LE PETIT PROVENÇAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

ABONNEMENTS

	3 Mois	6 Mois	Un An
Marseille, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard et Basses-Alpes	5 fr.	9 fr.	17 fr.
Autres départements et l'Algérie	6 fr.	11 fr.	20 fr.
Etranger (Union postale)	9 fr.	17 fr.	30 fr.

Les Abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
ils sont reçus à l'administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

N° 14.231 — QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE — **DIMANCHE 23 JANVIER 1916**

LE NUMÉRO **5** CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 — Marseille

ANNONCES

Annonces Anglaises, la ligne : **1 fr.** — Réclames : **1.75**. — Faits divers : **3 f.**
Après Chronique Locale, la ligne : **5 fr.** — Chronique Locale : **10 fr.**
Les Insertions sont exclusivement reçues
A Marseille : Chez M. G. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux
A Paris : A l'agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

Aujourd'hui : Six Pages

Chronique Parisienne

Paris. — Et Marseille. — Ce qu'il faut croire. — Faiseurs de livres. — Les neutres. — Les permissionnaires.

Les gens qui reviennent de Paris disent que Paris est la ville la moins gaie qu'il y ait en France : entendons-nous par là, bien entendu, des villes éloignées plus ou moins du front des armées.

Paris n'est pas une ville de passage ni de stationnement comme Marseille, elle n'est pas non plus — pour le moment — la *Cosmopolis* dont on a tant et si mal parlé. Elle est la ville originale que la disparition des étrangers laisse redevenir grave et réfléchie.

Elle a encore, comme les autres, ses concerts, ses music-halls, ses lieux de vie bruyante et folle ; la foule qui hante ces endroits n'est pas la foule parisienne. En tous cas, quelque soin qu'on ait de nous parler des artistes et des gens de théâtre, fort intéressants et qui ont besoin de vivre, nous nous permettons de blâmer la composition d'une foule de programmes bien faits pour détonner dans le milieu où ils sont produits.

Il y a naturellement beaucoup de deuils à Paris, il convient de les respecter : toute la jeunesse parisienne est du côté de la frontière, ce qui devrait obliger les directeurs d'un grand nombre d'établissements à donner un peu moins dans la farce grossière. Même en introduisant, ce qui est inévitable, la note patriotique dans des compositions où elle arrive assez maladroitement, on choque toutes les convenances.

Les gens qui, par contre, arrivent de Marseille, déclarent que c'est la ville la plus gaie ; ce jugement n'est guère mieux fondé : la population marseillaise ne domine pas à Marseille. La ville est surpeuplée, bruyante par conséquent : on y passe ; on s'y installe pour quelque temps ; les troupes étrangères y circulent, créant un mouvement commercial considérable. Marseille n'est plus tout à fait Marseille, comme Paris n'est plus tout à fait Paris.

Néanmoins, on s'occupe beaucoup à Paris de ce qui se passe à Marseille : on se demande comment et pourquoi le commandement militaire y est changé ; les explications données n'expliquent pas grand'chose.

On est curieux ; il faut bien s'intéresser à ce qui se passe au loin.

***

S'il faut écouter les on-dit il n'y a pas de raison pour garder son sang-froid en ce moment. On entend raisonner et déraisonner comme à plaisir : si l'on pouvait recueillir sur un carnet les réflexions échangées entre particuliers tant civils que militaires, on se demanderait si ce n'est point là l'œuvre d'écrivains déséquilibrés.

Des hommes qui ont vécu côte à côte dans le même secteur ont vu les choses différemment ; des soldats de l'avant qui, notoirement, ont été au delà de leur devoir à force de courage et d'entrain, croient n'avoir rien fait ; d'autres, que l'on sait de mœurs plutôt paisibles, ne comptent plus leurs exploits dans le cercle des amis et de la famille, leurs faits et gestes ont pris des proportions idéales.

Tout cela, c'est bien humain ; laissons parler, laissons dire ; essayons de ramener toutes choses à un point de vue normal, probable ; surtout gardons-nous de juger les individus sur ce qu'ils disent d'eux-mêmes, et les choses sur ce que le dernier qui nous parle nous en dit.

Attendons la fin de la guerre pour nous faire une idée juste, et encore !... la postérité bavardera bien assez à tort et à travers. Un caricaturiste écrivait au-dessous d'un de ses dessins représentant des écoliers en train de regarder leur atlas :

« Ce qu'il faudra *en mettre* après la guerre pour apprendre la géographie ! »

Il faudra en mettre un peu plus pour apprendre l'histoire de France ; les pauvres petits qui usent leur première culotte en ce moment ne savent pas ce que leur réservent les faiseurs de livres de l'avenir. Ils leur diront autre chose que pour la guerre de Cent ans dont les escarmouches nous apparaissent comme de simples jeux d'enfants, de même qu'Attila n'a que les proportions d'un croquemitaine, comparé à ce kaiser qu'on enterre le jeudi et qui ressuscite le vendredi.

***

Nous avons parlé des faiseurs de livres classiques, êtres pour la plupart néfastes dont les méfaits actuellement dépassent tout ce qu'on peut imaginer.

Il ne semble pas possible que des éditeurs sérieux endossent la responsabilité de pareilles erreurs : grammaires diffuses, illogiques, alourdies par un pédantisme prétentieux, géographies dans lesquelles ont voit que l'auteur n'a eu qu'une idée, celle de parler autrement que ses prédécesseurs en multipliant les traquenards et sans éviter les fautes.

Le pire des inconvénients est que ces livres sont sans cesse changés, que les parents font les frais de ces variations.

La guerre mettra-t-elle un frein à cette fureur de composition ? Espérons-le. S'il faut faire des économies, après la guerre, on pourra s'adresser au Conseil supérieur de l'Instruction publique pour lui demander de vouloir bien faire cesser cette intempérance de production.

***

Nous nous distrayons un instant des idées graves, il y faut revenir tout de suite : on y est ramené par la question toujours pendante :

Quand finira la guerre ?

Kitchener dit : Dans deux ans ! On ne veut pas le croire.

En somme, il n'y a aucune raison pour que ce soit dans deux ans plutôt que dans dix ans.

Nous passons notre vie à attendre un fait nouveau qui produirait un déclanchement définitif ; les uns comptent sur la baisse du mark et de la couronne, les autres attribuent tous les maux aux neutres.

Ceux-là n'ont peut-être pas tort : il faut voir les choses selon la lumière qu'on possède ; en cela notre lumière rayonne autour de cette formule : Cherche à qui le crime profite.

C'est un axiome !

Or, la guerre profite à quelqu'un, ce n'est pas douteux.

A qui donc en premier lieu ? Aux neutres, s'ils le voulaient la guerre serait vite finie.

On ne les blâme pas ; on constate seulement ; et quand ils s'apitoient sur le sort des belligérants, cela donne envie de sourire un brin.

Ils vendent tout ce qu'ils veulent, achètent tout ce qu'ils peuvent ; c'est la loi des intérêts la plus précise, la plus grande de ce monde, la plus injuste aussi.

Nous ne leur gardons pas rancune ; ils pourraient faire pis.

***

Une autre idée circule, c'est celle relative aux fortunes acquises pendant la guerre : Nous voyons un peu trop de gens passer d'une petite situation à une situation des plus aisées pour avoir fourni ceci ou cela.

C'est exagéré. Dans certaines villes, on dit couramment : Un tel a fait fortune dans telles conditions, — et ces conditions sont plutôt malhonnêtes. — Personne toutefois ne se plaint craignant de se heurter à plus fort.

Si l'on revisait tous les marchés après la guerre et qu'une loi dans ce sens fût votée, pensons-nous que les choses changeraient ?

Peut-être oui, peut-être non.

Pour le moment, laissons aller : on parle, c'est tout, parce qu'il faut bien parler de quelque chose.

Actuellement, on est tout aux permissionnaires : ils racontent tant de choses.

Les R. A. T. font sensation dans leurs familles ; un certain nombre ont été dans les tranchées de première ligne ; ils ont connu la vie aquatique, le débat contre les rats, les corbeaux et les mouches.

Leur étonnement, c'est de n'avoir pas attrapé un rhume, ni une douleur ; quelques-uns ont été guéris de légers et habituels inconvénients.

Beaucoup disent qu'on boit de l'eau qui n'est rien moins que stérilisée ; les microbes se sont montrés discrets : la peur du microbe est fort diminuée d'ailleurs dans les tranchées, on y pense à tout autre chose.

Sur ces points, les avis sont à peu près unanimes.

Souhaitons maintenant que l'hiver soit clément, que les hommes n'aient pas plus à souffrir du froid que jusqu'ici, et enfin : Attendons !

UNE MARSEILLAISE

PROPOS DE GUERRE

LES FEMMES AUX FUNÉRAILLES

Les modifications que la guerre a apportées dans nos coutumes et nos mœurs sont innombrables.

En voici une qui s'est manifestée à Marseille et dont l'importance, sans être capitale, est à considérer. On peut voir maintenant derrière les corbillards, aux enterrements, des femmes se mêler aux hommes. Il s'agit bien entendu des funérailles de soldats.

Ces femmes sont des parentes très proches du défunt ou des amies, ou encore de simples connaissances, qui veulent, par leur présence, augmenter l'hommage que nous devons à ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie.

La manifestation prend, dans notre ville, une valeur d'autant plus grande qu'elle constitue une nouveauté, une rupture franche avec un usage très ancien dont il est malaisé de découvrir l'origine.

Marseille est, en effet, une des rares grandes villes de France, pour ne pas dire la seule, où les femmes s'abstiennent de figurer aux enterrements. A Paris, à Lyon, à Nice, à Bordeaux, à Toulon, on les y voit ; et il n'est pas dans notre Provence un seul village, un seul hameau, où les femmes ne considèrent comme une pieuse obligation de se joindre à la foule des funèbres accompagnateurs.

La guerre a aboli cet ostracisme. Les Marseillaises ont compris que les circonstances leur imposaient un devoir nouveau, et, passant outre à l'usage qu'elles acceptaient sans le comprendre, elles n'ont pas hésité à suivre les glorieux cercueils.

Les funérailles de nos soldats y gagnent en solennité. La présence des femmes marque de façon plus émouvante encore la part intime et totale que la nation prend au deuil de ses enfants.

A ces considérations d'ordre moral, vient s'ajouter une raison pratique. Il arrive souvent que le défunt, à cette heure surtout où l'élément masculin est raréfié à l'arrière, risque de s'en aller presque seul à son ultime demeure, faute de parents ou d'amis disponibles. Une Œuvre, il est vrai, s'est créée pour éviter cette solitude derrière les corbillards, mais ces personnages ont quelque chose d'encore bien officiel ; ils ne remplaceront jamais la famille, la vraie famille, laquelle, si elle n'a point d'hommes disponibles, a des femmes. Pourquoi se fussent-elles privées d'accompagner leur mort ?

On ne peut donc qu'applaudir à cette innovation que la guerre a causée, et on doit souhaiter qu'elle lui survive. Il n'y a aucune raison pour que Marseille se singularise dans une matière où le cœur doit passer avant les préjugés et la routine.

ANDRE NEGIS

Au Conseil des Prises

La saisie du vapeur italien « Sibilla »

Le Conseil des prises a rendu la décision suivante entre le capitaine du vapeur italien *Sibilla* et les propriétaires de diverses marchandises saisies à Toulon, le 2 avril 1915, à bord de ce navire qui se rendait de Barcelone à Gênes.

1° La capture de 350 balles de cuir brut expédiées à Buckhardt Walter et Cie, de Zurich, est déclarée bonne et valable et la valeur de cette marchandise sera attribuée aux ayants droit conformément aux lois et règlements ;

2° La capture de 100 sacs de pois chiches marques K., O., et expédiés à Kehrli et Œhler, de Berne, est déclarée non valable ;

3° Une somme égale au prix de vente obtenu pour ces 100 sacs de pois chiches, déduction faite de tous les frais de vente autres que les droits de timbre et d'enregistrement, sera payée par l'Etat français à ceux qui justifieront, devant le ministre de la Marine, de leurs droits sur la marchandise ;

4° Toutes autres réclamations sont rejetées ;

5° Les frais concernant le débarquement et la conservation des 100 sacs de pois chiches ci-dessus indiqués, seront supportés par ceux qui justifieront devant le ministre, de leurs droits à cette marchandise.

539e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 22 Janvier.

Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :

Au cours de la nuit, notre artillerie a exécuté quelques tirs sur des convois de ravitaillement et des groupes de travailleurs ennemis en Belgique, en Champagne et dans les Vosges.

Nuit calme sur le reste du front.

Un groupe de Marseillais du 3e régiment d'artillerie coloniale, 11e batterie, au Front depuis seize mois.

De gauche à droite. — En bas : Chef de batterie, Barthélemy, peintre marseillais, 1er prix de Rome ; maréchal des logis, Parody, Rolland. — Au-dessus : Maréchaux des logis, Charazac, Berthé (du bar Glacier), Berton ; canonniers, Caudron, Reynaud, Bailly-Maître, opticien ; Berge, Pataloni.

Cliché Martin.

Les Femmes de Mobilisés et les Retraites ouvrières

Une lettre du ministre du Travail

Paris, 22 Janvier.

A la suite de démarches faites par M. Paul Bersez, sénateur du Nord, concernant les femmes des mobilisés, dont les maris sont dans les conditions pour s'inscrire aux retraites ouvrières et paysannes, M. Métin a adressé à M. Paul Bersez une lettre, dans laquelle il dit qu'il a adressé aux préfets et aux Caisses d'assurances, des instructions pour assurer la mise en application immédiate des nouvelles dispositions légales. Le ministre ajoute :

J'ai notamment fait établir les deux notes dont je vous adresse un exemplaire ci-joint. La première, qui est destinée aux mairies, donne l'économie des nouvelles lois combinées avec les dispositions de la loi du 17 août 1915 et expose les avantages offerts aux assurés, ainsi qu'à leurs familles ; la seconde, qui sera remise par les percepteurs aux femmes des mobilisés, précise les conditions d'attribution de l'allocation au décès.

L'appel aux femmes

Voici, d'autre part, le texte de la note aux femmes de mobilisés dont les maris sont dans les conditions pour s'inscrire aux retraites ouvrières et paysannes :

Si votre mari mobilisé est assuré, soit obligatoire, soit facultatif, de la loi des retraites ouvrières et paysannes, et s'il meurt par fait de guerre ou autrement, avant la liquidation de sa retraite, l'Etat verse : à sa veuve sans enfant de moins de seize ans : 50 francs par mois pendant trois mois, en tout 150 francs ; à ses enfants de moins de seize ans, s'il n'en laisse qu'un, 50 francs par mois pendant quatre mois, en tout 200 francs ; s'il en laisse deux, 50 francs par mois pendant cinq mois, en tout 250 francs ; s'il en laisse plus de deux, 50 francs par mois pendant six mois, en tout 300 francs.

Si votre mari a eu la prévoyance de s'inscrire avant la guerre et de faire les versements demandés par la loi jusqu'à l'ouverture des hostilités, c'est-à-dire jusqu'au 2 août 1914, vos enfants, ou vous, avez le droit, au cas où il décéderait, aux allocations indiquées plus haut. Si votre mari était inscrit avant la guerre, et n'avait pourtant pas fait tous les versements prescrits par la loi avant le 2 août 1914, il a le droit de les compléter, et vous-même avez le droit de les compléter en ses lieu et place, afin d'obtenir l'assurance décès pour vous ou pour vos enfants. Enfin, s'il n'est pas encore inscrit, il peut s'inscrire ou vous pouvez le faire inscrire, en versant, dès à présent, 0 fr. 75 par mois ou 9 francs par an. Ainsi vos enfants ou vous, aurez droit à l'allocation en cas de décès.

Toutefois, les assurés facultatifs, qui avaient plus de trente ans au 2 août 1914, ne peuvent plus assurer immédiatement à leur famille le bénéfice de l'allocation au décès, quel que soit le montant de leurs versements; mais une exception est introduite exclusivement pour ceux de cet âge qui sont mobilisés. Eux ou leur famille peuvent, en effet, verser dès à présent les cotisations en retard au jour de la mobilisation, soit 27 fr. 75. Même pour ceux-là, la prime est minime en raison de l'allocation.

N'oubliez pas qu'en cas de survivance, les sommes versées profitent au mobilisé, car elles lui comptent pour sa retraite. Inscrivez donc sans retard votre mari à la Mairie ou au service des retraites de la Préfecture, ou à la Caisse régionale départementale ou mutualistes des retraites, s'il en existe une à votre portée. Là on vous donnera toutes les informations utiles. Là aussi, vous pourrez remplir la feuille pour votre demande.

La signature de votre mari ne sera pas exigée pour ne pas retarder l'inscription. Il suffira qu'ensuite une lettre ou une note sur papier libre, signée de lui, soit jointe à la feuille pour attester qu'il a bien voulu garantir l'allocation en cas de décès à vous ou à vos enfants.

En cas de difficultés, écrivez, sans affranchir la lettre, au ministre du Travail et de Prévoyance sociale, qui vous enverra, sans frais, les renseignements et les pièces nécessaires.

Impressions du Front

Avant l'attaque

L'heure qui précède le moment où il faudra monter sur la plaine et s'élancer vers la tranchée allemande est la plus dure à vivre que je connaisse. C'est que l'assaut coûte plus de vies que le séjour dans la tranchée. Celui qui attaque doit parcourir une distance plus ou moins longue sous une véritable pluie de balles et d'obus. Il n'y a là ni habileté, ni ruse, le sort seul décide. On ne peut se fier qu'à sa veine, et il n'existe aucun moyen de se protéger. Nul ne peut donc affirmer sa confiance à revenir. On joue un coup de dés dont la vie est l'enjeu. Ce raisonnement, tous nos poilus le connaissent, et ils savent ce qui les attend quand ils vont à l'attaque.

Pour éviter une trop longue réflexion, on cache le plus longtemps possible l'éventualité de l'attaque. Mais nos poilus comprennent quand, dans le boyau où la compagnie est en réserve, les officiers ordonnent : « Laissez les sacs. La toile de tente en bandoulière », les soldats savent que le moment n'est pas éloigné. Puis on les conduit dans le boyau d'attaque où des « chicanes » ont été disposées pour permettre de monter sur la plaine. Il ne reste plus que quelques minutes avant le moment décisif.

L'arme au pied, baïonnette au canon, les grenades dans la musette, on attend et on songe. L'on ne pense guère au sort qui nous attend. On est fataliste à ces moments-là, et l'on préfère se considérer comme inexistant. On songe aux autres, à ceux qu'on a laissés là-bas, au pays. On entend peu de blagues. Les plus « loustics » se taisent, car l'heure n'est plus à la plaisanterie : la mort est trop près. Furtivement, on sort le portefeuille ou le carnet où sont enfouies les photos des gosses, de la femme chérie, des parents. On les contemple longuement, parfois avec une larme. On repasse la vie vécue, on revoit les moments heureux, on se souvient des anciens bonheurs.

Puis, quand l'ordre passe : « Tenez-vous prêts », on remet le portefeuille en place, on reboutonne la capote, on place les musettes pour qu'elles ne gênent pas la course, on vérifie si la baïonnette tient bien, et l'on attend le coup de sifflet fatal. Alors on redevient soldat, on oublie tout. On rassemble toutes ses forces, toute son énergie pour pouvoir bondir brusquement sur le parapet et franchir, avec toute la célérité possible, l'intervalle qui nous sépare des tranchées boches.

PIERRE MARCILIE.

IL Y A UN AN

Samedi 23 Janvier

En Belgique, bombardement de Zillebeke par les ennemis ; vifs engagements près du château d'Hérenlag ; à Nieuport-Lombaertzyde, rassemblement de troupes allemandes, dispersé par l'artillerie française. Bombardements et fusillades aux environs de Vermelles, près du Rutoire, autour d'Arras, aux environs d'Albert, à la Boisselle et vers Carnoy. Dans l'Aisne, des batteries ennemies sont réduites au silence et notre artillerie détruit des ouvrages allemands près d'Heurtebise et de Soupir. En Argonne, succès de l'artillerie française contre les ouvrages ennemis de Souain, Prunay, Perthes, Beauséjour. Massiges et Ville-sur-Tourbe. Combat autour de Saint-Hubert et de Fontaine-Madame, ainsi qu'en Alsace autour d'Uffholz et de l'Hartmannswillerkopf.

En Asie Mineure, exode des Arméniens, des chrétiens et des Grecs fuyant les massacreurs turcs. Des avions anglais, au cours d'un raid, sur Zeebrugge, font de sérieux dégâts aux sous-marins allemands.

LA GUERRE

Les Succès russes en Bukovine et dans le Caucase

LA RÉSISTANCE DU MONTÉNÉGRO S'ORGANISE

L'Appel du roi Constantin aux Etats-Unis fait long feu

Paris, 22 Janvier.

Le Conseil des ministres, réuni sous la présidence de M. Poincaré, s'est entretenu de la situation diplomatique et militaire.

LA SITUATION

— De notre correspondant particulier —

Paris, 22 Janvier.

On continue à se canonner furieusement sur toute l'étendue de notre front. Là, d'ailleurs, se borne l'activité des adversaires. Les Allemands souffrent beaucoup de notre feu de plus en plus intense, et toujours d'une précision terrible.

Sur le théâtre oriental, l'intérêt de l'action grandit. Les Russes continuent leur offensive dans la région de Czernovitz Fidèles à leurs habitudes, nos Alliés ne nous disent rien de leur action tant qu'elle est en cours, mais au ton des communiqués autrichiens, on sent bien que l'ennemi est très inquiet de la tournure des événements.

L'armée du Caucase a bousculé et mis en déroute l'armée turque. En Mésopotamie, l'armée anglaise poursuit son avance. La flotte russe a coulé près de deux cents voiliers turcs dans la mer Noire. La flotte alliée a bombardé les deux ports bulgares de la mer Egée.

Dans ces conditions, l'ennemi a mieux à faire qu'à s'engager dans une expédition contre l'Egypte, et même qu'à nous attaquer à Salonique. Il n'en reste pas moins que ses menaces dans ce sens immobilisent, dans cette dernière ville, ou aux abords du canal de Suez d'énormes forces anglo-françaises. Nous ne pouvons pas, et devons pas laisser inertes ces armées dans l'attente d'une attaque improbable, qu'il vaut mieux prévenir en adoptant une attitude moins passive.

La situation, dans les Balkans, va sans doute s'éclaircir et se préciser. Aussi, l'alerte plutôt chaude, que nous a valu l'annonce de la capitulation du Monténégro, après la tragique et douloureuse leçon de l'écrasement de la Serbie, ont démontré à la Quadruple-Entente les dangers de sa politique incohérente, de son action dispersée. L'Italie paraît surtout s'en rendre compte, et l'un de ses hommes les plus illustres, le grand historien Ferrero, s'en remet à la France qui, suivant son expression, a sauvé la civilisation latine, du soin de réaliser entre les Alliés l'unité fraternelle d'action, qui répond à la plus haute nécessité.

Je répète que le retard inexplicable apporté à cette réalisation est une faute sans excuse. Il est juste de dire que la France n'en est pas responsable, mais elle a le droit et le devoir, comme le reconnaissent les esprits supérieurs de tous les pays, de persévérer dans l'initiative qu'elle a prise en vue d'imposer une action diplomatique et militaire, coordonnée et méthodique.

C'est le défaut de cette direction, c'est l'absence de cette méthode qui nous ont valu tous nos déboires et la prolongation de la terrible épreuve. Il est très beau sans doute de proclamer solennellement, à chaque occasion, que la guerre, dût-elle durer des années encore, nous irions jusqu'au bout sans défaillances, le mieux est de ne pas se payer de mots, et de ne pas prolonger, au delà du terme utile, cette guerre monstrueuse.

Préparons-nous à attaquer l'ennemi avec toutes nos forces, partout à la fois. Nous en avons les moyens. En dehors de cette conception, il n'y a place que pour les erreurs qui amènent les plus amères déceptions. Nous en avons assez eues, sans les avoir méritées.

Allons vers la victoire, délibérément, en véritables frères d'armes, et non point, ainsi que nous l'avons fait jusqu'ici, comme de loyaux compagnons qui combattent séparément. La victoire ne viendrait pas seule, quoi qu'en disent certains calculateurs.

MARIUS RICHARD.

Les Evacués des Régions envahies

Par suite de la disette, les Boches ont décidé des rapatriements en masse

Paris, 22 Janvier.

Il vient d'arriver, dans les Vosges, un groupe d'évacués de la région de X... Après 17 mois de tyrannie et de promiscuité boches, on pense combien ces malheureux respiraient à l'aise dans un autre milieu. Ils ont gardé un excellent moral, et plus que jamais la foi dans la victoire de la France. D'ailleurs, ils ont moins souffert que leurs voisins d'autres villes envahies par les Allemands, Sedan par exemple.

La disette a déterminé les Boches à se débarrasser de bouches inutiles, ayant pour eux juste le nécessaire. Ils ont donc décidé des rapatriements en masse. Leur journal la *Gazette des Ardennes* avait publié un avis annonçant que 500 familles étaient autorisées à rentrer en France. Grand émoi dans la population. 1.500 familles se présentent. On les accepte toutes. Les soldats allemands furent commandés pour transporter les bagages et pour porter les petits enfants. Les officiers surveillaient le mouvement, en gants blancs et grande tenue.

Les évacués ont passé par Strasbourg et Metz, repas chauds, thé et café sur toute la route aux frais de Germania. Et cependant, dans les pays encore envahis, les vivres sont chers. Qu'on en juge : pain blanc, 0 fr. 80 la livre ; sucre, 1 fr. 50 ; pommes de terre, 6 fr. le double décalitre ; le beurre 6 fr. le livre ; les œufs, 0 fr. 50 pièce ; pas de lait pas de vin.

Le quartier général étant installé à X..., le kaiser y venait assez souvent, ainsi que le roi de Bavière, le roi de Saxe et le kronprinz. Guillaume affectait de saluer toutes les dames qu'il rencontrait dans ses déplacements à pied ou en automobile.

LA GUERRE EN ORIENT

Dans les Balkans

La Résistance du Monténégro

Le général Martinovitch reprend la direction des opérations

Rome, 22 Janvier.

Le général Martinovitch, qui fut toujours le fidèle ami des Alliés, a réussi à reprendre la haute main sur l'armée monténégrine et a obligé le roi à rompre les pourparlers de paix.

Le peuple monténégrin, qui est de race serbe, sympathisait avec les sujets du roi Pierre Karageorgevitch, et s'est opposé aux menées des agents autrichiens ; il a refusé de livrer ses armes.

Le général Martinovitch, qui était rentré de mission en Russie le mois dernier, venait d'arriver au Monténégro et avait repris la direction des opérations.

Les Autrichiens hâtèrent les événements en cherchant à contraindre l'armée à accepter la paix, mais le général Martinovitch réussit, faisant appel à l'honneur national, à avoir l'armée pour lui et à empêcher le Monténégro de trahir la cause des Alliés.

Le gouvernement monténégrin à Lyon

Londres, 22 Janvier.

Suivant une dépêche de Rome, on annonce officiellement que le gouvernement monténégrin est transféré à Lyon.

Lyon, 22 Janvier.

La reine du Monténégro et les princesses Xenia et Vera sont arrivées ce matin, à 8 heures, en gare des Brotteaux, par le train royal italien. Elles sont accompagnées d'un général, d'un colonel et d'un officier d'ordonnance monténégrins. Le président du Conseil est resté en Italie, pour attendre le roi qui a dû arriver, hier, à Brindisi.

M. Rault, préfet du Rhône, est allé saluer la reine au nom du président de la République, et s'est mis à sa disposition au nom du gouvernement.

La reine s'est fait conduire au Royal Hôtel où ses appartements avaient été préparés.

L'Italie et l'Albanie

Rome, 22 Janvier.

L'Italie a déféré les décisions concernant l'Albanie au Conseil de guerre des Alliés qui s'est réuni à Londres.

Les canons monténégrins abandonnés étaient sans valeur

Londres, 22 Janvier.

D'après le correspondant à Rome du *Daily Telegraph*, les canons abandonnés par les Monténégrins, quand ils évacuèrent le mont Lovcen, étaient des armes d'un type très ancien. Quant à ceux que les Autrichiens ont saisis à Cettigné, ils sont pour ainsi dire sans valeur.

Les Autrichiens à Cettigné

Turin, 22 Janvier.

Les journaux viennois publient des récits de l'entrée des Autrichiens à Cettigné.

Le palais est intact. La hâte avec laquelle la Cour l'abandonna, est marquée par le désordre qui y règne. Le lit du roi Nicolas était défait. Sur une petite table on peut voir encore un mouchoir du souverain.

Dans son cabinet de travail, il y a un portrait de François-Joseph avec le diplôme, qui nommait le roi Nicolas propriétaire d'un régiment austro-hongrois. Ce diplôme lui avait été envoyé au mois d'octobre 1911, après la conclusion d'un traité que l'Autriche avait réussi à arracher au souverain, et par lequel elle s'assurait le droit de construire la route Risano-Dverjnik-Grohovo-Nixio.

Le silence de la presse allemande

Genève, 22 Janvier.

La presse allemande ne parle pas de la rupture des négociations austro-monténégrines, sauf le *Lokal Anzeiger*, qui se fait télégraphier du quartier général de l'armée balkanique que les hostilités sont arrêtées sur le front Nord et vers Bérana.

Autour de Salonique

La concentration des troupes turques

Athènes, 22 Janvier.

Selon des informations officielles de Serrès, on constate des concentrations de troupes turques depuis Gumuldjine jusqu'à Soufli. Des aéroplanes allemands, venant de Xanthi, passent presque chaque jour au-dessus de Serrès, opérant des reconnaissances vers l'Ouest.

Les Alliés prendront-ils l'offensive ?

Paris, 22 Janvier.

Le lieutenant-colonel E. Pris écrit dans le *Radical* :

Voilà que l'on annonce de Serbie que de nombreuses troupes allemandes remontent vers le Nord. On explique le mouvement par la nécessité qui s'impose à nos adversaires de venir en aide aux troupes autrichiennes en mauvaise posture en Bukovine et en Galicie ; l'explication est parfaitement plausible. On invoque aussi pour la justifier, la difficulté qu'éprouveraient les Germano-Bulgares à assurer leurs approvisionnements ; cette der-

nière raison a plutôt le caractere d'un prétexte que celui d'une obligation.

S'il en était ainsi, le chef de notre armée d'Orient aurait à envisager l'hypothèse d'une offensive plus ou moins prochaine. Cette fois, nos troupes n'auraient pas à se heurter, comme sur le front occidental, aux retranchements occupés par les Bulgares, car l'espace ne fait pas défaut en Macédoine pour les manœuvres d'enveloppement. Ce ne sont encore là que des hypothèses, mais qu'il convient d'examiner dès maintenant. En attendant, le calme persiste sur le front serbe comme sur notre propre front.

Les consuls espions pris la main dans le sac

Paris, 22 Janvier.

Voici le texte exact d'une des lettres trouvées au Consulat général d'Autriche-Hongrie à Salonique. Ce document, qui se passe de commentaires, fait connaître avec clarté le genre d'occupation auquel se livraient les agents soi-disant diplomatiques de nos ennemis.

Monsieur G. Slatke, vice-consul impérial et royal à Sérès.

Je viens d'être informé qu'un contingent de troupes anglaises a débarqué au golfe d'Orfano. Veuillez, s'il vous plaît, vous renseigner sur le nombre de soldats et canons débarqués et m'en faire part le plus rapidement possible. Vous aurez la bonté de suivre régulièrement les mouvements des troupes débarquées dans le golfe ou ailleurs.

Le consul général : KWIATKOWSKI.

Les Alliés à Corfou

Mise en liberté du consul d'Autriche

Vienne, 22 Janvier.

On mande d'Athènes à la *Correspondance Sud-Slave* que M. Théodore Edl, consul d'Autriche-Hongrie à Corfou, qui avait été arrêté lors de l'occupation de l'île par les Français, a été remis en liberté.

La Serbie ne fera pas de paix séparée

Athènes, 22 Janvier.

M. Balouktchich, ministre de Serbie à Athènes, dément catégoriquement l'intention prêtée à la Serbie de conclure une paix séparée.

La période critique est passée pour la Serbie, dit-il, et dans deux mois, nous mettrons sur le pied de guerre une armée de 180.000 hommes. Pourquoi penserions-nous aujourd'hui à conclure la paix, alors que nous dûmes traverser stoïquement, et sans ébranlements, des moments plus critiques encore, et alors que notre situation s'est, actuellement, considérablement améliorée ?

La reconstitution de l'armée serbe

Athènes, 22 Janvier.

Selon des informations de bonne source, le roi Pierre se rendra à Corfou quand il aura terminé sa cure à Aidipso. Le roi de Serbie désire se trouver le plus tôt possible au milieu de son armée.

Les officiers serbes se trouvant à Athènes partent pour Corfou où l'armée serbe sera rapidement reconstituée. 180.000 soldats seront sur le pied de guerre dans deux mois.

Soixante-dix députés serbes à Rome

Rome, 22 Janvier.

Soixante-dix députés serbes dont deux anciens ministres, MM. Jakow Prodanovitch et Nastas Petrovitch, sont arrivés ici venant de Brindisi. Ils resteront à Rome environ une semaine.

Le *Messaggero* dit que les députés serbes sont très touchés et très reconnaissants de l'hospitalité et de l'aide fraternelle que l'Italie accorde à la glorieuse nation serbe et à ses fils fugitifs, qui tous expriment leur profonde gratitude envers le généreux peuple italien. Ils manifestent un sincère enthousiasme en présence des preuves magnifiques que donne l'Italie de sa force militaire et de ses efforts.

L'évacuation de Gallipoli

La coopération de la flotte

Londres, 22 Janvier.

Le correspondant du *Daily Chronicle* à Milan donne des détails sur la coopération de la flotte à l'évacuation de la presqu'île de Gallipoli. En patrouillant le long des côtes bulgares, dit-il, la flotte a empêché les sous-marins de troubler les opérations d'embarquement. En bombardant le chemin de fer et divers points, elle a empêché l'envoi de renforts aux Turcs.

En Grèce

Les minisrres alliés confèrent avec M. Skouloudis

Athènes, 22 Janvier.

Les ministres de France et d'Angleterre ont eu hier après-midi une entrevue avec M. Skouloudis, président du Conseil, à qui ils firent des déclarations rassurantes, relativement à Corfou.

Après le départ du ministre anglais, M. Guillemin eut un long entretien avec M. Skouloudis, au cours duquel le ministre de France et le président du Conseil grec examinèrent la situation générale sous tous ses aspects.

A la Chambre

Athènes, 22 Janvier.

La Chambre commencera ses travaux lundi prochain. Aucun discours royal ne l'inaugurera, le gouvernement se réservant de faire plus tard une déclaration publique.

Tout porte à croire que c'est M. Rouphos, député de Patras, ancien gouverneur de Crète, qui sera porté à la présidence.

La police des ports grecs

Lausanne, 22 Janvier.

D'après la *Deutsche Tages Zeitung*, un décret du gouvernement royal d'Athènes vient de mettre la police des ports grecs sous les ordres de l'autorité militaire.

Les relations avec les Alliés paraissent en voie d'amélioration

Athènes, 22 Janvier.

Les ministres français et anglais, dans l'entrevue qu'ils viennent d'avoir avec le ministre des Affaires Etrangères hellénique, ont déclaré, au nom de leurs gouvernements respectifs, qu'ils étaient disposés à accorder à la Grèce toutes les facilités possibles pour le ravitaillement. Ils ont ajouté qu'ils étaient prêts à discuter toutes les questions qui pourraient surgir dans un esprit amical, en vue de satisfaire les demandes du gouvernement grec.

En réponse, M. Skouloudis a exprimé ses remerciements et a émis l'espoir que, dorénavant, toutes les causes de dissentiments entre son gouvernement et les Alliés disparaîtront.

Arrestation d'un journaliste boche

Salonique, 22 Janvier.

M. Hadjigogos, rédacteur en chef du journal *Phos*, de Salonique, a été mis en état d'arrestation par les autorités militaires grecques, pour avoir publié des nouvelles mensongères et malveillantes et pour n'avoir pas répondu aux invitations que lui avait faites, à plusieurs reprises, le juge d'instruction.

M. Hadjigogos a été amené à Cozani où il sera jugé par la cour martiale, qui siège actuellement dans cette ville. Entre autres nouvelles aussi infondées ou insipides, M. Hadjigogos avait publié, dans son journal, que M. Cuypers, le distingué consul de Belgique, à Salonique, avait été arrêté par les Alliés.

Le rédacteur en chef du *Phos* est depuis plusieurs mois au service de la propagande germano-bulgare.

Les excitations allemandes et gouvernement grec

Schaffhouse, 22 Janvier.

Il semble qu'il y ait accord entre la presse allemande et le gouvernement grec, pour répandre à l'étranger des nouvelles alarmistes sur la situation en Grèce. C'est à cette campagne organisée qu'il faut rattacher l'article de Rudolf Rotheit, paru dans la *Vossische Zeitung* et intitulé : « Contre le roi Constantin ». On y attribue aux Alliés de noirs desseins.

« Les pirates du XXe siècle, dit M. Rotheit, ne s'arrêteront pas devant une tête couronnée. Un roi, mille fois plus intelligent que le roi Albert de Belgique, doit être châtié de sa prudence. Un roi qui a voulu épargner à son pays le sort de la Belgique, doit être chassé de ce pays ou contraint à le ruiner. Et tout cela, parce que le roi et son état-major sont convaincus de la victoire finale des puissances centrales.

« Mais la Quadruple-Entente ne l'a pas encore emporté. Le roi est encore maître de ses décisions. Si l'ennemi est aux portes d'Athènes, on entend, non loin de Salonique, le bruit des armes qui menacent l'envahisseur, et dans l'intervalle, demeure le peuple de l'Hellas et est campée l'armée grecque. »

Le rédacteur allemand explique l'attitude de la Quadruple-Entente par l'affolement où l'ont mise ses folles maladresses diplomatiques et militaires dans les Balkans. La *Gazette de Voss* conclut que malgré les excitations de M. Venizelos, le peuple grec, au moment décisif, appellera les Bulgares et leurs alliés, pour le délivrer du joug de la Quadruple-Entente.

En Turquie

La Bulgarie a trompé tout le monde, dit un personnage ottoman

Paris, 22 Janvier.

M. Ibanès de Ibéro, dans l'*Echo de Paris*, continue le récit de son enquête en Turquie. Il publie aujourd'hui une interview qu'il eut avec un grand personnage du ministère des Affaires Etrangères turc, auquel il a promis de taire son nom, au sujet de la conclusion du traité turco-bulgare. Ce personnage a dit :

C'est bien simple, nous avons conclu ce traité, l'épée sur la gorge, la Bulgarie nous a mis en demeure d'accéder aux conditions imposées par elle, ou d'attendre une attaque immédiate. Selon notre habitude, nous avons baissé la tête.

Du reste, les ambitions de la Bulgarie sur Constantinople, demeurent intactes. Bien naïfs ceux qui crurent la désarmer par des cessions territoriales. Les Bulgares ont toujours rêvé de devenir les maîtres de Constantinople. Ils ont trompé tout le monde dans cette guerre. Voyez maintenant les Grecs, qu'ils endorment comme des enfants. Un article du traité turco-bulgare les intéresse pourtant tout particulièrement ; c'est celui où est prévue l'occupation éventuelle de Salonique par les Bulgares. « Si la Bulgarie conservait ce port, y est-il dit, la Turquie recevrait comme compensation le littoral de la Mer Egée jusqu'à Cavala inclusivement, et les territoires récemment cédés par la Turquie lui feraient retour ».

La Grèce n'a pas su comprendre Vénizelos, son grand homme d'Etat. Elle est appelée à disparaître parce qu'elle s'est montrée inférieure à son sort. Au reste, quelle que soit la valeur d'un homme, comment pourrait-il relever un pays auquel les moyens de lutte font défaut, et qui manque en outre de force morale ?

Les attaques des sous-marins anglais dans le port de Constantinople

Copenhague, 22 Janvier.

Suivant le *Daily Chronicle*, les voyageurs arrivant de Constantinople auraient déclaré que malgré les bulletins de victoire publiés par les Allemands, les Turcs sont de plus en plus déprimés par suite, surtout, des attaques répétées des sous-marins anglais dans le port de Constantinople.

En Mésopotamie

Un général turc tué

Londres, 22 Janvier.

Le représentant de la presse anglaise en Mésopotamie attribue les raisons de la lenteur des opérations aux pluies torrentielles et ininterrompues provoquant une boue, qui rappelle l'état des Flandres. En plus, les routes et les villages manquent. Les troupes doivent bivouaquer dans les bourbiers qui leur servent de tranchées. Les communications faisant défaut, les convoyeurs de munitions ont subi de lourdes pertes, mais le courage et la patience des Hindous sont admirables.

La faiblesse de l'artillerie est compensée par la nature du terrain très sinueux. Pour attaquer les positions ennemies, les troupes doivent avancer sur un terrain dénudé.

Les pertes turques sont très lourdes, par suite du mordant de nos troupes, nullement affectées par le temps déplorable. Le général turc Bekir-Sami bey aurait été tué.

LA GRÈCE ET L'ENTENTE

Les Plaintes du roi Constantin

Violente protestation du Souverain germano-hellénique. Le roi prétend que les Alliés veulent faire payer à la Grèce leurs erreurs dans les Balkans.

Londres, 22 Janvier.

Les journaux anglais publient les documents suivants que nous reproduisons à titre documentaire.

Athènes, 22 Janvier.

Le roi Constantin a fait appeler ce matin un rédacteur de l'Associated-Press pour exprimer, par l'entremise de la presse américaine, son indignation profonde de ce qu'il a appelé « l'action récente des Alliés d'un manque de ménagement inouï à l'égard de la Grèce. » Le souverain, très ému, a cité en détail une longue liste de ce qu'il a appelé « les empiètements des Alliés sur la souveraineté de la Grèce, ayant leur point culminant dans l'occupation de Corfou et la destruction du pont de Demir-Hissar ».

— C'est pure hypocrisie de la part de l'Angleterre et de la France, dit le monarque, de parler de la violation de la neutralité de la Belgique et du Luxembourg, après ce qu'elles ont fait elles-mêmes et ce qu'elles font encore ici. J'ai essayé de tous les moyens pour obtenir de la presse anglaise et française un exposé équitable des faits et pour obtenir du public anglais et français un jugement impartial. Dès qu'un journal anglais attaquait la Grèce en donnant aux faits la tournure la plus étrange et en lui attribuant faussement certains motifs, j'appelais son correspondant et je lui exposais personnellement en détail la position de la Grèce. J'ai donné à la presse française, par l'entremise d'un des journaux qui attaquaient la Grèce le plus violemment, la déclaration la plus franche.

Le seul forum de l'opinion publique qui me soit ouvert est le forum américain. La situation est pour moi trop sérieuse pour que je me soucie de la dignité royale, en ce qui concerne des interviews, alors qu'il s'agit de la vie même de la Grèce comme pays indépendant. J'en appellerai encore et encore à l'Amérique, s'il le faut, pour obtenir qu'on m'entende impartialement, ce que les pays alliés me refusent.

Considérez la liste des territoires grecs déjà occupés par les troupes alliées : Lemnos, Imbros, Mytilène, Castelloriza, Salonique, Corfou, la péninsule Chalcidique, une grande partie de la Macédoine. En proportion à la totalité de la Grèce, c'est comme si la partie conquise sur le Mexique par les Etats-Unis, après la guerre mexicaine était occupée par les troupes étrangères, et cela sans qu'on en ait même demandé la permission. Qu'importe que l'on promette de payer pour les dommages de l'occupation quand la guerre sera finie ? On ne pourra payer les souffrances de mon peuple chassé de ses foyers.

On met en avant la nécessité militaire. Ce fut sous l'obligation de la nécessité militaire que l'Allemagne a envahi la Belgique et occupé le Luxembourg. Il ne sert à rien de prétendre que la neutralité de la Grèce n'est pas garantie par des puissances qui la violeraient, comme dans le cas de la Belgique. Car la neutralité de Corfou est garantie par la Grande-Bretagne, la France, la Russie, l'Autriche et la Prusse. Cela n'a fait aucune différence dans leur action.

Que dire de cette prétention de la nécessité militaire ? Où était la nécessité militaire de détruire le pont de Demir-Hissar, qui coûtait un million et demi de drachmes et qui était la seule route praticable par où pouvait être ravitaillées mes troupes de la Macédoine orientale ? Le pont était miné ; on pouvait le faire sauter en une minute à l'approche de l'ennemi. Or, il est reconnu qu'il n'y avait pas d'ennemi nulle part près du pont et qu'aucun indice ne les annonçait. Quelle raison militaire y avait-il donc de faire sauter le pont maintenant, si ce n'est d'affamer les troupes grecques aux environs de Sérès et de Drama ?

Quelle était la nécessité d'occuper Corfou ? Si la Grèce est l'alliée de la Serbie, l'Italie l'est également, et des transports de troupes d'Albanie en Italie étaient plus faciles que d'Albanie à Corfou. La raison est-elle que les Italiens refusent d'accepter les Serbes par peur de la propagation du choléra ? Pourquoi les Alliés croient-ils que les Grecs doivent avoir le danger du choléra plutôt que les Italiens ?

Les Alliés disent qu'ils ont occupé Castelloriza, Corfou et d'autres points pour rechercher les bases des sous-marins. La légation d'Angleterre à Athènes a fait une offre de deux mille livres sterling, grande fortune pour tout pêcheur grec pour recevoir des informations pouvant faire découvrir une base de sous-marins ! Elle n'a pas encore jusqu'ici la moindre information concernant la Grèce ni encore pu constater qu'aucun sous-marin était ravitaillé d'un point de la Grèce.

L'histoire de la politique balkanique des Alliés est un record d'une série d'erreurs grossières et maintenant, vexés de l'échec de toutes leurs combinaisons balkaniques, les Alliés tentent de faire supporter par la Grèce la conséquence de leur propre bêtise. Nous les avons avertis que l'entreprise de Gallipoli était vouée à un échec, que les négociations avec la Bulgarie n'auraient pas de résultats, que les Austro-Allemands écraseraient certainement la Serbie. Les Alliés n'ont pas voulu nous croire, et maintenant, comme des enfants déraisonnables qui se mettent en colère, ils s'en prennent à la Grèce !

Ils ont, de propos délibéré, sacrifié tous les avantages qu'ils pouvaient avoir dans la sympathie des Grecs. Au début de la guerre, 80 % des Grecs étaient favorables à l'Entente ; aujourd'hui, il n'y en a pas 40 % ; non, il n'y a même pas 20 % de Grecs qui voudraient maintenant porter aide aux Alliés !

— Pourquoi Votre Majesté ne démobilise-t-elle pas ?

— Peut-être le ferai-je ; cependant, je ne puis me permettre de désarmer avant que soit décidé le sort de Salonique. Les Alliés ont évacué Gallipoli après une année ; ils peuvent changer d'avis un jour au sujet de Salonique et laisser la place à la merci du premier venu. Salonique est grecque ; j'ai l'intention qu'elle reste grecque.

— Votre Majesté croit-elle que l'Allemagne peut être victorieuse ?

— Cela dépend de ce que vous appelez victorieux ; si vous voulez dire que l'Allemagne prendra Londres, Paris et Pétrograde, cela n'est pas probable. Mais je crois que les Allemands peuvent se défendre là où ils sont pendant très longtemps. Si l'épuisement économique ne contraint pas l'Allemagne à implorer la paix, je crois qu'il sera très difficile sinon impossible, de la vaincre militairement.

— Quelle sera donc, d'après Votre Majesté l'issue de la guerre ?

— Partie nulle ; n'est-ce pas votre avis ?

Par ordre royal, cette interview a été contresignée par le maréchal de la Cour, M. Nerkati.

La réponse de la France

Paris, 22 Janvier.

Un personnage français, d'une très haute autorité, prend occasion de l'interview du roi Constantin pour définir les principes suivant lesquels la France a agi à l'égard de la Grèce et pour fournir, à la demande de l'*Associated-Press*, certaines précisions de fait concernant la conduite de la Grèce à l'égard des Alliés.

L'interview donnée par le roi de Grèce à l'Associated, appelle point par point des observations de forme et de fond qui démontrent l'inanité de ses accusations contre les Alliés. Il reproche leur hypocrisie aux Alliés qui parlent de la violation, par l'Allemagne, de la neutralité de la Belgique et du Luxembourg. « Après » ce qu'ils ont fait et font en Grèce, les Alliés en ont parlé « avant », et pour une excellente raison, c'est que l'Allemagne a violé, sans aucune excuse ni provocation, la neutralité de la Belgique et du Luxembourg, en pleine paix, pour aller attaquer la France, tandis que ce qui se passe en Grèce, indépendamment de toutes autres considérations exposées ci-dessous, est la conséquence d'une longue guerre marquée par l'écrasement des petits peuples par l'Allemagne.

Le roi déclare que les Alliés ont occupé, sans sa permission, des territoires grecs. Il ne s'agit, nulle part, d'une occupation proprement dite, mais d'une utilisation due à certaines circonstances. En ce qui concerne les îles visées, la Turquie ayant toujours refusé de reconnaître leur possession à la Grèce, les puissances s'en sont servies provisoirement avec le consentement tacite de la Grèce, qui n'a protesté que pour la forme, qui a négocié à ce sujet avec les Alliés, stipulant certaines modalités concernant l'utilisation des îles par les troupes alliées et recevant, en échange, des promesses formelles, quant au caractère purement provisoire de l'utilisation au dédommagement de tous les dégâts possibles et même d'autres promesses non indifférentes à la politique extérieure de la Grèce.

Partout la population a accueilli, avec la plus grande cordialité, les Alliés et a trouvé dans leur présence une source de profits. Elle est ravitaillée par les soins des Alliés. Pour Salonique, le cas est encore plus différent de ce que prétend le roi. Les Alliés ne sont allés à Salonique que pour secourir la Serbie, l'alliée de la Grèce. La Serbie attaquée de deux côtés était hors d'état de mettre en ligne, aux côtés des Grecs, les 150.000 hommes prévus au traité d'alliance ; c'est pour remplacer ces 150.000 hommes que les Alliés sont allés à Salonique sur la demande même du gouvernement grec, qui ne voulait mobiliser qu'à cette condition.

L'arrivée des Franco-Anglais à Salonique n'a motivé qu'une protestation de pure forme et les autorités militaires grecques ont reçu l'ordre de leur donner toutes facilités. L'assimilation entre les nécessités militaires qui ont amené les Alliés à Salonique pour aller au secours de la Serbie, alliée de la Grèce, et celles invoquées par l'Allemagne pour violer la Belgique, est inexistante. Le peuple grec a bien accueilli les Alliés. Le gouvernement grec, avant leur arrivée, favorisait déjà la Serbie en lui accordant, dans le port de Salonique, des facilités considérables pour le transit de son armement et de son ravitaillement. Les Allemands ont broyé les Belges qui leur résistaient en défendant leur sol pour aller atteindre un peuple pacifique à travers leur territoire.

La neutralité de la Grèce a eu, depuis le début, un caractère bienveillant pour les Alliés, non seulement M. Venizelos, mais ses successeurs, le leur ont déclaré officiellement à plusieurs reprises. Mais dans les derniers mois, le gouvernement grec a, en fait, laissé violer sa neutralité par les Allemands et les Autrichiens qui ont pris ses côtes et les îles comme base de ravitaillement des sous-marins. Qu'on n'ait pas pu localiser exactement cette base, cela prouve l'habileté des Allemands, mais leur fureur de la présence des Alliés à Castelloriso, Corfou et autres points connus pour être des nids de sous-marins, prouve la réalité de leur organisation. Il sera intéressant de connaître un jour ce qu'ont révélé à ce sujet les papiers saisis sur les consuls et les agents de la quadruple germanique à Salonique, Mytilène et Corfou.

C'est des côtes, des îles ou des presqu'îles que sont partis les pirates qui ont coulé l'*Ancona* et le *Persia*. Comment, dès lors, peut-on invoquer même la neutralité de Corfou où se trouvait la veille du débarquement français tout un état-major allemand ? Comment peut-on invoquer cette neutralité qui a été instituée comme condition d'un don fait par l'Angleterre ? La présence des Serbes, alliés de la Grèce, à Corfou, est-elle une réelle violation de cette neutralité déjà si ouvertement violée par les Allemands ? Puisque la Grèce n'a pas voulu secourir son alliée, malgré un pacte formel, peut-elle lui refuser un asile ?

Quant au choléra, il n'existe nullement. On a constaté dans les troupes serbes quelques cas de cholérine, dus aux privations suivies d'un excès de nourriture et les équipages français, anglais ou italiens des bateaux qui les transportent, redoutent-ils l'épidémie.

Toutes les mesures sanitaires sont prises d'ailleurs. La population de Corfou est des plus sympathiques pour les alpins français. Le gouvernement français lui envoie du blé et la ravitaille en abondance.

Les récriminations relatives au pont de Demir-Hissar sont sans fondement. Le prix du pont sera remboursé. Il était indispensable de le faire sauter pour empêcher ou gêner considérablement le transport de l'artillerie lourde ennemie. Le roi dit qu'il n'y a pas de troupes ennemies. Mais il ne cesse de répéter aux Alliés qu'ils vont être attaqués et détruits s'ils ne s'en vont pas tout de suite.

Quant aux épithètes violentes par lesquelles le roi qualifie la politique des Alliés, elles ne peuvent donner le change sur la vérité : Le gouvernement grec était si peu convaincu que l'entreprise de Gallipoli serait un échec, qu'il a cherché par tous les moyens à y participer et que seules ses exigences exagérées ont fait écarter son concours.

Si l'entreprise a échoué et si les Serbes ont été écrasés, n'est-ce pas surtout à cause de la Grèce qui refuse de remplir son engagement d'alliés envers la Serbie et qui laisse entourer son territoire par les armées de son ennemi le plus acharné ? Quant aux sympathies du peuple grec, il suffit d'examiner le chiffre des abstentions aux dernières élections pour voir où elles vont et de rappeler que tout récemment M. Venizelos, ami de l'Entente, a été acclamé par des milliers de personnes.

Le roi déclare qu'il ne peut pas démobiliser ; il n'ajoute pas que les Alliés continuent, sur sa demande, d'avancer de l'argent à la Grèce pour sa mobilisation. Il craint que Salonique ne soit plus grecque si les Alliés en sont chassés. Alors ? Pourquoi veut-il persuader aux Alliés de s'en aller et pourquoi ne prend-il pas place à leurs côtés ?

Quant à son opinion sur l'issue de la guerre, il est agréable qu'un souverain aussi impressionné par la puissance de l'Allemagne avoue publiquement que celle-ci ne peut pas être victorieuse, cela montre combien les esprits impartiaux ont raison quand ils proclament qu'elle sera écrasée.

L'impression aux Etats-Unis

L'appel du roi tombe à plat

New-York, 22 Janvier.

La dernière interview du roi Constantin, faisant appel aux Etats-Unis, est tombé à plat. Quelques journaux lui expriment leur sympathie pour sa position difficile ; d'autres disent que la Grèce est un exemple des dangereuses conséquences d'une neutralité timorée, mais le meilleur article émane de l'*Evening Post*, qui dit que le roi Constantin doit suffisamment connaître les sentiments américains à l'égard de la Belgique pour reconnaître la futilité de sa tentative d'établir un parallèle entre les Allemands à Liége, à Namur, à Louvain et les Alliés à Salonique et à Corfou.

Les Alliés, déclare ce journal, n'ont pas envahi la Grèce par le fer et par le feu, mais s'y sont rendus sur l'invitation du peuple grec, dont les sympathies, le roi doit l'avouer, sont dans la proportion de 80 % favorables aux Alliés et, à la demande du gouvernement grec, comprenant M. Venizelos, homme d'Etat très populaire et créateur de la grande Grèce.

Le roi Constantin déclare qu'après sa querelle avec M. Venizelos, ces sympathies se sont réduites dans une proportion de 20 %. L'*Evening Post* réfute cette déclaration, disant que lors des dernières élections, la grande majorité, par son silence, a proclamé son adhésion à Venizelos et aux Alliés.

En Alsace

Les aviateurs français bombardent un champ d'aviation

Bâle, 22 Janvier.

Suivant les journaux bâlois, des aviateurs français ont de nouveau jeté, dans la journée de mercredi, des bombes sur la ligne du Sundgau.

Le champ d'aviation et la gare de Habsheim ont été bombardés. Une bombe est aussi tombée sur la station-arrêt de l'Ile Napoléon, endommageant un hangar.

La défense du Rhin

Bâle, 22 Janvier.

Jeudi matin, on a entendu de fortes détonations dans le voisinage de la frontière. Il s'agirait, d'après les *Basler Nachriten*, de travaux accomplis par les pionniers badois, entre le pont du chemin de fer et le bac de Bellingen, pour débarrasser le Rhin des saillants rocheux de ses rives.

Ces éperons empêcheraient, le cas échéant, de jeter sur le fleuve des ponts militaires. Ils gênent également la navigation fluviale.

Dans les Flandres

Communiqué officiel anglais

Londres, 22 Janvier.

Le Bureau de la Presse fait le communiqué suivant, à la date du 21 :

Ce matin, à l'ouest de Fricourt, les Allemands ont fait exploser trois mines, sans occasionner de dégâts. Nous avons fait sauter une mine à l'est de Festubert.

Au cours de la journée, notre artillerie a dispersé quatre groupes de travailleurs allemands.

Duels d'artillerie au nord d'Albert, au nord de Loos et près de Cuinchy.

Nous avons canonné efficacement les tranchées et les emplacements des canons allemands à Sudert et à Fleurbaix.

Le bombardement de la côte belge

Amsterdam, 22 Janvier.

L'*Echo Belge* apprend que le récent bombardement de la côte belge par des croiseurs anglais, a causé des dégâts importants aux baraquements et que de nombreux marins allemands ont été tués ou blessés.

On annonce de la même source qu'une explosion dans la région d'Ypres, a tué ou blessé 32 Allemands.

Brillant exploit de deux marins anglais

Londres, 22 Janvier.

Deux marins anglais, le caporal Hatherley et l'officier Bright, viennent de recevoir la Médaille pour service distingué.

Au cours d'une incursion dans les tranchées anglaises, les Allemands firent sauter cinq mines aux environs de Loos. Il en résulta que deux mitrailleuses restèrent sans servants. En présence de cette situation, le caporal Hatherley et l'officier Bright se précipitèrent sur les mitrailleuses, qu'ils mirent vigoureusement en action au cours d'un bombardement intense.

Leur présence d'esprit fit grande impression, car la position, pendant un court moment, avait été critique.

L'Action russe

Les résultats de l'offensive russe en Galicie

Londres, 22 Janvier.

Le correspondant du *Daily Mail* à Pétrograde écrit :

Partie de sources officielles, partie de rapports d'officiers russes et enfin partie des déclarations faites par les prisonniers, dont le flot traverse actuellement Kieff, on peut donner maintenant, en connaissance de cause un exposé du récent combat dans le Sud.

L'attaque russe, commencée avant Noël sur divers points, n'avait pas pour objet de gagner du terrain. Le Conseil de guerre tenu à Paris au début de décembre avait décidé que dans le but de faciliter l'évacuation de Gallipoli et de fortifier le front de Salonique, il était nécessaire de détourner l'attention de l'Allemagne et si possible d'attirer les troupes allemandes des Balkans. Il était utile à ce moment d'empêcher l'ennemi d'envoyer des troupes venant de l'Est en France.

Une attaque contre le front français avait été projetée au début de la nouvelle année. C'est pour cela que les Russes entreprirent une diversion et les Austro-Allemands furent pris complètement par surprise. Le coup fut porté si soudainement en Bukovine et sur la Strypa, que l'ennemi, dans beaucoup de cas, abandonna immédiatement ses tranchées de première ligne. Grâce à leurs chemins de fer, des renforts allemands purent arriver sur les points menacés.

Les pertes russes ont été élevées ; mais celles de l'ennemi ont atteint 100.000 hommes, dont 20.000 morts et 10.000 prisonniers.

Le tsar en Bessarabie

Bucarest, 22 Janvier.

Le tsar est attendu d'un instant à l'autre en Bessarabie.

On croit que sa venue sera le prélude d'une nouvelle attaque russe.

L'occupation de Rarancze

Londres, 22 Janvier.

On mande de Pétrograde au *Daily Chronicle* :

« Le succès que les armées russes viennent de remporter à Rarancze, montre qu'elles conservent l'initiative sur tout le front Sud, en Bukovine. Ivanoff peut donc choisir le moment qui lui paraîtra opportun pour prendre l'offensive. Il y a là un très grand avantage actuellement pour la situation générale des Alliés.

« D'autre part, grâce au succès de Rarancze, les Russes ont pu neutraliser le danger qu'il y avait pour eux de voir leur gauche tournée par des attaques autrichiennes à Bogan. »

Le *Times* écrit, de son côté :

« L'occupation de Rarancze par les troupes russes et la capture d'une partie des positions autrichiennes situées à l'ouest de cette ville, représentent l'évolution d'une nouvelle phase du mouvement enveloppant dirigé contre l'ennemi à Bogan et accentuent notre menace contre Czernovitz. Notre ligne sur la rivière Huken se trouve ainsi consolidée et notre front est rendu plus puissant en Galicie et en Bukovine. »

Les succès russes au Caucase

Londres, 22 Janvier.

Au sujet des succès russes au Caucase, le *Daily Telegraph* dit :

« L'échec infligé au centre turc sur le front du Caucase a surpris agréablement le public. Il est évident que le grand-duc Nicolas, et son chef d'état-major avaient mûri leur plan dans le secret le plus absolu. Les autorités militaires déclarent que la position de Kopri-Keui, était défendue par un corps d'armée turc environ. »

Le *Times* écrit d'autre part :

« Les critiques militaires considèrent comme une vraie victoire le dernier succès remporté par les Russes dans le Caucase, car, par la capture de Kopri-Keui, nos alliés ont enlevé à l'ennemi sa plus forte position défensive sur la route d'Erzeroum. L'avant-garde des colonnes russes se trouve actuellement à moins de 55 kilomètres de la plus importante forteresse turque. »

Enfin, le *Morning Post* dit :

« Sur le front asiatique, un butin énorme est tombé, cette semaine, entre les mains des troupes russes. Il y a lieu, notamment, de mentionner une usine absolument intacte, fabriquant des munitions de guerre, et en particulier des grenades à main. »

L'appel de la classe 1897

Paris, 22 Janvier.

L'ambassade impériale de Russie porte à la connaissance de ses nationaux que, en vertu de l'ukase de l'empereur, en date du 20 novembre (3 décembre 1915), sont appelés au service militaire actif les jeunes gens nés en l'année 1897. Les personnes appelées en vertu du présent ukase seront incorporées, indépendamment de leur situation familiale, mais celles qui auraient droit à un sursis de premier degré (Igota, Pervago, Razriada), et incorporées simultanément avec les autres recrues appelées en vertu du présent ukase, si elles sont reconnues par le Conseil de révision aptes au service militaire.

Les personnes appelées en vertu du présent ukase, qui poursuivent leurs études dans les établissements scolaires étrangers, n'ont pas droit à un sursis d'appel pour terminer leurs études. Les appelés résidant à l'étranger sont tenus de rejoindre le territoire de l'Empire et de se présenter, dans le plus bref délai, devant le chef militaire du district le plus rapproché.

Le cardinal Mercier à Rome

La réception de la colonie belge

Rome, 22 Janvier.

Hier après-midi, de 5 heures à 7 heures, le cardinal Mercier a reçu au collège belge les hommages de la colonie belge. Indépendamment de la représentation diplomatique belge à Rome, toutes les notabilités et les membres de la colonie avaient tenu à témoigner à l'éminent prélat leur reconnaissance pour son attitude tant admirée et leur dévouement profond à la cause nationale.

Le cardinal Mercier s'est entretenu longuement avec le député belge M. Destrée. L'évêque d'Amiens et plusieurs prélats français assistaient à la réception.

LA GUERRE COLONIALE

La conquête du Cameroun

Communiqué officiel anglais

Londres, 22 Janvier.
(Officiel).

Après l'occupation de Jaunde, le 1er janvier, par les Alliés, des colonnes ont été envoyées à l'ouest, au sud-ouest et au sud de Jaunde, pour presser la retraite des Allemands vers le littoral, et essayer de la couper dans la direction de la Guinée espagnole.

Le 3 janvier, la colonne principale britannique, conjointement avec des colonnes françaises, sous les ordres du colonel Mayer, a été envoyée sur Ebolova, pendant que la colonne Haywood partait au Sud, vers Widimende. Arrivant à Koimaka, sur les bords du Njong, le 8 janvier, le colonel a délivré des prisonniers alliés, 16 Anglais, 3 officiers et sous-officiers français, ainsi que 7 civils.

Le 10 janvier, le général Aymerich a envoyé au colonel Haywood une colonne de renfort et les troupes avancées du général Cunliffe, sous les ordres du colonel Webb Bowen, ont été envoyées de Jaunde sur Edga. Les rapports des colonels Mayer et Haywood vers le 18 janvier, ont annoncé que les Allemands avaient évacué Ebonowa et Akonolinga, et que le gouverneur allemand Ebers-Mayer et le commandant allemand Zimmerman, étaient disait-on, réfugiés en Guinée espagnole.

Des combats avaient également eu lieu plus au Sud, près de la frontière hispano-allemande, où des petites colonnes françaises, avançant du littoral et du Congo français, ont essayé d'empêcher la fuite des Allemands en Guinée.

Les troupes anglo-françaises pénètreront-elles en territoire espagnol ?

Londres, 22 Janvier.

A propos de l'expédition du Cameroun, il résulte des renseignements parvenus ici, que si les autorités espagnoles ne disposent pas de moyens suffisants pour imposer aux contingents de nos ennemis, le respect de la neutralité de la Guinée, et si ceux-ci conservent leur organisation militaire, l'opinion ici est que les troupes françaises et anglaises devront pénétrer en territoire espagnol, et frapper, dans son dernier refuge, l'armée allemande au Cameroun.

Une communication dans ce sens aurait été faite au Cabinet de Madrid et déjà des pourparlers seraient engagés entre M. Merlin, gouverneur général de l'Afrique Equatoriale, qui a été l'habile organisateur des corps expéditionnaires français et le représentant de l'Espagne en Guinée.

D'autre part, des télégrammes, *via* Lagos, apprennent que, depuis plusieurs semaines, les Allemands avaient réussi à pénétrer isolément en Guinée espagnole, et que, à l'insu des autorités locales, ils avaient installé les camps, qui abritent aujourd'hui l'armée défaite à Ngaoundere et dont les effectifs sont relativement réduits. Par la même voie, on annonce que des détachements ennemis, sans munitions, sans vivres, errent dans le sud du Cameroun et que leur reddition est imminente.

Il résulte de ces renseignements que la conquête de la colonie allemande est terminée.

L'Italie en Guerre

Une affaire de fraudes militaires

Milan, 22 Janvier.

Depuis une semaine, devant le Conseil de guerre de Bologne, se déroulait le procès contre les administrateurs des moulins Veneto-Emiliani, coupables de soustraction de blé et de subtilisation de farine pour l'armée.

Le Conseil a condamné le directeur des moulins, M. Ludovisi, à 13 ans et 10 mois de réclusion ordinaire ; l'administrateur Lenzi, à 14 ans ; le major Diodati, à 10 ans et à la dégradation militaire.

Des troupes anglaises acclamées à Rome

Rome, 22 Janvier.

Un détachement de troupes anglaises qui a traversé Rome a reçu un accueil enthousiaste.

Le Blocus de l'Allemagne

Arrestation d'un vapeur suédois

Londres, 22 Janvier.

Les journaux annoncent qu'un croiseur anglais a arrêté et amené à Liverpool le vapeur suédois *Stockholm*, venant d'Amérique, dont la cargaison comprenait de la contrebande. Des sacs postaux faisant partie de cette cargaison auraient été bourrés de caoutchouc.

La Hollande et la contrebande des métaux

Amsterdam, 22 Janvier.

Le *Telegraaf* apprend, de source autorisée, que 160.000 kilos de plomb ont été expédiés, hier, en contrebande, en Allemagne, sous la désignation de « vieux plomb ». La nouvelle de cette expédition nous est arrivée trop tard, ajoute le *Telegraaf*, pour en prévenir les autorités, mais il est évident que ce « vieux plomb » qui a été expédié en Allemagne, devra être remplacé par du nouveau plomb à l'usage de l'industrie hollandaise. Or, ce nouveau plomb doit venir par voie de mer, et tout homme bien pensant peut se figurer quelles conclusions les puissances de l'Entente vont tirer de cette affaire due à la malhonnêteté de nos commerçants contrebandiers.

L'expédition des 160.000 kilos de plomb a été chargée sur huit wagons, et était adressée à M. K..., à Cologne, avec la mention spéciale que ce plomb devait être déchargé à la station industrielle de cette ville. Les expéditeurs étaient MM. Vriesseveem à Amsterdam.

La Piraterie allemande

2.329 assassinats

Londres, 22 Janvier.

Au cours d'une cérémonie officielle, l'amiral Stileman a déclaré que les attaques des sous-marins ont causé la mort de 2.329 civils.

L'augmentation des frets

Cardiff, 22 Janvier.

Tous les frets augmentent toujours, et il ne semble pas que la limite soit atteinte. Le fret de Marseille a atteint 90 fr. en augmentation de 15 fr. sur le mois dernier et de 81 fr. 25 depuis la guerre ; à Gênes, il atteint 110 fr.

Dans le compte rendu de la conférence donnée par M. Charles Gide, à l'Alliance d'hygiène sociale, sous la présidence de M. Clémentel, des journaux relatent que le ministre du Commerce aurait déclaré que le gouvernement anglais et le gouvernement français, se préparent à taxer le fret.

Cette partie du compte rendu est totalement inexacte. M. Clémentel s'est borné à déclarer qu'il faisait et ferait tous ses efforts pour parer, notamment en ce qui concerne les produits de l'alimentation, à la hausse excessive des frets.

L'Espionnage en Suisse

L'AFFAIRE DES DEUX COLONELS

Genève, 22 Janvier.

Au sujet de l'affaire des colonels, le *Berner Tagwacht* dit que dans les nouvelles transmises la nuit à l'attaché militaire allemand Bismarck, il ne s'agissait pas seulement de communications reposant sur les observations des postes frontières suisses, mais d'autres nouvelles, dont l'état-major général avait connaissance par une autre voie.

Les tendances de l'état-major

Londres, 22 Janvier.

Le correspondant spécial du *Times* en Suisse explique longuement à son journal les tendances militaristes de l'état-major général qui le fit arrêter. L'opinion publique suisse, dit-il, est persuadée que la ligne de conduite de l'état-major est influencée par les Allemands, alors que la nation et le Conseil fédéral sont fortement opposés aux influences allemandes, et décidés à faire le possible pour en purger le pays.

Le Retour des Prisonniers

Des grands malades vont arriver en Suisse

Berne, 22 Janvier.

L'arrivée de grands malades commencera dans la seconde moitié du mois de mars.

Le 25 mars, cent prisonniers français, malades, arriveront d'Allemagne à Leysin et seront installés dans un sanatorium de cette ville ; le même jour arriveront à Genève cent prisonniers malades allemands, qui seront également dirigés sur un sanatorium suisse.

Lettre d'Angleterre

Sommes-nous au printemps ? — Ce que me rapporte un ami revenu d'Allemagne. — La tyrannie de Jehu. — Ce que j'ai vu à Leeds. Le parti travailliste et la guerre.

Londres, 17 Janvier.

Est-ce le printemps ? S'il faut en croire les oiseaux et la végétation, l'hiver est déjà derrière nous.

Il est rare de constater à cette époque de l'année une température aussi douce et autant de jours ensoleillés dans la brumeuse Grande-Bretagne. Est-ce que dame Nature compatissante désire relever nos esprits un peu déprimés par l'atmosphère ambiante de la guerre pour nous faire prendre patience et nous aider à supporter l'énervante attente ?

Toutefois si les jours sont égayés par un ciel clair et réchauffés par un soleil pâlot, qui fait de son mieux pour nous sourire, ces jours sont courts à notre latitude, et la nuit en tombant de bonne heure, avec les rues à peine éclairées, nous ramène trop tôt à la triste réalité.

Londres, dans son ensemble, est bien plus triste aujourd'hui que Bruxelles, me disait, hier, un vieil ami, sujet d'un pays neutre, qui vient de visiter quelques grandes villes d'Allemagne et de Belgique pour le compte d'un grand journal. C'est le troisième voyage qu'il fait en pays ennemi depuis la déclaration de guerre.

Tandis qu'après les deux premiers voyages, démentant les déclarations de plus d'un neutre sur l'état de l'Allemagne, il soutenait que l'esprit de nos ennemis ne montrait aucun signe d'affaissement, ni de doute sur la certitude de la victoire finale, il déclare aujourd'hui qu'il n'en est plus de même. Le blocus commence à peser et à peser dur ; la situation économique empire de jour en jour ; la confiance générale que l'on pouvait encore constater il y a trois mois à peine, commence à chanceler.

Partout, on peut relever une soif ardente de paix. Cet état d'esprit se manifeste dans toutes les conversations et plus d'un exprime son étonnement que les Alliés, battus sans espoir, fassent la sourde oreille aux ouvertures de paix qu'on leur fait.

Cette obstination à ne rien vouloir écouter, cette détermination à vouloir continuer la lutte les inquiète en les intriguant, et les rend soupçonneux. Serait-il vrai que tout n'est pas aussi bien qu'on le déclare ? Voilà ce qu'ils semblent penser.

En conclusion, m'a déclaré l'auteur de ces renseignements, il n'y a pas l'ombre d'un doute qu'une grande partie de la population travailleuse en Allemagne souffre de la faim. De jour en jour, les courages s'affaissent et quelques-uns ne se cachent plus pour déclarer : « Que gagnons-nous avec toutes les victoires qu'on nous annonce ? » Où bien : « Si nous remportons une victoire par jour, ces victoires ne nous confèrent aucun avantage, tout au contraire ».

Ces impressions ont été recueillies par un homme d'affaires qui depuis plus de vingt ans est en rapports constants avec l'Allemagne, où il a fait des séjours de plusieurs mois et même de plusieurs années, et où il a de nombreuses relations qui ne craignent pas de s'ouvrir à lui. — « La marée baisse, furent ses derniers mots ».

***

Pour en revenir à notre sujet, l'éclairage réduit de nos rues, cet éclairage d'il y a cent ans continue à coûter la vie à des quantités de gens. De 13 qui était la moyenne en 1913, nous constatons aujourd'hui 22 tués par semaine. Les maîtres de nos rues ne sont plus les autorités, mais ceux qui sont les causes de ces accidents : les chauffeurs de taxis. On avait quelque droit de croire que ces messieurs auraient des égards pour le public qui les fait vivre ; loin de là. Parce que nous n'avons plus que 4.000 taxis pour nous servir, au lieu de 6.000, chiffre des temps normaux, et que la police refuse d'autoriser les femmes à combler les vides, ces 4.000 chauffeurs sont devenus de vrais tyrans : ils refusent de marcher si la course ne leur sourit pas et si la tête du client leur déplaît. Malheur au pauvre bourgeois qui se plaint, ou qui menace ; un répertoire dont Billinsgsgate rougirait le renvoie bientôt à ses affaires. (Billingsgate est notre marché aux poissons).

Et que fait la police ? vous demandez-vous, cette police de Londres si vantée, et non sans raison, il faut le reconnaître. La police ne fait rien ; elle vous regarde et vous répond qu'elle ne peut faire marcher les taxis qui ne sont pas sur les rangs. Si vous faites remarquer qu'ils ne sont jamais sur les rangs, mais toujours en maraude, elle sourit en vous disant : « C'est leur droit. La guerre est cause de la pénurie de taxis ; il faut se résigner ».

***

Quel bon dos elle a cette guerre ! Heureusement qu'un de ses avantages est de transformer en quelques jours ce qui autrefois mettait des années pour changer. Hier encore dans les parcs et dans les squares, dans les nombreux anciens cimetières qui parsèment Londres l'on voyait des compagnies de jeunes gens apprenant le maniement des armes.

Faute d'uniformes, ils avaient gardé leurs vêtements civils, et quelle variété ! Les uns en chapeaux melon, d'autres en casquettes ou en chapeaux de paille, ceux-ci vêtus d'habits du bon faiseur, les pantalons bien pressés, ceux-là en vestons de serge bleu, en bras de chemise montrant les bretelles et des fonds de culotte rapiécés, tous pourtant sérieux, attentifs, sans qu'un seul spectateur qui les suivait du regard songeât à sourire de leur étrange accoutrement et de leur gaucherie. C'était le noyau de la grande armée civique que levait la Grande-Bretagne, la plus grande armée de volontaires que l'on ait jamais vue. Ils venaient de toutes les classes sociales, résolus et fiers de la confraternité qui les unissait riches ou pauvres pour la défense du pays.

Aujourd'hui, ces quelques centaines de mille volontaires se sont multipliés. Le pays qui avec 70.000 hommes garnisonnait les Indes avec leurs 300 millions d'habitants, a porté ses armées à 3 et 4 millions, et pour les équiper, il a fait surgir comme par enchantement d'innombrables usines.

Un exemple que j'ai constaté : près de Leeds, il y a maintenant 500 ateliers fabriquant des munitions alors qu'avant il n'y en avait pas un ; un peu plus loin, il y a une usine couvrant 100 hectares possédant 15 kilomètres de rails pour la desservir et 30 kilomètres de tuyaux pour la chauffer à la vapeur, usine qui a été construite en entier dans l'espace de trois mois, outillée, et qui occupe actuellement pour le service de la guerre 60.000 ouvriers dont 6.000 femmes ; et ceci n'est qu'un exemple.

Et maintenant après tous ces efforts basés sur le service volontaire, voici le service obligatoire voté, et la Grande-Bretagne, rompant avec une de ses traditions les plus chères.

Souhaitons que ce que l'on appelle si justement l' « Administration Asquith » soit enfin, après l'écrasante majorité qui a voté le service obligatoire que le pays veut, un gouvernement à poigne qui agira en soldat, non un gouvernement paternel qui comptera sur des péroraisons pour abattre les assassins de Louvain.

Les quelques voix qui se sont prononcées contre le service obligatoire, sont de peu de conséquence bien que celles du parti travailliste paraissent mériter quelque attention. En somme, l'opposition du parti travailliste est un « bluff », un marchandage et rien de plus. Ceux qui connaissent les dessous n'hésitent pas à dire qu'acculé et mis en demeure de mettre ses menaces à exécution, il ne le ferait pas, que si les ouvriers étaient appelés à voter individuellement, au lieu d'être représentés par des délégués, la majorité pour une politique de fer dans la conduite de la guerre serait écrasante.

Entre temps, le Congrès des Trade-Unions tenu le 6 janvier par des *délégués*, décida à une majorité représentant un million et quart de voix, de s'opposer au service obligatoire. Son antagonisme, pourtant, fut désarmé par les concessions que fit M. Asquith aux trois membres travaillistes du Cabinet après une conférence qu'il eut avec eux.

Voici ces concessions :

On n'imposera plus de service obligatoire à d'autres hommes mariés que ceux déjà enrôlés volontairement.

Il n'y aura pas de contrainte industrielle.

Les tribunaux d'appel qui jugeront les différends de travail seront composés de juges civils.

La loi ne s'appliquera qu'à la durée de la guerre.

Cependant, depuis cet accord, les meneurs ont décidé, par un vote unanime, de s'opposer à la loi quand même, en menaçant de se mettre en grève si elle est promulguée. Ici encore il s'agit d'un marchandage et personne ne prend la menace au sérieux.

A ce propos, il est intéressant, pour comprendre le but poursuivi par les Trade-Unions et pour saisir leur influence sur les décisions du gouvernement, de remonter au Congrès de l'Union des Mineurs qui se tint à Bristol la première semaine d'octobre dernier.

A ce Congrès, ce qui arrêta surtout l'attention, ce fut la résolution bruyamment votée à l'unanimité de s'opposer au service obligatoire, tandis qu'une résolution tout aussi importante ne fut notée pour ainsi dire qu'en passant. C'est qu'alors les mineurs regardaient la guerre comme un épisode qui devait se terminer tôt ou tard d'une façon ou de l'autre, tandis qu'elle offrait une circonstance favorable pour obtenir du gouvernement des concessions en faveur de leur Union.

Après avoir décidé les mesures à prendre pour forcer les ouvriers récalcitrants non unionistes à se rallier à eux, le Congrès vota une résolution par laquelle une alliance fut conclue entre l'Union des Mineurs, l'Union des Cheminots et l'Union des Ouvriers de transports sur terre et sur mer.

Cette alliance entre les trois grandes Unions fut décidée à l'unanimité et elle est depuis devenue effective avec un programme d'action préparé dans l'intervalle.

La conception de ce plan n'est pas nouvelle. C'est le résultat des grèves de 1911-1912 qui ne réussirent qu'en partie tout en prouvant qu'une action collective de ces trois Unions aurait assuré la victoire.

L'accord qui ne put être accompli en temps de paix a été accompli en temps de guerre et cette alliance formidable est un nouveau pas dans l'histoire des Trade-Unions. Son intérêt est considérable d'autant plus que son but est essentiellement agressif. Les articles ne parlent que de l'éventualité d'attaque et établissent les conditions d'action collective. C'est, en un mot, une alliance offensive dirigée non contre les patrons mais contre la communauté et contre le gouvernement. Le Parlement est menacé non aujourd'hui mais dans le futur, après la guerre. Entre temps, la guerre est une circonstance favorable pour se fortifier et pour prouver son importance.

Cette combinaison qui, comme on le voit, a le pouvoir de paralyser complètement la vie entière du pays, à l'aide d'un simple mot d'ordre, n'aura aucun effet pour le moment, son intérêt est d'obtenir aujourd'hui le plus possible, de supporter le gouvernement dans la conduite de la guerre. C'est pourquoi il est à peu près certain que le Congrès qui doit se tenir à Bristol à la fin de ce mois, s'inclinera devant le fait accompli du service obligatoire. — J. P.

« Marseille ancien et moderne »

De la Capelette au mur grec de la rue Albert Ier

C'est un passage non classé du quartier de la Capelette ; c'est, découvert derrière la Bourse, le mur grec que la plume érudite de François Prieur décrivit à diverses reprises dans le *Petit Provençal*. De tous les deux, il fut brièvement question au cours de la dernière séance du Conseil municipal.

Entre la route Nationale n° 8 et le chemin vicinal n° 60, de la Capelette à la Pomme, un passage sans règlement, sans état civil, rendait d'importants services aux piétons et au charroi des faubourgs sud-est de la ville. On l'appelait, pour le flatter : boulevard des Vignes.

Reconnaissants, les propriétaires riverains et des habitants du quartier de la Capelette, sollicitaient depuis longtemps, par des pétitions, qu'il fut cité à l'ordre du jour du Consell municipal de notre cité. Ils résolurent même de participer pécuniairement aux dépenses d'une distinction qui devait assurer au passage, un peu trop négligé, une mise en état de viabilité constante, un classement officiel et le droit au titre pittoresque qui lui fut familièrement octroyé jadis — on ne sait trop pourquoi.

Alors, on s'aperçut qu'en outre de son utilité incontestable pour la circulation, le boulevard des Vignes servait aussi modestement à l'écoulement des eaux qui s'amassaient, à chaque pluie, dans une partie des chemins vicinaux de la Capelette à la Pomme et du Cheval-Marin depuis que le service de la voirie a exécuté, sur ce chemin, les travaux prévus à son rapport du 9 août 1910. Plus même, on se rendit compte que le boulevard des Vignes pourrait, par prolongation, accéder ultérieurement, et d'une manière confortable, à la sortie sud du cimetière Saint-Pierre, avec lequel il n'était en communication jusqu'ici que par la traverse de la Pomme.

On prit sa mensuration et l'on établit les projets qui flatteraient sa présentation. Le boulevard des Vignes a une largeur de 12 mètres et une longueur de 460 mètres. Son profil longitudinal présente des déclivités de 0m 0035 à 0m 0081 par mètre. Sa largeur normale de 12 mètres comportera une chaussée empierrée de 7 mètres 20 avec caniveaux pavés de 0m 80 et deux trottoirs de 2m 40 de largeur chacun. Pour atténuer la dépense — 21.000 francs — les propriétaires riverains ont promis de verser 2.200 francs, mais, pratiques, à la condition que les travaux seraient exécutés dans un délai n'excédant pas six mois après la guerre. Les 18.300 francs qui resteront à payer seront inscrits à l'article du budget primitif du prochain exercice sous le titre : « Mise en état de viabilité de voies nouvelles ».

Le Conseil municipal n'a pas discuté.

Le mur grec, lui n'a pas bénéficié d'aussi faciles honneurs malgré son ancienneté. Le 9 décembre 1915, le préfet dut rappeler à la municipalité qu'il lui avait fait connaître, le 28 juillet, la décision du sous-secrétaire d'Etat, sur la proposition de la Commission des monuments historiques, d'inscrire le mur grec sur la liste des édifices classés. Or, le projet de tracé de la nouvelle voie publique, qui sera la rue Albert Ier prolongée, prévoit le dérasement de la partie supérieure du bon vieux mur. Dans son sensible souci de conservation intégrale, la Commision estimait que l'on pouvait tout simplement modifier l'irrespectueux projet.

M. Roger, adjoint municipal aux beaux-arts, homme affable et paisible, fut ferme en l'occurence : « Malgré le grand désir que nous aurions de donner satisfaction à M. le ministre des Beaux-Arts et à la Commission des monuments historiques, inscrivit-il dans son rapport, il est absolument impossible à la municipalité d'envisager la modification de tracé qui nous est demandée. »

Les raisons ? : « Mais, dit-il, la rue Albert Ier prolongée s'amorce sur la Cannebière parallèlement à la façade est de la Bourse et vient aboutir en ligne droite sur la place de l'Hôtel-des-Postes ménagée à cet effet lors de l'ouverture de la rue Colbert. Tant à cause de sa largeur, 20 mètres, que de ses aboutissants : Postes et Bourse qui en feront la plus belle et la plus active des voies du nouveau quartier, la rue Albert Ier a précisément été choisie comme directrice du nouveau tracé. C'est sur elle que s'appuie toute l'ordonnance du projet ».

Aussi, quelle catastrophe ! Toute l'harmonie du projet serait détruite ; la place et les murs perdraient la symétrie que l'on a eu tant de peine à obtenir et, d'une façon relative, tout serait à refaire et, surtout, la conservation de ce vieux mur dans le nouveau quartier entraînerait l'inutilisation pécuniaire pour la ville d'une certaine quantité de terrain en hors-ligne.

Etait-ce donc un nouveau conflit ? Mais M. Roger de conclure à l'instant décisif de l'émotion : « La partie du mur grec est située en entier dans la traversée de la rue Albert Ier et au-dessous du niveau de la chaussée ; elle peut sans inconvénient être conservée en sous-sol. L'aménagement de ce mur et de ses abords, pour le rendre accessible aux personnes qu'il pourra intéresser, ne présentera non plus aucune difficulté sérieuse. Nous répondrons ainsi au vœu de la Commission des monuments historiques sans porter atteinte aux dispositions générales du projet ».

Le Conseil municipal n'a pas discuté...

Ainsi donc, Marseille s'étend industriellement par les banlieues ; ainsi donc le Marseille des affaires et de l'activité se complaît aux larges voies et ne se soucie point de modifier des tracés pour un vestige du passé. Mais, du moins, les derniers rêveurs pourront-ils encore méditer devant le mur grec, soigneusement exposé dans le sous-sol comme en une chape tombale.

JULES BERNEX

Un Appel à la Classe 1918

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Les sociétés de tir ont toujours, surtout depuis la guerre, insisté sur la nécessité, pour les jeunes gens, de savoir tirer avant leur arrivée au corps.

Ceux qui ont profité des leçons enseignées dans les stands, se sont, pour la plupart, découvert des aptitudes dont ils ne se doutaient pas ; ils ont alors pris grand plaisir à venir tirer, se sont ainsi formés et arrivés sur le front, ils ont tenu à prouver qu'ils étaient capables de quelque chose d'utile.

Malheureusement ces exemples sont beaucoup trop rares. Il est prouvé, dans les tranchées, que le tireur exercé guette constamment l'ennemi et ne manque jamais l'occasion de lui envoyer une balle, à la moindre petite imprudence.

Par contre, il est prouvé également que le soldat ne sachant pas se servir de son fusil, n'a pas grande confiance en lui et lorsqu'il arrive dans la tranchée, il y reste en quelque sorte comme un être sans initiative.

Les soldats, dans les tranchées, savent que du côté de l'adversaire, il y a aussi des tireurs exercés, qui brisent à 50 ou 100 mètres une petite glace qu'on leur montre au bout d'un bâton.

Les nôtres, je parle des tireurs exercés, s'amusent aussi à briser les périscopes allemands.

Tout ceci est jeu de tranchées, mais malheur à tout soldat qui se fait voir, même à travers un petit créneau non recouvert, les fusils d'en face ont repéré le créneau et, à la moindre ombre, qui vient en boucher le jour, ils partent immédiatement.

Aujourd'hui, les cavaliers comme les fantassins, sont aux tranchées ; il importe donc que tous les jeunes gens de la classe 1918 fassent leur devoir, se préparent et ne restent pas dans la catégorie des inertes, surtout et en premier lieu, vis-à-vis du tir.

Il est encore temps ; que les jeunes gens se fassent inscrire dans les sociétés de tir et suivent les cours dès leur début, il y a une progression qui ne peut se renouveler pour chaque retardataire.

Nous sommes en face d'événements qui réclament impérieusement tous les efforts individuels, aucun sacrifice ne doit-être inutile.

Cet appel est motivé par un entretien que j'ai eu hier avec l'un de nos jeunes poilus, M. C..., le meilleur tireur des élèves de la Société Mixte de Tir de Marseille, classe 1915, lequel revient du front, toujours plein de confiance.

Je savais déjà que son adresse remarquable lui avait permis de faire plusieurs « cartons » dans les tranchées en face.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations. — DURET, *engagé volontaire en 1870, administrateur de la Mixte.*

Le Tigre sur le Front

Du *Cri de Paris* :

Le Tigre raconte au Sénat, devant ses amis, les péripéties de son dernier voyage au front.

Il arriva d'abord chez un général commandant une armée et lui exprima le désir de visiter son quartier général. Il parcourut les logements des officiers, des sous-officiers, des soldats, et constata avec satisfaction qu'ils avaient tiré parti des locaux qu'ils occupaient.

Puis, accompagné du général, il se rendit dans un corps d'armée. L'installation était plus sommaire. M. Clemenceau dit :

— Oui, certainement, ce n'est pas mal, mais c'est moins bien que chez vous, général.

Il fut conduit ensuite à l'état-major d'une division, puis d'une brigade. A chaque fois, la moue de M. Clemenceau devenait plus amère et il répétait d'un accent plus sec :

— C'est moins bien que chez vous, général.

Enfin, il demanda à visiter un régiment. Il se trouvait précisément tout près d'un régiment d'infanterie coloniale, recruté en grande partie dans le Var, dont M. Clemenceau, comme on le sait, est le représentant au Sénat.

Il connaissait de longue date le colonel et ce fut une joie pour lui de le revoir. Après les premières effusions, le Tigre le pria de lui faire les honneurs de son logis.

Le colonel lui montra une sorte de hutte enfoncée dans la terre et M. Clemenceau reprit plus énergiquement encore :

— C'est moins bien que chez vous, général.

Mais, quand il arriva dans les tranchées, ce fut une bien autre affaire.

Il jugea qu'elles manquaient aux règles les plus élémentaires de l'hygiène ; il vit, au bas d'une pente légère, de l'eau qui croupissait et dans laquelle des hommes étaient obligés de patauger. Alors, il éclata :

— Comment permettez-vous, général, que vos hommes vivent dans de pareilles conditions ? Si vous étiez forcé de demeurer dans ces tranchées, supporteriez-vous qu'elles soient si mal organisées ? Voyez cette eau ; il suffirait d'une rigole pour la faire écouler et de quelques rondins pour mettre les hommes à l'abri de l'humidité.

Depuis ce jour, M. Clemenceau s'exprime dans les termes les moins flatteurs sur le compte du haut commandement.

Commission départementale des Bouches-du-Rhône

La Commission départementale s'est réunie jeudi, à 3 heures, à la Préfecture, sous la présidence de M. Briand.

Etaient présents : MM. Brémond, Brion, Gouin et Sacoman ; M. Saravelli, excusé.

M. Rambert, secrétaire général, représentant M. le Préfet, assistait à la séance.

Les affaires suivantes ont été soumises à la Commission :

M. Brémond. — Revision du tarif pharmaceutique de l'Assistance médicale gratuite. Cette revision est acceptée, après communication de M. Emile Michel, conseiller général, membre de la Commission de vérification de l'Assistance, sur l'abus de certains médicaments. Bourses à l'Ecole pratique d'agriculture de Valabre. Location de la ferme départementale de Saint-Pierre-de-Canon, à Aurons. (Adopté.)

M. Brion. — Bourses à l'Ecole d'électricité industrielle de Marseille. Augmentation du taux de l'allocation d'assistance à une aveugle. (Adopté.)

M. Gouin. — Traité de gré à gré pour la fourniture de toiles-layettes à la Crèche départementale. Subvention de 1915 pour le service d'autobus d'Aubagne à Auriol et à la Sainte-Baume. (Adopté.)

M. Sacoman. — Bourses à l'Ecole d'ingénieurs de Marseille. Autorisation à l'Asile départemental pour la vieillesse d'achats directs, à défaut de traités de gré à gré. Bourses dans les lycées et collèges, deuxième répartition. (Adopté.) Demande en décharge de l'impôt des portes et fenêtres d'un immeuble départemental. (Rejeté.)

M. Briand. — Traites de gré à gré à l'Institut départemental d'aveugles. Subvention à la commune de Meyrargues pour le balayage des classes. Deuxième répartition aux communes du département, pour travaux urgents de voirie et d'hygiène, des fonds provenant des amendes de police correctionnelle. (Adopté.)

M. Brémond demande à M. le secrétaire général d'intervenir auprès des établissements industriels travaillant pour la guerre, afin que les déchets de nitrate de soude, provenant de ces établissements, soient livrés aux agriculteurs aux mêmes conditions et prix que dans le passé.

M. Briand, au nom des membres de la Commission, renouvelle les doléances des agriculteurs qui n'ont pas encore reçu livraison des tourteaux achetés au Syndicat des fabricants d'huiles, par l'intermédiaire de l'administration préfectorale. Ce retard empêche la fumure des ensemencements et compromet l'élevage du bétail. Il est d'autant plus regrettable, que ces mêmes tourteaux, dont sont privés les agriculteurs français, font l'objet d'exportation dans les pays neutres où, l'expérience vient de le prouver, nos ennemis se ravitaillent.

M. le secrétaire général répond qu'il transmettra ces demandes absolument justifiées au ministère de l'Agriculture, afin que notre production nationale soit sauvegardée.

La Commission départementale s'associe à la démarche faite par une délégation du Conseil général, afin de permettre à nos soldats de s'alimenter et de se reposer dans les établissements publics où tout le monde a accès. Elle émet le vœu que nos défenseurs aient la liberté de s'abriter, de se nourrir et de se délasser dans les lieux publics où tous les citoyens peuvent pénétrer. La séance est levée à 5 h. 30.

La Conquête du Monténégro

— Tu nous a fait pavoiser pour rien à Berlin.
— On doit commencer à y être habitué...

Le Blocus de l'Allemagne et le Ravitaillement des Neutres

Les accords intervenus nous donnent-ils toutes les garanties ?

La nécessité péremptoirement démontrée de resserrer, en le rendant effectif, le blocus des puissances centrales a amené les gouvernements de l'Entente et les pays neutres à se mettre d'accord de façon nette et loyale sur la question du ravitaillement.

Si la France et l'Angleterre, qui tiennent le nœud du problème maritime, ont des devoirs vis-à-vis des pays neutres se pourvoyant presque uniquement par la mer, ces pays neutres ont, eux aussi, des obligations non moins impérieuses.

Des arrangements sont donc intervenus avec la Suisse et la Hollande, et nous verrons tout à l'heure que, en ce qui concerne la Suisse notamment, ces arrangements ont eu un commencement d'exécution.

Les relations commerciales avec le Danemark ont une importance non moins considérable. Copenhague est voisin de Hambourg, et l'on a vu que des navires chargés de cuivre, de blé ou d'autres produits, partis d'Amérique à destination de la Russie, se sont comme par hasard trouvés obligés d'aborder dans le grand port danois. Il est d'autre part avéré que des commerçants peu scrupuleux de ces pays sont parvenus à faire passer en Allemagne des produits dont l'exportation est interdite, en trompant la surveillance des autorités danoises.

Les relations commerciales avec ces neutres du Nord demeuraient donc comme une gêne et un danger sérieux pour le blocus. Un accord seul pouvait remédier à cette délicate situation et cet accord vient d'être signé entre le Danemark et l'Angleterre.

La clause principale de cet accord établit que les importations de toutes provenances devront rester au Danemark *et ne pourront sous aucun prétexte et sous aucune forme* être réexportées dans d'autres pays.

Les signataires danois de l'accord : la « Corporation des marchands de Copenhague » et le « Conseil des Industries danoises » garantiront sous leur responsabilité la destination des produits importés. Un contrôle sévère est prévu et des pénalités très fortes frapperont les infractions. Les signataires auront le droit d'exiger la production de la comptabilité des importateurs et même le témoignage de leurs employés.

En Angleterre, personne ne veut douter que ces clauses seront strictement remplies par les Danois; nous, nous nous bornerons remarquer que c'est là, pour eux, une nécessité absolue, dans leur intérêt même. Outre, en effet, qu'il serait facile à l'Angleterre et à ses alliés d'interrompre tout trafic à la première infraction constatée, l'agriculture danoise, qui écoule en Angleterre la plupart de ses produits, souffrirait de la disette de fourrage et d'engrais, et elle ne peut se procurer ces matières que par la voie maritime.

Nous ne connaissons pas les clauses de l'accord qui est intervenu de la même façon entre les puissances de l'Entente, la Hollande et la Suisse, mais nous avons le droit de tenir pour certain qu'elles donnent des garanties analogues.

S'il n'en était pas ainsi, on ne s'expliquerait pas la décision du gouvernement français d'autoriser le gouvernement suisse à recevoir des marchandises venant d'outre-mer, non plus seulement par le port de Cette, mais par Marseille, Bordeaux, Nantes, Le Havre et Saint-Nazaire.

Ces marchandises seront acheminées vers la Suisse par voie ferrée. Les chemins de fer fédéraux ont déjà commencé d'envoyer à Marseille et à Bordeaux le matériel roulant nécessaire, lequel n'a pu être fourni par les Compagnies de chemins de fer français.

Marseille et Bordeaux mettent en route chaque semaine un train d'une quarantaine de wagons pour la Suisse *viâ* Lyon. Il se peut que d'ici à quelque temps on fasse partir deux trains hebdomadaires si les besoins de l'exportation l'exigent, ainsi que l'affirment les autorités suisses.

C'est donc, comme on le voit, en ce qui concerne la Suisse tout au moins, le ravitaillement intensif, ravitaillement qui n'a pu être entrepris, nous le répétons, sans de sérieuses garanties.

Nous savons d'autre part que les exportateurs français se sont modérés depuis qu'est paru au *Journal Officiel* l'avis du 15 novembre 1915 sur les produits frappés de prohibition de sortie. Ces produits ne peuvent être exportés en Suisse, même avec une autorisation spéciale, que tout autant qu'ils sont consignés à la Société de Surveillance Economique.

Qu'arrive-t-il alors ? Il arrive que des produits qui peuvent être expédiés en Hollande ou dans d'autres pays neutres sont *en principe* prohibés pour la Suisse.

En outre, on a créé une Commission permanente des Contingents siégeant à Paris, dont le rôle est de s'assurer *que les quantités de marchandises exportées ne dépassent pas celles prévues pour les besoins normaux du pays.*

Toute la question réside dans cette restriction. Nous aimons à croire que cette Commission permanente des Contingents est placée sous la direction d'hommes avisés, énergiques et que son action jointe à celle du fameux bureau des Dérogations aux prohibitions de sortie permettra au gouvernement français de répondre aux demandes des pays neutres sans courir le risque de fâcher nos amis ou de ravitailler nos ennemis. — A. N.

TOUT AUGMENTE !

L'Elévation du Prix des Frets

Depuis de nombreux mois — depuis même le lendemain de l'ouverture du conflit — les prix de toutes les denrées nécessaires à la vie ont augmenté en des proportions qui deviennent chaque jour plus inquiétantes. Il y a des raisons nombreuses à cette situation dont tout le monde souffre, et principalement les pauvres, les familles de mobilisés dont le chef est au front. Parmi ces raisons, il en est qui pourraient, qui devraient être atténuées si tout le monde faisait son devoir, si les autorités étaient réellement conscientes du rôle qu'elles ont à remplir, si elles voulaient intervenir là ou il leur est possible de le faire. Mais, à cette heure où le pays donne tout son effort, il est encore trop de gens qui oublient l'intérêt général pour le leur propre et ne veulent consentir aucune concession en faveur de la collectivité. C'est là une attitude dont il sera nécessaire de se souvenir, plus tard, quand le calme sera revenu et qu'on pourra établir certaines responsabilités.

Quoi qu'il en soit, tout augmente et rien ne permet de prévoir le moment où la vie deviendra plus facile. C'est bien ce que nous fait craindre un télégramme que nous avons reçu hier matin. Cette dépêche, datée de Cardiff, annonce que le taux des frets s'élève tous les jours et que la limite ne semble pas atteinte. C'est ainsi que le fret de Marseille a atteint 90 francs, en augmentation de 15 francs sur le mois dernier, et de 81 fr. 25 depuis la guerre. A Gênes, le fret a atteint 110 fr.

Ce sont là des taux absolument anormaux, comme la cause qui les a rendus possibles ; jamais on n'avait vu ni les uns ni l'autre ; jamais une perturbation semblable à celle dont nous souffrons n'avait été constatée dans les relations internationales ; c'est que, jamais aussi, on n'avait eu un conflit de l'envergure de celui qui accable l'Europe et le monde depuis dix-huit mois.

En présence de cette situation qui menace l'existence même du commerce et de l'industrie, nous sommes allé consulter un homme admirablement placé pour donner son avis sur une question aussi grave et, disons-le, aussi complexe. Il a bien voulu nous répondre et nous résumons ci-après la conversation que nous avons eue avec lui.

La guerre est évidemment la cause initiale du désarroi, de la crise dans laquelle se débat la France et dont toute l'Europe est plus ou moins atteinte. C'est la guerre qui a mobilisé tous les moyens de transport : chemins de fer, navires, automobiles, camions, charrettes ; c'est la guerre qui les retient et à laquelle il est impossible de les réclamer, parce qu'ils lui sont indispensables. Comment transporterait-on les troupes, les munitions, les ravitaillements, si on ne disposait d'une manière absolue des chemins de fer et des automobiles ?... Comment amènerait-on dans nos ports les approvisionnements étrangers si on n'avait pas tous les bateaux nécessaires ?... Comment, en un mot, nos armées tiendraient-elles pied devant l'ennemi s'il leur manquait quoi que ce soit ?...

A cela, rien à répondre, sans doute.

Il est exact que la raréfaction des moyens de transport a engagé les possesseurs des navires non mobilisés à tenir leur dragée haute. L'augmentation du prix des frets n'a pas d'autre motif. C'est une raison identique qui a fait supprimer le monopole du pavillon entre l'Algérie et la Métropole, de sorte que ce fret, qui était réservé à la flotte marseillaise, est transporté par des vapeurs et des voiliers étrangers qui bénéficient doublement de l'aubaine : 1° en effectuant un travail que notre pavillon couvrait ; 2° en retirant de ce travail un prix très rémunérateur. La marchandise est donc grevée plus que de raison et la consommation, le commerce et l'industrie sont frappés en des proportions qui commencent à n'être plus raisonnables.

Y aurait-il un remède à cet état de choses fâcheux ?... Sans doute, mais nous craignons bien que la réalisation soit au-dessus des forces de l'administration française. Celle-ci ne nous a jamais habitués à des innovations et c'en serait vraiment une pour elle de la voir sortir de sa routine coutumière et de l'inertie où elle vit béatement, même à l'heure critique où nous sommes.

Il demeure entendu qu'on ne peut demander à l'administration de la Guerre de réduire les moyens de transport qu'elle considère comme indispensables ; mais il semble bien — c'est du moins l'avis de notre interlocuteur — que l'on pourrait trouver des combinaisons qui, sans gêner en rien les services des états-majors, permettraient de donner plus de satisfactions au commerce et à l'industrie. Ce que nous disons pour les voies terrestres peut être appliqué aux voies maritimes. Il n'est pas encore absolument démontré que tous les navires mobilisés sont nécessaires aux divers services pour lesquels on les a retenus. Nous connaissons certains faits qui tendraient à démontrer que, si on utilisait mieux les moyens dont on dispose, on en absorberait un peu moins : ce qui permettrait d'en laisser davantage à l'Armement.

En somme, de l'avis des gens compétents, il résulte que, si la crise dont on souffre ne saurait être supprimée, on pourrait en réduire les résultats fâcheux par une entente meilleure des besoins généraux et particuliers. Nos administrations sont ici directement en cause. Si elles veulent vraiment, elles peuvent atténuer le mal. Mais il faut travailler. Nos administrations sont-elles capables de cet effort qui devrait être un peu soutenu ?...

Là est toute la question.

J.-F. MALAN

Au Conseil de Guerre de la 15e Région

Le Conseil de guerre de la 15e région réuni hier sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Kervella, a rendu les jugements suivants :

P..., soldat au 58e d'infanterie. Il était inculpé de vol militaire pour avoir voulu échanger un pantalon avec un de ses camarades. Le Conseil l'a condamné à *1 an de prison.*

Gastaldi, prévenu civil. Il était accusé de complicité de désertion pour avoir tenté de fournir à son frère un certificat de réforme, un acte de naturalisation espagnole, de nature à favoriser le passage de celui-ci en Espagne. Le Conseil l'a condamné à *5 ans de prison.*

S..., soldat au 8e colonial. Inculpé de refus d'obéissance à son supérieur sur un territoire en état de guerre. L'accusé était, à La Ciotat, au peloton des punis. Son sergent lui donne l'ordre de se mettre en tenue pour faire l'exercice. S... n'exécute pas cet ordre, et le sergent remarque qu'il présente des symptômes de folie. Son défenseur, Me Natalini dépose des conclusions, afin de faire soumettre son client à un examen mental. Le Conseil repousse ces conclusions et condamne l'accusé à *10 ans de travaux publics.*

J..., soldat au 22e colonial. Etait accusé de vol militaire. Le Conseil a renvoyé cette affaire à une date ultérieure.

R..., soldat au 111e d'infanterie. Poursuivi pour port d'armes prohibées, fabrication et falsification d'une feuille de route et usage de fausse feuille de route. Condamné à *3 ans de prison* et à *500 fr. d'amende.*

B..., soldat au 173e d'infanterie. Poursuivi pour absence illégale du dépôt, *2 ans de travaux publics.*

Le Midi au Feu

LES CITATIONS A L'ORDRE DU JOUR

Notre concitoyen et ami *Léon Ramade*, lieutenant au 72e d'infanterie, vient d'être cité à l'ordre du jour du corps d'armée. C'est une nouvelle que nous avons apprise avec le plus vif plaisir.

Léon Ramade est un des jeunes capitaines au long cours de notre marine marchande et compte parmi les officiers de la Compagnie de Navigation Mixte.

Dès les premiers jours de la guerre, il quitta son embarquement pour s'engager dans l'armée où il reçut le grade de lieutenant.

Depuis de longs mois qu'il se bat, il s'est fait distinguer souvent par ses chefs. Récemment encore, des hommes de sa compagnie ayant été cernés par l'ennemi il put, par une contre-attaque audacieuse délivrer les nôtres et ramener prisonniers dans nos lignes quelques-uns des ennemis.

Le général commandant le ...e corps d'armée vient de le citer dans ces termes à l'ordre du jour :

« *Lieutenant Ramade Léon-Désiré, du 72e régiment d'infanterie, engagé volontaire pour la durée de la guerre, ne cesse de donner l'exemple d'une énergie calme, persévérante et active. A préparé dans les meilleures conditions les moyens de résister à l'infiltration allemande lors de l'attaque du 27 septembre 1915* ».

Ajoutons que le lieutenant Ramade est proposé pour le grade de capitaine.

***

Nous sommes particulièrement heureux d'applaudir à la haute distinction dont vient d'être l'objet un de nos distingués concitoyens, M. le capitaine *Jobard*, du 11e hus-

sards. A la suite de la brillante attaque de .... M. le capitaine Jobard a été promu officier de la Légion d'honneur et décoré de la Croix de guerre. Il a été l'objet de la citation suivante :

« Jobard Désiré-Charles, capitaine de réserve au 11e régiment de hussards, groupe 9/10 : Depuis le premier jour de la mobilisation a formé et commandé un escadron composé de réservistes dont il a su faire une très bonne unité. S'est fait particulièrement remarquer par son zèle et ses capacités. Sur le front depuis le 10 octobre 1914. Belle attitude sous le feu, notamment aux combats du 25 au 30 septembre 1915. Plein de calme et de sang-froid ».

Rappelons que M. le capitaine Jobard, qui appartenait au 9e hussards, avait pris sa retraite dans notre ville, où il ne cesse de compter de nombreux amis. Dès la déclaration de guerre, il n'hésita pas à reprendre du service. Il fit, comme on le voit, courageusement son devoir. On ne saurait trop l'en féliciter.

Un Hussard condamné à mort bénéficie de la clémence présidentielle

Bordeaux, 22 Janvier.

La peine de mort prononcée le 10 décembre, par le Conseil de guerre de la 18e région, contre le cavalier Jean-Alban Courrèges, du 10e hussards, pour trahison, a été commuée, par le président de la République, en celle de vingt ans de travaux forcés.

Marseille et la Guerre

Morts au champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie, nous avons à citer aujourd'hui les noms

De M. Eugène-Marius Pons, du 8e colonial, tué à l'ennemi le 8 mai 1915, à Seddul-Bahr (Turquie), à l'âge de 21 ans ;

De M. Lucien Long, de Roquevaire, soldat au 27e chasseurs alpins, décédé le 2 janvier des suites de blessures ;

De M. Clovis Gros, de Cabriès, pointeur au 55e d'artillerie, tué à l'ennemi à l'âge de 23 ans ;

De M. Barthélemy Bourrelly, de Châteauneuf-les-Martigues, soldat au 312e d'infanterie, tué dans les premiers jours de septembre 1914.

Le *Petit Provençal* prend part à l'affliction des familles si douloureusement éprouvées et les prie d'agréer ses bien vives condoléances.

Une matinée de bienfaisance

C'est cet après-midi, à 2 h. 30, dans la coquette salle des salons Massilia, 1, rue de l'Arsenal, que le Cercle patriotique donnera sa deuxième matinée-conférence, au profit des Œuvres de guerre.

Me Marguerite Isnard, du barreau de Marseille, parlera sur *L'Ame Provençale*. Ce sujet, si pittoresque en lui-même, sera l'occasion d'apprécier une nouvelle fois le talent oratoire de la conférencière et d'applaudir Mme Agoub-Blayac dans des chants provençaux. Mlle Clergue et MM. de Angeli interprèteront *Jean-Marie*, drame en vers d'André Theuriet.

Un concert des mieux choisis permettra d'applaudir la gracieuse Mady Léger, dans ses créations, Mlles Clergue et Roux, Mme Agoub-Blayac, premier prix de chant du Conservatoire ; MM. Mario Vincent, violoniste concertiste ; Signus et Bourgeois, les désopilants comiques ; Jacqueville, diseur à voix, etc., etc.

Pour terminer, la fine comédie *Une Tasse de Thé* sera interprétée par Mlle Roux et MM. de Angeli et Beshiné.

L'orchestre sera placé sous la direction du jeune et habile maëstro Mario Vincent.

Le paiement des allocations

Le paiement des allocations de la période de 28 jours du 17 décembre 1915 au 13 janvier 1916, aura lieu le lundi 24 janvier 1916, de 9 heures à 4 heures dans les perceptions de la ville, conformément aux indications ci-après :

La perception de la rue de la République, 6, paiera du numéro 2.300 au numéro 2.800, du 3e canton.

La perception de la rue Clapier, 4, paiera les retardataires.

La perception de la rue de la Darse, 23, paiera les retardataires.

La perception du boulevard des Dames, 68, paiera du numéro 2.251 à 2.300 du 3e canton et du numéro 2.251 à 2.600 du 4e canton.

La perception de la rue Sainte-Claire, 8, paiera du numéro 4.001 à 4.500 du 5e canton.

La perception de la rue Duguesclin, 8, paiera du numéro 4.001 et au-dessus du 6e canton.

La perception de la rue du Coq, 17, paiera du numéro 2.751 à 3.250 du 7e canton.

La perception du boulevard Théodore-Thurner, 12, paiera du numéro 3.501 et au-dessus du 10e canton.

La perception de la rue Paradis, 118, paiera du numéro 4.001 et au-dessus du 9e canton, et du numéro 4.501 et au-dessus du 11e canton.

La perception de la rue Marengo, 74, paiera du numéro 2.001 à 2.250 des 10e et 11e cantons.

Il est rappelé aux bénéficiaires d'allocations que l'allocation n'est plus due si le militaire est renvoyé dans ses foyers, même provisoirement. Les intéressés sont tenus d'en faire immédiatement la déclaration à la Préfecture.

Cessent également d'avoir droit à la majoration les enfants qui ont atteint leur seizième année ou disparus par suite de décès ou de toute autre cause.

Pro infantia, pro patria

Nous avons déjà parlé du Soutien Français (siège social, 42, rue du Bac, Paris), affecté aux enfants, victimes de la guerre. Précisons : ce ne sont pas seulement les orphelins auxquels l'Œuvre s'intéresse, mais elle prend à cœur le sort de tous les petits malheureux qui souffrent par tous les cas compliqués de misère, ces détresses ignorées qu'aucune aide ne soulage, car elle ne peuvent être classées nulle part.

Le Soutien Français s'est imposé la tâche de faire élever ces enfants, de subvenir, bien entendu, à tous les besoins matériels et de les préparer pour une carrière honorable en harmonie avec le milieu où ils sont nés ; de mettre ainsi leur avenir à l'abri et conserver en même temps des citoyens capables à la France.

Cette idée généreuse sera exposée par Mme la comtesse d'Audiffret, déléguée de l'Œuvre, dans la causerie corsée d'anecdotes émouvantes, dont elle fera précéder le grand gala patriotique qu'elle organise à Marseille le mercredi 9 février, au Théâtre du Gymnase, gracieusement accordé par le directeur M. d'Albert, qui ne manque jamais de seconder généreusement toutes les manifestations de charité et de dévouement.

Fourniture militaire

M. le maire de Marseille a l'honneur de porter à la connaissance des intéressés l'avis ci-dessous qu'il reçoit de la 2e sous-intendance militaire :

« Il sera procédé à la date du 24 janvier 1916 à 2 heures, à la 2e sous-intendance de Marseille, 9, rue Sainte-Victoire, à un concours restreint.

1° Pour la fourniture de 6.000 courroies de charge de havresac ; 6.000 courroies de havresac, modèle réglementaire ;

2° Pour la confection de 3.300 sacs à avoine, un lot de 300 et trois lots de 1.000. Le confectionneur ne pourra soumissionner que pour un lot maximum.

Les modèles seront à la disposition des soumissionnaires pour examen au magasin général à Marseille, 39, rue d'Endoume.

Les concurrents devront justifier par patente, certificat municipal ou autres pièces qu'ils sont susceptibles de remplir par eux-mêmes les obligations du marché qu'ils veulent contracter sans sous-traiter ni rétrocéder.

Les soumissions devront être remises à la sous-intendance avec les échantillons avant 2 heures dernier délai.

Dons et Secours

Le maire de Marseille a reçu les dons suivants : les peseurs jurés spéciaux des bascules, 18, boulevard Maritime, pour l'Œuvre des mutilés, 40 francs.

Société l' » Huilerie Nouvelle », 10, rue de la Liberté, pour l'Œuvre des Mutilés, 5.000 fr. ; MM. Marcel et Paul Rougier, collecte faite à l'issue d'une matinée enfantine à la Madrague, pour les enfants des mobilisés, 22 fr. 90 centimes ; Association Amicale et de Prévoyance des employés de police, pour les blessés français et réfugiés. 200 fr.

Mme P. Barthe, présidente de l'Aide à l'Œuvre des mutilés, pour les mutilés, 125 francs.

Syndicat des Dames du Marché central, pour les blessés, 30 francs.

La Fédération nationale des Ouvriers et Ouvrières des manufactures de Tabacs de la section de Marseille a effectué sa 52e collecte, qui a produit au total 152 fr. 90. Cette somme a été répartie de la façon suivante : 133 fr. 40 pour les blessés militaires (Croix-Rouge) et 19 fr. 50 pour les familles nécessiteuses des mobilisés.

CEUX QUI S'EN VONT

Edouard Heckel

Le professeur Edouard Heckel, qui vient de mourir à l'âge de 73 ans, et dont les obsèques ont été célébrées hier, était une des figures les plus sympathiques et les plus distinguées de Marseille.

Ce grand vieillard qui garda jusqu'à ses derniers jours la distinction, la courtoisie et la bienveillance exquise du siècle passé, était un parfait savant. Son œuvre est considérable par la valeur et par l'étendue encore que peu connue du grand public. Marseille, porte de l'Orient, Marseille la grande Métropole coloniale, lui doit beaucoup.

C'est au professeur Heckel que nous devons notre Musée colonial. Trente années, ce grand « colonisant » rêva de réunir en un musée ouvert à tous les produits alors presque inconnus de nos riches possessions d'outre-mer. Il apporta à la réalisation de ce projet une ténacité, une opiniâtreté admirables. Le Musée colonial s'installa sous sa direction, il y a une vingtaine d'année, dans un local du boulevard des Dames. Il le dota de quantité de produits coloniaux qui étaient le résultat de vingt années de laborieuses recherches personnelles dans nos colonies. Le Fontainéa Pancheri y figurait et y figure sans doute encore. C'est une plante de la famille des euphorbiacées qui distille une huile ; le professeur Heckel en fit sa thèse à Montpellier en 1870.

La découverte capitale du professeur Heckel aura étée la noix de kola. C'est lui, en effet, qui en découvrit les merveilleuses propriétés qui ont rendu de si grands services à la médecine thérapeutique.

Jamais le professeur Heckel ne s'associa à la moindre entreprise commerciale. Il avait découvert la kola en savant ; il laissa à d'autres d'en tirer le profit. Ces exemples de désintéressement sont si rares qu'on ne saurait les passer sous silence.

C'est que le professeur Heckel considérait la science comme un sacerdoce, non comme une affaire, comme un métier. Il eut dans sa carrière cent occasions de faire fortune ; il les négligea toutes, se bornant à travailler sans bruit et ne poursuivant d'autre but que l'intérêt scientifique.

Il travailla jusqu'à l'heure où ses forces le trahirent. Il nous souvient de l'avoir visité à diverses reprises dans son modeste appartement des allées des Capucines. Il nous recevait, en s'excusant, dans sa chambre à coucher, qui ressemblait davantage à un laboratoire. Notre dernière visite avait pour motif la pomme de terre, auquel le professeur Heckel s'intéressa tout particulièrement, ayant entrepris de régénérer ce tubercule à l'aide de la plante vierge prise dans son terrain originel.

Il nous recevait toujours avec la même affabilité, répondant aux questions les plus naïves, simplifiant les explications, employant le langage vulgaire, simplement imagé pour éclairer notre ignorance.

La modestie de cet homme de science était connue. Ses dernières années se partagèrent entre ses travaux de laboratoire et son Musée colonial, où il passait la plus grande partie de son temps. Il s'y rendait presque chaque jour et l'on pouvait le voir, modestement assis en tramway, où la noblesse de sa physionomie, sa rosette de commandeur de la Légion d'honneur, faisaient tourner la tête aux autres voyageurs. Sans le connaître, on comprenait que « c'était quelqu'un ».

Le professeur Heckel, dont le beau rêve scientifique fut assombri par cette guerre, aurait voulu voir le triomphe de la France ; il est mort trop tôt.

La science botanique doit beaucoup à Edouard Heckel et Marseille perd en lui une de ses plus pures illustrations. — A. N.

Chronique Locale

Nous enregistrons avec une profonde peine la mort de M. Léon Toselli, le doyen de nos magistrats du Tribunal civil, dont tout le monde, au Palais, se plaisait à reconnaître les précieuses qualités d'esprit et la haute probité.

Nous nous associons aux regrets exprimés par M. le vice-président Rabaud, hier, à l'ouverture de la 3e Chambre, et prions l'honorable famille du regretté défunt d'agréer l'expression de nos bien sincères condoléances.

La Commission d'hygiène et les réfugiés serbes. — La Commission de l'hygiène s'est réunie hier matin, à la Préfecture, et a envisagé toutes les mesures à prendre pour la visite sanitaire des réfugiés serbes et la désinfection de leurs linges, ainsi que des locaux où ils séjourneront.

D'autre part, M. le préfet s'est rendu à Saint-Eloi, inspecter les aménagements accomplis et les premières installations des réfugiés serbes ; de plus, M. Chapelle, le dévoué directeur du service des réfugiés, ne cesse de veiller à ce que nos héroïques et malheureux alliés des Balkans, ne souffrent, à Marseille — et dans la mesure du possible — d'aucune négligence.

Hier matin, au milieu d'une très nombreuse affluence, ont eu lieu les obsèques de M. le docteur Heckel. Précédant le corbillard surchargé de couronnes, figuraient les poêles de la Société de Géographie, de la Société d'Horticulture, de l'administration des Hospices et de la Faculté des Sciences.

Le deuil était conduit par le fils du regretté défunt, M. Francis Heckel, et par son gendre, M. Henri Teissier. Diverses autorités de notre de notre ville et du département, et des délégations de la Chambre de Commerce, du Tribunal de Commerce et des Sociétés auxquelles appartenait M. le docteur Heckel.

Après l'absoute donnée à l'église des Réformés, le corps a été transporté, dans un fourgon automobile, au Castelet (Var), où il a été inhumé dans le tombeau de famille.

Nous renouvelons à la famille du savant unanimement regretté, nos témoignages de profonde sympathie et l'expression de nos sincères condoléances.

Ecole Pratique de Commerce. — Tous les soirs, de 6 à 8 heures, ont lieu, en plus des cours donnés dans la journée, des cours gratuits de sténo-dactylographie et de comptabilité. Les inscriptions sont reçues tous les jours au siège de l'Ecole, 3, rue Sainte.

Primes à l'oléiculture. — Le maire de Marseille rappelle aux oléiculteurs possédant des oliviers dans la commune de Marseille qui désirent bénéficier de la prime accordée par la loi du 13 avril 1910, que le délai accordé pour faire les déclarations, expire le 31 janvier courant.

Les déclarations sont reçues à la Mairie (bureau de la police administrative).

Ouvroir municipal Saint-Lazare. — Les ouvrières de l'Ouvroir municipal du quartier Saint-Lazare sont invitées à se présenter au local de cet Ouvroir, rue Desaix, 11, mardi 25 janvier courant, de 2 heures à 4 heures du soir, pour prendre livraison d'étuis-musettes à confectionner pour le service de l'Intendance.

Académie des Jeux Floraux. — L'Académie des Jeux Floraux, en ajournant ses concours ordinaires, vient de décider qu'elle accordera, en 1916, une fleur unique, la violette d'or, qui est sa plus haute récompense, à la meilleure poésie présentée sur ce sujet : « A la gloire de l'armée française ».

Les poésies concourant pour ce prix, qui devront être inédites, seront remises, en trois copies, du 1er au 20 février 1916, par un correspondant domicilié à Toulouse (qui restera dépositaire des nom et adresse de l'auteur), au secrétariat de l'Académie des Jeux Floraux, hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure, palais des Sociétés savantes de Toulouse.

Officiers serbes à Marseille. — Par le paquebot *Eugène-Pereire*, venant de Tunis, sont arrivés 23 officiers serbes convalescents qui sont repartis presque immédiatement pour Amélie-les-Bains où ils vont faire une cure.

Prisonniers allemands. — Hier est arrivé le *Balkan*, de la Compagnie Fraissinet, venant de Bastia. Entre autres passagers, se trouvaient à bord 15 prisonniers allemands, dont 3 officiers, qui ont été dirigés sur Lyon.

Vaccination gratuite. — Des séances de vaccination gratuite auront lieu tous les jours non fériés de 10 heures à midi, et, en plus, le jeudi de 2 à 4 heures, Ouvroir à l'Institut d'Hygiène, rue Briffaut, 6 (à l'extrémité de la rue de l'Olivier).

Le couteau entre Arabes. — Les rixes entre journaliers algériens se multiplient de façon inquiétante. Avant-hier encore, vers 7 heures et demie du soir, à la suite d'une discussion provoquée par un motif futile, les nommés Dermouch Sliman, 22 ans, et Lagib Mohamed, 24 ans, demeurant tous deux boulevard Pardigon, 24, se sont réciproquement portés plusieurs coups de couteau. Lagib fut sérieusement atteint au côté gauche, et Dermouch légèrement blessé à la lèvre supérieure et à la tempe gauche. Ils reçurent des soins à la pharmacie Moretti, rue Peautrier, où la rixe s'était produite, puis ils furent conduits à la Conception, salle des Consignés.

Les accidents. — Vers 7 heures et demie du soir, le 20 janvier, Grand-Chemin d'Aix, M. Philippe Rovetti, 25 ans, demeurant boulevard Gouzian, 20, voulut descendre d'un tramway en marche. Il tomba si malheureusement qu'il se blessa assez sérieusement sur diverses parties du corps. Il dut être conduit à la Conception, après avoir reçu des soins à la pharmacie Blanc.

— Hier, vers 2 heures et demie de l'après-midi, boulevard de la Paix, M. Jean Sicre, âgé de 80 ans, habitant boulevard de la Paix, numéro 18, était heurté et renversé au cours d'un virage, par un camion-auto des Brasseries de la Méditerranée, conduit par le chauffeur de Ronco Marcel. M. Sicre fut assez grièvement contusionné à la tête et aux mains. Il reçut les premiers soins à la pharmacie spéciale des Brasseries de la Méditerranée, puis il fut reconduit à son domicile.

Les postulants cochers de place sont informés que la Commission d'expertise se réunira le 4 février prochain, à 2 heures du soir, chez M. Blanc, 23, chemin de Montolivet, (remise des Voitures Marseillaises et Favorites).

Les postulants devront, avant l'expertise, se faire inscrire à la Mairie, bureau des Emplacements publics, 6, rue de la Prison, et déposer un extrait de leur casier judiciaire accompagné de deux photographies sur papier.

On cambriole... — Par effraction, dans la nuit du 19 au 20, des malfaiteurs se sont introduits dans la fabrique de conserves de M. Bouchard, boulevard de la Méditerranée, numéro 87, et s'y sont emparés de vingt-deux sacs de haricots, représentant une valeur de 2.200 francs.

— L'autre nuit, en escaladant le mur d'enceinte, des malandrins ont pénétré dans l'usine de M. Emile Long, fabricant de vinaigre, 165, rue de Crimée. Ils y ont dérobé une certaine quantité de vieux cuivre, évaluée à 400 francs.

— Hier, pendant qu'il était à son travail, des cambrioleurs se sont introduits, à l'aide de fausses clés, dans la chambre de M. Martinez Emmanuel, demeurant boulevard Magallon, 3, et se sont emparés d'une somme de 600 francs en espèces.

Bellica. — Ces poilus ont toutes les audaces !... Après les feuilles de tranchées impériodiques, voici qu'ils s'essaient dans le genre magazine, avec autant de succès.

Bellica, seul modèle du genre, rédigé dans les tranchées et imprimé à Paris, se qualifie lui-même, très justement, d'héroïco-gai, et il est crânement l'un et l'autre.

On peut se le procurer tous les mois, au prix de 50 centimes, mais on nous accordera qu'il est plus glorieux de s'abonner directement sur le front, pour la somme modique de 6 francs, en écrivant à Cèbe et Morellet, secteur 140.

Les désespérés. — Vers 9 heures, hier matin, M. Morello Pasquale, 55 ans, demeurant boulevard Thomas, 10, à Saint-André, était trouvé asphyxié dans sa chambre au milieu de laquelle il avait placé un réchaud à charbon. D'après le docteur Boutière, qui procéda avec M. Arnaud, commissaire de police, aux constatations médico-légales, la mort remontait à une dizaine de jours. Le corps du défunt a été transporté au dépositoire de Saint-Pierre. On ignore les causes de cet acte de désespoir.

— Hier matin, vers 8 heures, Mme Joséphine Picard, âgée de 49 ans, coiffeuse, demeurant Grand-Chemin de Toulon, 61, au 3e étage, se jetait de la fenêtre de sa cuisine dans la cour de l'immeuble. La mort fut instantanée. Le décès fut constaté par le docteur Berre et le corps fut laissé au domicile de la famille, dont on devine la profonde douleur. Ce dramatique suicide fut provoqué par des chagrins d'ordre privé.

Autour de Marseille

AUBAGNE. — *Une foire d'échantillons*, destinée à concurrencer la foire de Leipzig, qui a joué un si grand rôle dans le développement du commerce et de l'industrie de l'Allemagne, a été organisée à Lyon, sous le haut patronage de M. le président de la République. Cette foire s'ouvrira régulièrement chaque année le 1er mars, et durera 15 jours quel que soit le jour de la semaine où cette date tombera. La première manifestation aura lieu, quoi qu'il arrive, même si la guerre n'est pas terminée, le 1er mars 1916. Bien que notre industrie locale soit loin de traverser actuellement une ère florissante, quelques-uns de ceux qui sont à sa tête pourraient être bien aise de soumettre aux visiteurs de cette foire quelques produits de notre fabrication. Ceux-là peuvent s'adresser au secrétariat de la foire d'échantillons, à l'Hôtel de Ville de Lyon, où on leur fournira tous renseignements utiles.

Trianon-Cinéma. — Matinée et soirée.

AIX. — *Médaille militaire.* — L'adjudant Jouanique Marie-Antoine, du 115e territorial, est proposé pour la médaille militaire avec la citation suivante : « Excellent sous-officier. Très consciencieux, réfléchi, homme de devoir, plein d'autorité sur sa section qu'il commande avec tact et sang-froid.

Gendarmerie. — M. le lieutenant Gilbert, de la 15e légion *ter*, actuellement à la prévôté des armées, vient d'être nommé capitaine de gendarmerie à Aix, en remplacement de M. le capitaine Cornée, qui conservera son commandement jusqu'à la fin des hostilités.

Vétérans. — Aujourd'hui, au café Glacier, remise des certificats de vie des pensionnés et perception des cotisations des non pensionnés.

Pharmacien de garde. — M. Sigaud, cours Mirabeau.

COMMUNICATIONS

Bourse du Travail. — Demain lundi 24 janvier, à 7 heures du soir, réunion de la fraction ouvrière du sous-Comité d'action économique, salle Pelloutier, Bourse du Travail.

Les délégués à l'ancienne Commission mixte départementale pour la reprise du travail, font, d'office, partie du sous-Comité d'action économique.

L'Etrier. — Ecole de préparation militaire spéciale de cavalerie (B. A. M.). Aujourd'hui 23 janvier, cours d'équitation au manège du 6e hussards, à 8 heures précises.

Touristes Marseillais. — Dimanche matin, à 10 heures, répétition et Commission du drapeau, au nouveau siège.

Comité central d'Intérêt des quartiers Sud. — Le Comité central de Défense des intérêts des quartiers et banlieue sud de Marseille a l'honneur de porter à la connaissance de ses membres adhérents et à tous les intéressés, que la Municipalité de Marseille, dans sa séance du 20 janvier 1916, et sur l'invitation de M. Pierre, maire, et son approbation, a émis un avis favorable à l'agrandissement et à la transformation de la gare du Prado.

Copie officielle de la séance sera envoyée à tous nos élus à Paris.

On peut se renseigner ; chez M. Noble, président, 29, rue Paradis, téléph. 43-24 ; chez Me Mallet, avocat, président des Intérêts de La Capelette, rue de la Darse, 23, de 11 heures à midi et de 6 h. à 7 heures; Brasserie Castellane, Grand Bar de la Rotonde, place Castellane; Bar Maurice (esplanade de la Gare du Sud).

Association Amicale des Agents de la Compagnie des Docks. — Assemblée générale extraordinaire demain soir, 6 heures, Brasserie Colbert. Mesures à prendre en vue de la révocation de deux membres. Urgence.

Les Militaires et les Débits de Boissons

Exposé des nouvelles dispositions

Nous avons publié, dans notre numéro d'hier matin, la substance du nouvel arrêté relatif à la fréquentation des débits de boissons par la troupe.

Voici le texte intégral, tel qu'il vient de paraître au rapport de la Place :

Conformément aux instructions du ministre, la consigne relative à la fréquentation des débits de boissons, restaurants, cafés et établissements similaires dans la 15e région, édictée à la date du 29 décembre 1915 est modifiée ainsi que suit :

Article premier. — Dans toute l'étendue de la 15e région, les heures d'accès des officiers et hommes de troupe dans les cafés, débits et restaurant, ainsi que dans les établissements similaires ,sont fixées ainsi que suit :

En semaine : du réveil à 9 heures pour le petit déjeuner et les boissons hygiéniques, mais pas aux terrasses ; de 11 heures à 14 heures, dans les restaurants seulement pour déjeuner et non pour prendre une consommation et pas aux terrasses ; de 17 heures à 20 h. 30 dans tous les débits, cafés, restaurants, y compris les terrasses.

Les dimanche et jours fériés : du réveil à 9 heures dans les mêmes conditions que la semaine ; de 10 heures à 20 h. 30 dans tous les débits, cafés, restaurants, y compris les terrasses ; pour les officiers seulement, lesquels peuvent être retenus par le service à des heures notoirement plus tardives que les hommes de troupe, l'accès en tout temps des débits, cafés et restaurants y compris les terrasses leur est permis de 20 h. 30 à la fermeture.

Les militaires de tous grades descendant des trains sont autorisés à se restaurer à toute heure aux buffets et buvettes intérieures des gares.

Article II. — L'accès des débits, cafés, restaurants et établissements similaires est absolument interdit aux blessés et malades des formations sanitaires à toute heure de la journée ,y compris les heures indiquées ci-dessus.

Nous avons appris, d'autre part, que ce nouvel arrêté ne tarderait pas à être de nouveau modifié. De nouvelles instructions ministérielles autoriseraient une réglementation plus libérale encore. Et c'est cette dernière qui pourrait donner enfin satisfaction aux débitants de boissons.

Un ordre du jour des débitants

A la suite d'une entrevue de leurs délégués avec M. le général Coquet, les débitants de boissons se sont réunis dans le local de leur Chambre syndicale et ils ont approuvé unanimement l'ordre du jour suivant :

La Chambre Syndicale des débitants adresse ses bien sincères remerciements aux débitants syndiqués et non syndiqués, pour la discipline dont ils ont fait preuve; elle associe dans sa reconnaissance la Fédération des Syndicats patronaux et son président intérimaire, M. Chéri-Torrès, ainsi que les groupements d'ouvriers et d'employés liquoristes, dont la solidarité a été de toutes les heures.

Le témoignage de sympathie qui fut ainsi donné aux généraux Servière et Bernard, et la protestation élevée contre une réglementation insuffisamment étudiée, démontrent que si la corporation est fidèle à ses amitiés, elle est aussi fermement résolue à défendre son droit à la vie.

Grâce à l'union de tous, grâce à l'appui qui nous fut donné au Parlement par divers députés de la 15e région, le gouvernement comprend que les réglementations aux militaires doivent s'inspirer des mœurs et des besoins économiques des régions auxquelles elles sont applicables. C'est ce que le général Coquet annonçait ce matin à MM. Giraud, Bayol et Lavisse, délégués des débitants, en les informant officiellement des améliorations apportées à l'arrêté, et que certains quotidiens avaient déjà publiées.

Cette reconnaissance des besoins locaux dicte la ligne de conduite des débitants. *La fermeture envisagée comme moyen de protestation, pour le lundi 24 janvier, n'aura donc pas lieu*, et la Chambre syndicale adresse ses remerciements à M. Bergeon, député de la première circonscription, ainsi qu'à tous les parlementaires et à ceux qui l'ont aidée dans cette circonstance. Elle remercie M. le général Coquet de la bienveillance avec laquelle il a agréé les délégués, et de la promesse d'examiner leurs doléances avec toute la bienveillance compatible avec les nécessités de la discipline.

Il semble bien, d'après les termes mêmes de cet ordre du jour et la confiance qui s'y trouve exprimée en la bienveillance de M. le général Coquet, que le conflit, dont la menace fut un instant si grave, est en bonne voie d'apaisement. — J. B.

A travers les Journaux

Paris, 22 Janvier.

L'Homme Enchaîné. — L'unité d'action. — De M. G. Clemenceau.

M. Briand est parti pour Londres avec un lot de ministres, dont il attend une aide dans ses déplacements à la recherche de l'unité d'action. Dès que la Manche nous l'aura rendu, il ne fera qu'un bond jusqu'aux Alpes, je suppose.

Nous expliquerons, d'autre part, comment il se fait que nous ayons, en fait, deux ministères de la Guerre, ce que M. Briand et le général Galliéni se plaisent à tolérer en dépit des tiraillements d'impuissance qui en sont le résultat, au grand dommage de la défense où l'unité d'action se trouve ainsi détruite par ceux-là mêmes qui vont la chercher à l'étranger, lorsqu'ils pourraient commencer leur enquête par un simple « voyage autour de ma chambre ». Sait-on qu'un des ministères de la Guerre refuse le contrôle administratif du seul ministre qui soit responsable devant les Chambres, et que cette violation de l'acte constitutionnel a obligé la Commission sénatoriale de l'Armée à prendre une résolution communiquée à la presse, sans que personne ait trouvé le courage d'en dégager le sens, mais qui, si le Parlement n'y prend garde, ne sera suivie d'aucun effet ?

Le général Galliéni est assurément le meilleur orateur du ministère, mais ce n'est pas assez. Au rebours de son prédécesseur, qui laissait tout faire, il promet, il menace, et tout aussitôt défait d'une main ce qu'il a fait de l'autre, débusquant celui-ci, embusquant celui-là, et s'employant avec un soin particulier à éloigner des tranchées les jeunes séminaristes que la loi appelle au péril égalitaire.

Où est l'unité d'action dans tout cela, et dans cent autres cas plus topiques encore, que je pourrais dire ? Avant d'aller demander à M. Asquith et à M. Salandra des vues à cet égard, dont je veux croire qu'ils possèdent une surabondance (insuffisamment manifestée chez ce dernier lorsqu'il signe l'engagement de ne pas conclure une paix séparée avec l'Allemagne, avec qui il n'est pas en guerre), ne pourrions-nous pas commencer par faire l'unité d'action chez nous, avant de prétendre l'organiser au dehors ?

Le sentiment de M. Briand est louable, mais c'est toujours l'histoire de ces intentions exquises aboutissant à des résultats tout contraires à ceux qu'on s'est proposés. Quand il aura plaisamment palabré de la mer du Nord à la Méditerranée, ou à la mer Baltique, si l'on veut, en quoi cela avancera-t-il l'unité d'action entre les quatre Alliés, si nous ne pouvons pas même l'organiser chez nous ? J'entends dire, à la vérité, que le consensus stratégique est enfin assuré. Est-il donc concevable qu'il ait fallu dix-huit mois d'impuissantes tueries pour en arriver au point par lequel nous aurions pu commencer ? Quel plus grand grief se pourrait produire contre nos dirigeants ?

Je rappelais l'autre jour que la Russie réclamait à bon droit sa part d'intervention dans la victoire de la Marne. Pourquoi notre grande offensive ne s'est-elle produite qu'au moment où les armées allemandes avaient épuisé leur mouvement de pénétration au cœur de la Russie ? Je n'insiste pas.

Avant de réformer autrui, réforme-toi toi-même, ô réformateur ! Avise-toi de faire l'unité de ton administration par d'autres procédés que ta censure, qui est une impudente violation de la loi. Pour cela, aie le courage d'ordonner, d'évaluer, de disposer tous les moyens en hommes, en argent, en outillage de guerre que la nation te prodigue sans compter; substitue l'ordre constitutionnel à l'anarchie révolutionnaire résultant de ce que tout le monde commande, quand celui à qui le commandement incombe n'a pas le courage de commander; renonce aux opérations insuffisamment préparées et mal coordonnées, qui nous ont coûté si cher, sans bénéfice correspondant; tâche d'établir, avec des techniciens renfermés dans leur rôle technique un plan d'action rationnelle qui puisse être pourvu, cette fois, de moyens suffisants et méthodiquement suivi en vue d'un maximum de chances, ainsi qu'on aurait dû s'en aviser depuis si longtemps.

La Victoire. — Stratégie de vaincus. — De M. G. Hervé :

Le colonel Repington, le chroniqueur militaire du *Times*, vient, dans le grand journal anglais, de publier une étude dont la conclusion, si elle était admise par nos états-majors, retarderait d'au moins un an, la victoire totale des Alliés. Le fond de l'idée du colonel Repington, c'est qu'on ne peut pas percer les fronts allemands, qu'il faut les ronger, tuer aux ennemis 200.000 par mois. Le blocus aidant, la grande place assiégée qu'est l'Allemagne, sera bien obligée de capituler.

Le colonel Repington se fait des illusions. Depuis que l'Austro-Allemagne, bloquée tant bien que mal par nous, a réussi à forcer le blocus en écrasant la Serbie, elle est reliée à la Bulgarie et à la Turquie. La place assiégée s'est donné de l'air. Elle s'étend maintenant de la mer du Nord au golfe Persique d'un seul tenant. En se privant, en se rationnant, en échangeant les produits de l'Allemagne et de l'Autriche industrielles, contre les produits de la Hongrie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Turquie, surtout agricoles, sans parler des ressources à la fois industrielles et agricoles de la Belgique et de la Pologne, elle peut tenir encore longtemps, malgré le blocus même perfectionné. Quant aux hommes, l'Allemagne saura en trouver en Turquie et en Bulgarie, non pas indéfiniment, mais assez pour prolonger sa résistance encore de longs mois.

Le colonel Repington oublie trop que nous avons, dans les griffes de l'ennemi, les populations de sept départements français, de toute la Belgique, de toute la Pologne, de toute la Serbie, sans parler de centaines de mille de prisonniers, qui, dans l'Allemagne assiégée et affamée, seront les premières victimes de notre blocus.

Le colonel Repington semble oublier aussi qu'à Carency, en mai, nous avions percé, que sans une faute grossière, nous allions à Douai d'une seule traite, et que notre dernière offensive de Champagne, malgré son échec, est la preuve qu'avec une préparation d'artillerie encore poussée plus loin, une profusion d'obus plus grande, une meilleure liaison des armes, et une plus rapide intervention des renforts, la percée est possible.

La stratégie que préconise le colonel Repington est une stratégie de vaincu. C'est cette stratégie-là, cette stratégie indolente, passive, sans prévoyance, sans imagination, qui nous a valu l'occupation de la Serbie et du Monténégro par l'ennemi. Elle a failli amener les Allemands à Salonique, dont le colonel Repington demandait, d'ailleurs, l'évacuation. Dès que nous aurons un Conseil international des Alliés, je suis bien tranquille, cette conception ne résistera pas vingt-quatre heures à l'examen.

Les P. T. T. de Marseille et nos Blessés militaires

A l'hôpital de la rue Saint-Sébastien Ce que les P. T. T. ont fait pour nos blessés. — Dons importants

Dans l'œuvre magnifique de solidarité nationale accomplie depuis le début de la guerre par les divers groupements ou associations de notre ville, l'Association des P. T. T. peut, à bon droit, prétendre à la première place.

Nul n'ignore que nos dévoués postiers, télégraphistes et téléphonistes n'ont cessé de prélever sur leurs appointements une dîme notable, à l'intention de nos blessés militaires. C'est ainsi que dans l'importante formation de la rue Saint-Sébastien, 66, à l'hôpital auxiliaire n° 2, nos P. T. T. ont eu la généreuse pensée de prendre à leur charge l'entretien de 50 lits.

Mais leur générosité n'a pas voulu s'arrêter en si beau chemin et la même formation leur est actuellement redevable de différents dons qui témoignent de l'intérêt qu'ils ne cessent de témoigner en faveur des blessés militaires.

Une salle spéciale d'électrothérapie a été ouverte depuis de nombreux mois, à l'hôpital de la rue Saint-Sébastien, mais il est bon d'ajouter qu'elle a été dotée par les P. T. T. de nombreux appareils coûteux et qui rendent, chaque jour, d'inappréciables services. En vue des traitements électriques employés, dans les cas de rhumatismes ou de blessures musculaires et nerveuses, l'Association a offert un condensateur et des électrodes pour les courants à haute fréquence. Elle a, en outre, fait don de tableaux pour les examens électriques destinés à reconnaître les muscles ou les nerfs atteints.

La radiographie, chose également des plus importantes et qui facilite singulièrement les chirurgiens dans la recherche des projectiles, a fait l'objet de l'attention de nos P. T. T. Ils ont doté ce service d'ampoules radiographiques et d'un écran renforçateur, permettant d'obtenir, dans un temps de pose sensiblement diminué, des clichés avec toute la netteté nécessaire.

Mais le don le plus important et le plus appréciable, fait par l'Association est celui du repéreur-compas Marion.

On sait que, grâce à la radiographie, il est possible d'obtenir un cliché photographique de l'intérieur du corps humain. Dès lors, tous les projectiles, que la sonde n'arrive pas à découvrir, sont retrouvés par ce procédé. Mais ce n'est pas tout, car il s'agit encore d'établir le point exact où s'est logé le projectile et son degré de pénétration dans les tissus ou les organes. Divers systèmes de repérages ont été inventés dans ce but, mais ce qui les complète et les précise est ce qu'on appelle le répéreur ou compas Marion. Grâce à cet appareil, admirablement combiné, on arrive à localiser exactement le projectile ; il sert, en outre, au moment de l'opération, à guider le chirurgien chargé de l'extraction. On comprend, dès lors, le précieux service rendu par ce repéreur, puisqu'il évite tout tâtonnement et donne au chirurgien les plus grandes chances d'arriver à un résultat heureux, en cas d'intervention.

Il n'est pas douteux que l'administration et le personnel médical de l'hôpital de la rue Saint-Sébastien aient été particulièrement sensibles à la générosité des P. T. T. Aussi bien M. le docteur Mangin, médecin-chef de l'hôpital auxiliaire n° 2 n'a-t-il pas manqué de leur adresser ses plus vifs remerciements. La lettre du distingué chirurgien figure dans l'antichambre de la direction des Postes, à la rue Colbert. Elle est placée là comme un témoignage de la constante sollicitude des P. T. T. en faveur de nos blessés comme un exemple et un encouragement.

CHARLES VARIGNY

AU GYMNASE

La Dame aux Camélias

Il n'y a plus rien à dire de cette pièce, elle est classique. Le seul véritable attrait de la représentation que l'Œuvre Amicale des Tournées a donnée avant-hier au Gymnase, c'est l'interprétation du rôle de Marguerite Gautier par Mme Cécile Sorel.

Notre « grande coquette » nationale joue le rôle avec beaucoup de sensibilité et le beau style qui constitue le principal charme de son talent. M. Roussell lui a donné fort correctement la réplique dans le personnage peu sympathique d'Armand Duval.

Une deuxième représentation de *La Dame aux Camélias* sera donnée exceptionnellement demain lundi. — N.

COURRIER MARITIME

MOUVEMENT DES PORTS

Le mouvement d'entrées dans les ports de Marseille a été, hier, de 23 navires, dont 22 vapeurs et 1 voilier, parmi lesquels nous signalerons :

A l'arrivée : Le voilier espagnol *Amparo*, venant de Cullera, avec 180.000 oranges; le voilier italien *Giorgio*, d'Oran, avec 370 tonnes fer; le voilier français *Jean-d'Ust*, de Bougie, avec 255 tonnes caroubes; le *Beizedzet*, de New-York, av. 5.770 tonnes blé; le vapeur anglais *Alavi*, de Bombay, avec 2.000 tonnes graines, divers; le vapeur espagnol *Murillo*, de New-York, avec 3.000 tonnes viande; le *Manouba*, Compagnie Mixte, d'Alger, avec 186 passagers et 1.152 tonnes vin, farine, divers, 21 chevaux; le *Meinam*, Messageries Maritimes, de Calcutta, avec 2.329 tonnes alcool, gomme laque, jute, tabac, soie, divers; l'*Eugène-Pereire*, Compagnie Transatlantique, de Tunis, avec 787 passagers et 145 tonnes divers; la *Nièvre*, Compagnie Transatlantique, de Saint-Louis, avec 70 tonnes pour Alger; le *Balkan*, Compagnie Fraissinet, d'Ajaccio, avec 1.077 passagers et 53 tonnes divers.

Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône

Le nommé Tarride Jules, âgé de 25 ans, comparaissait, hier, devant le jury pour répondre d'une tentative de vol qualifié.

Le 26 avril dernier, vers 11 heures du soir, en compagnie de son complice Vermorel Marcelin, l'inculpé avait pénétré par effraction dans la maison portant le numéro 17 de la rue Longue-des-Capucins. Etant montés au 3e étage, les deux hommes essayaient de fracturer la porte d'entrée de l'appartement de la dame Audoye. Une voisine étant survenue à ce moment, les deux malandrins s'enfuirent, laissant sur les lieux une lime et deux pinces. Un agent donna la chasse aux fuyards, mais ne put les atteindre. Pour se débarrasser d'un adjudant qui voulait lui barrer la route, Vermorel lança à ce sous-officier une poignée de poivre en plein visage ; il fut, néanmoins, arrêté dans la rue Noailles par une patrouille militaire. Au cours de l'instruction, ce prévenu décéda. Quant à Tarride, on ne put l'appréhender que beaucoup plus tard. Celui-ci, qui a un très mauvais passé, a nié sa participation au crime qu'on lui reprochait.

M. le conseiller Lanata présidait les débats ; M. l'avocat général Vulliez occupait le siège du ministère public ; Me A. Arnaud plaidait pour le prévenu.

Déclaré non coupable, Tarride a été *acquitté*.

LES SPORTS

LES BALLONS ET LES GANTS DE BOXE AUX SOLDATS

D'une lettre adressée du front par L. Barbier, nous extrayons le passage suivant :

« Je dois vous dire que dans le groupe nous avons formé une équipe d'association et maintenant nous formons une équipe de rugby. Par la présente, je viens vous demander un service au nom de tous mes camarades ici, ce serait, s'il vous est possible, de nous faire parvenir un ballon ovale. — *L. Barbier*, 4e groupe des 94 A. L. V. F., 1re batterie, secteur 63 ».

Nous nous faisons un vif plaisir de satisfaire le désir de ce vaillant défenseur de la Patrie.

C'est un ballon ovale sortant de la maison Albert Gilly, 68, rue de Rome, que nous lui expédions. L'excellence de la marchandise fournie par cette maison est reconnue par l'ensemble des sportifs qui s'y servent. Nos sportsmen du front qui en ont déjà fait la preuve pourront en témoigner dès la réception de l'objet de leur désir.

FOOTBALL-ASSOCIATION

LES GRANDS MATCHES

Base Anglaise contre Olympique de Marseille (1)

Le public se rendra en foule, cet après-midi, sur le terrain de l'Huveaune, pour assister à cette rencontre qui présente un intérêt tout particulier. On sait, en effet, que le premier match O. M. Base Anglaise eut pour résultat une victoire de la Base par 6 buts à 1. Ensuite le match-revanche fut une partie nulle (2 à 2) ; l'O. M. avait, entre temps, fait d'énormes progrès qui s'affirmaient dans ce résultat Depuis novembre, date de sa dernière rencontre avec la Base, l'Olympique a encore amélioré son jeu. D'autre part, l'équipe qu'a formée M. Prévost est digne de ses devancières ; qu'on en juge : Le goal-keeper : Greenwood était titulaire du poste dans le team de Bradford-City, celui-là même qui fut vainqueur de la Coupe d'Angleterre ; les backs sont deux hommes de classe qui ont déjà joué dans les équipes de la Base ; le demi-centre Holt est, comme son camarade Greenwood, un joueur de Bradford-City, ses deux voisins : Crawford et Major sont tous deux excellents, surtout le dernier qui joue d'habitude pour l'O. M.; parmi les avants, Ridley est le meilleur homme, et tous les sportsmen qui ont vu jouer, soit pour la Base, soit pour l'O. M. connaissent ses remarquables aptitudes de footballeur. Ces renseignements, bien que succincts, donnent une idée du team anglais. Celui de l'O. M. ne lui est pas inférieur et, comme nous le disons plus haut, les progrès qu'il n'a cessé de réaliser, lui permettent d'envisager l'issue de la partie avec confiance. Ce qui est certain, c'est que les sportsmen qui assisteront à cette rencontre sensationnelle, n'auront pas à se plaindre de la beauté du jeu, celui-ci devant présenter un grand intérêt du commencement à la fin. Voici la composition des deux équipes :

Base Anglaise

Greenwood
Allen Davies
Crawford Holt Major
Another Prior Bell Ridly Royston

Schbeinstock, Robyns, Tourin, Beyner, Mourard
Coti Garvey Chanut
Pitot Roux
Boyer
Olympique de Marseille

L'arbitrage a été confié à un officier anglais.

LE DIMANCHE OFFICIEL

Le Tournoi Marseillais

Racing-Club de Marseille (1) contre Sporting-Club de Marseille (1)

Lors de leur rencontre officielle à la poule aller, le S. C. M. ne succomba que de 1 à 0 devant le R. C. M. Depuis d'importantes modifications ont considérablement augmenté la force du team du Sporting. Aussi peut-il espérer résister superbement au Racing qui a réuni un onze de première valeur.

Quoi qu'il en soit, la partie sera fort intéressante à suivre et se disputera à 2 heures 30, sur le terrain du R. C. M., 309, avenue du Prado.

Les équipes auront la composition suivante :

R. C. M. — Richaud, Pellegrin, Bosshardt, Arpino, A. Hattenschwiller, Jammot, Campana, Barnier, Verlet, Arnoux, Mouren.

S. C. M. — Peyrani, Stoneham, Templeman, Ulysse, Vaccaro, Fouque, Soulié, Payani, Sinibaldi, Muffragi, Vareil.

L'arbitrage d'une partie aussi importante ne pouvait qu'être assuré par un de nos meilleurs referees, en l'espèce, Max Crémieux.

Sports Athlétiques Provençaux (1) contre Phocée-Club (1)

Cet après-midi, à 2 heures 30, sur le terrain du P. C., à Mazargues, la Tour, match officiel entre les équipes premières du S. A. P. et du P. C.

Cette partie entre deux teams, jeunes, vites, ne peut manquer d'être suivie avc intérêt par le public qui tiendra à applaudir les prouesses de nos Espoirs.

DEUXIEME SERIE

Stade Provençal (1) contre Phocée-Club (2). — Ce matin, à 9 heures 30, sur le terrain du P. C., à Mazargues-la-Tour.

Racing-Club (2) contre Sporting-Club M. (2). — Ce matin, à 9 heures 30, sur le terrain du S. C. M., à Pont-de-Vivaux.

TROISIEME SERIE

R. C. M. (3) contre S. C. M. (B). — Ce matin, à 9 heures 30, sur le terrain du R. C. M., 309, avenue du Prado.

P. C. (3) contre O. M. (3). — Ce matin, à 8 heures, sur le terrain de l'O. M.

CYCLISME

Fédération Cycliste Indépendante du Midi

L'assemblée générale du 19 janvier

La séance est ouverte à 9 heures 45, sous la présidence de M. Borella ; 23 membres sont présents ainsi que deux constructeurs : MM. Mora, G. Jullien. L'élection du bureau est renvoyé à la prochaine séance qui aura lieu le 26 du courant, à 9 heures 30 du soir.

Diverses dispositions sont prises au cours de la séance au sujet des courses. La F. C. I. M. organisera cette année deux ou trois épreuves richement dotées. Le concours assuré pour l'instant de MM. Mora et G. Jullien, qui organiseront chacun deux ou trois épreuves, sans parler des journaux locaux qui nous prêteront leur aimable concours, nous permettent d'annoncer une saison fort intéressante. Toutes les catégories seront récompensées. Des épreuves spéciales auront lieu pour les Tout-Petits, débutants et coureurs de 4e catégorie. La F. C. I. M., comme toujours, encouragera les jeunes cracks plus particulièrement, afin de diffuser de plus en plus la pratique du noble sport qu'est le cyclisme.

THÉATRES, CONCERTS, CINÉMAS

OPERA MUNICIPAL. — Aujourd'hui dimanche, deux grandes représentations. En matinée, à 2 heures, troisième de l'immense succès, *La Tosca*, de Puccini, avec Mlle Valentine Arriès, la remarquable soprano dramatique de la Gaîté Lyrique, dans le rôle de Floria Tosca, avec M. Fraikin, dans Cavaradossi, et M. Lestelly, le réputé baryton de l'Opéra, dans Scarpia. En soirée, à 8 heures 15, dernière du chef-d'œuvre de Bizet, *Carmen*. Mlle Fély Dereyne, du Covent-Garden, chantera le rôle de Carmen; M. Fraikin, celui de don José. Le rôle d'Escamillo sera joué par M. Figarella, et celui de Micaëla par Mlle Berthe Delville. Chœurs et orchestre sous la direction de M. Louis Hasselmans. La location est ouverte pour ces deux représentations. Téléphone : 3-58.

BLANCHE TOUTAIN AU GYMNASE. — Aujourd'hui dimanche, en matinée, à 2 h. 30, et en soirée, à 8 h. 15, deux dernières représentations du *Voleur*, qui obtint, hier soir, au Gymnase, un si grand et légitime succès.

Lundi soir, dernière irrévocable de la grande et belle artiste du Théâtre Français, Mlle Cécile Sorel, dans *La Dame aux Camélias*. On sait le triomphe obtenu par Mlle Cécile Sorel, vendredi soir, devant une salle littéralement bondée.

Location ouverte, pour tous ces galas. Téléphone : 27-79.

CHATELET-THEATRE. — A en juger par le succès d'hier soir, *Gigolette* fera salle comble aux deux représentations d'aujourd'hui, en matinée à 2 h. 30, et en soirée à 8 h. 15. La location est ouverte.

ALCAZAR LEON-DOUX. — Les scènes nouvelles de la revue *Quand Même ! La Veuve Pouilleuse*, et le *Triomphe de l'Opérette*, ont été, hier encore, chaudement applaudies.

Le même attrait existera aux deux représentations d'aujourd'hui dimanche, à 2 h. 30 et à 8 h. 30. La location est ouverte.

PALAIS-DE-CRISTAL. — Aujourd'hui, matinée à 2 h. 30 et soirée à 8 h. 30, avec un programme merveilleux comprenant les Criscuolo, les fameux duettistes franco-italiens, etc.

LA GRANDE REVUE *CHUT ! TAISEZ-VOUS ! ! !* AUX VARIETES-CASINO. — Aujourd'hui dimanche, en matinée et en soirée, la grande revue *Chut ! Taisez-vous ! ! !* due à la plume des auteurs favoris du public, MM. Joullot et Alévy, et qui fait courir tout Marseille aux Variétés.

Réfugiés et Disparus

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

adressées par les familles

— Ernest Dubourdaux, soldat brancardier au 140e régiment d'infanterie, 1re compagnie, disparu le 28 septembre 1915, est recherché par sa femme, Mme Dubourdaux, 36 boulevard Marius-Thomas, Marseille.

L'Impôt sur le Revenu

Le règlement d'administration publique à l'« Officiel »

Paris, 22 Janvier.

L'*Officiel* publiera, demain, les documents relatifs à l'application de l'impôt sur le revenu.

Les déclarations sont rédigées sur ou d'après des formules dont la teneur est fixée par un règlement d'administration publique, lequel en fixe les mesures d'exécution.

Le règlement comporte quatre chapitres :

Le revenu imposable

Le premier chapitre concerne le revenu imposable pour chaque contribuable passible de l'impôt général sur le revenu du revenu total qui doit servir de base au calcul de sa contribution.

Les revenus provenant de sources diverses sont classés de la façon suivante :

Revenu des propriétés foncières bâties ;
Revenu des propriétés foncières non bâties ;
Revenu des valeurs et capitaux mobiliers ;
Bénéfices de l'exploitation agricole ;
Bénéfices du commerce, de l'industrie, de l'exploitation minière et des charges et offices ;
Revenus des professions libérales ;
Revenus des emplois publics et privés ;
Revenus de tous capitaux et de toutes occupations lucratives non dénommées ci-dessus ;
Retraites, pensions et rentes viagères ;

Pour chaque catégorie de revenus, le revenu net est constitué par l'excédent du produit brut effectivement réalisé, y compris la valeur des profits et des avantages dont le contribuable a joui en nature sur les dépenses réellement effectuées en vue de l'acquisition et de la conservation du revenu.

Ces dépenses comprennent notamment :

En ce qui concerne les propriétés foncières, les frais de gestion, d'assurances, d'entretien et l'amortissement du capital immobilier à l'exclusion des sommes dépensées pour l'accroissement de ce capital.

En ce qui concerne les valeurs mobilières, les impôts dont la charge annuelle incombe au possesseur de ces valeurs.

En ce qui concerne les exploitations agricoles, commerciales, industrielles et autres, le loyer, ou si l'exploitant est propriétaire, la valeur locative des fonds sur lesquels porte l'exploitation agricole, ainsi que des propriétés immobilières occupées pour les besoins de toutes les exploitations ci-dessus mentionnées.

L'intérêt des capitaux prêtés à l'entreprise lorsque la personnalité de celle-ci est distincte de celle de l'exploitant.

Les traitements, salaires et rétributions diverses payés aux employés, ouvriers et auxiliaires, ainsi que la valeur des avantages et des produits qui leur sont concédés en nature.

Le coût des matières premières.

Les frais généraux divers et les frais d'assurances.

Le loyer du matériel et des installations n'ayant pas un caractère immobilier, ou si l'exploitant en est propriétaire, les frais d'entretien et l'amortissement, en tenant compte de la nature et des conditions de l'exploitation, à l'exclusion des sommes dépensées pour donner une plus-value à l'outillage et de celles affectées à l'extension de l'entreprise ou à la constitution de réserves.

En ce qui concerne les professions, emplois et toutes autres occupations lucratives, les frais de toute nature et les dépenses que nécessite spécialement l'exercice de la fonction, de la profession, de l'emploi ou de l'occupation, ainsi que les retenues supportées et les sommes versées pour la construction de pensions ou de retraites.

Les déclarations

Le chapitre II concerne les déclarations du contribuable, qui doit déclarer le montant de son revenu global.

Ce revenu est constitué par la totalisation du revenu net personnel du contribuable, de celui de sa femme, de ceux enfin des autres membres de la famille qui habitent avec lui, et des personnes qu'il déclare être à sa charge.

Toutefois, le contribuable peut s'abstenir de comprendre dans le revenu global qui fait l'objet de sa déclaration, les revenus personnels des membres de sa famille lorsqu'il se trouve en cas de demander le bénéfice de cette disposition de la loi. Il doit alors, dans sa déclaration, réclamer ce bénéfice et désigner nommément les dites personnes. Si cette demande est fondée, les personnes désignées jouissent des mêmes droits et sont soumises aux mêmes obligations que les autres contribuables.

Le contribuable, dans sa déclaration, doit fournir un état des charges qu'il a déduites pour fixer le revenu global, objet de sa déclaration. Cet état devra préciser :

Au sujet des dettes contractées et des rentes payées à titre obligatoire, le nom et le domicile du créancier, la nature ainsi que la date du titre constatant la créance et, s'il y a lieu, le nom et la résidence de l'officier public qui a dressé l'acte ou la juridiction dont émane le jugement ; enfin, le chiffre des intérêts ou arrérages annuels.

Les pertes résultant d'un déficit d'exploitation, la désignation de l'entreprise déficitaire, le chiffre et les éléments constitutifs du déficit.

Ceux qui doivent l'impôt

Les chapitres III et IV sont consacrés au contrôle des déclarations et à des dispositions diverses.

L'*Officiel* publie ensuite une note pour les contribuables, ayant pour objet d'expliquer les dispositions essentielles de la loi. Elle fixe les personnes assujetties à l'impôt, paragraphe dans lequel il est dit :

L'impôt est dû chaque année par les personnes dont le revenu net total après application des déductions stipulées par la loi pour charges de famille, a dépassé pendant l'année précédente, la somme de 5.000 francs.

Les collectivités diverses (établissements publics, établissements d'utilité publique, associations, sociétés, etc.,) n'y sont pas soumises, mais, bien entendu, les membres des sociétés de toute nature doivent comprendre, dans le décompte de leur revenu personnel pour l'établissement de l'impôt, leur part de bénéfices dans les opérations de ces sociétés.

La note au contribuable fixe les revenus imposables et les avantages accordés en considération de la situation de famille.

Si le contribuable est marié, il a droit à une déduction spéciale de 2.000 francs sur son revenu total. S'il a des personnes à sa charge (ascendants âgés de plus de 70 ans ou infirmes, descendants ou enfants recueillis, âgés de moins de 21 ans ou infirmes).

Il bénéficie d'autre part d'une déduction de 1.000 francs par personne jusqu'à la cinquième et de 1.500 francs par personne en sus de cinq.

Chaque contribuable n'étant passible de l'impôt que si son revenu total excède 5.620 francs, après application préalable des déductions qui viennent d'être indiquées, il s'ensuit qu'en fait, un contribuable marié n'est imposable que si son revenu réel dépasse 7.000 francs lorsqu'il n'a aucune personne à sa charge ; 8.000 francs quand il a un enfant mineur ; 9.000 francs quand il a deux enfants ; 10.000 francs quand il a trois enfants et ainsi de suite.

Enfin, la note aux contribuables fixe le calcul de l'impôt, la déclaration et la taxation administrative où il est dit que le contribuable qui n'a fait de déclaration, ni dans les deux premiers mois de l'année, ni dans le délai d'un mois après réception de l'avis qui lui a été envoyé par le contrôleur, en exécution de l'article 16 de la loi du 15 juillet 1914, est taxé d'après le revenu qui lui a été notifié. Dans cet avis, réserve faite des rectifications qu'auraient motivées les observations écrites ou verbales qu'il a toujours la faculté de produire.

Mais, comme il a été dit, il appartient au contribuable taxé d'office, s'il conteste la régularité de sa base d'imposition, d'en démontrer l'inexactitude.

La loi a voulu que les contribuables ne fussent exposés à aucune mesure inquisitoriale, ni à aucun procédé d'investigation vexatoire.

Un Manifeste de la Ligue anti-allemande de Marseille

La Ligue anti-allemande de Marseille et des Bouches-du-Rhône fait afficher aujourd'hui sur les murs de Marseille et des localités du département, à l'occasion de sa deuxième année d'exercice, un manifeste qui se termine ainsi :

Patriotes provençaux, si vous voulez nous aider dans notre tâche sans distinction de parti, de classe, de religion, unis dans l'amour indéfectible de la Patrie, venez grossir nos rangs en vous inscrivant à notre Ligue, dans la mesure de vos moyens : Adhérents (un franc par an); participants (5 francs par an); bienfaiteurs (25 francs par an); fondateurs (à partir de 100 francs, une fois donnés) auront droit de notre part à une égale reconnaissance, car ayant fait ce que vous pouvez vous aurez fait ce que vous deviez.

L'année 1916 sera pour la France l'année de la Victoire Militaire. Que grâce aux efforts de nos Ligues et à la bonne volonté de tous les bons Français, 1917 et les années suivantes soient les années de la victoire économique.

Les Allemands n'ont qu'un point sensible, leur bourse; qu'une ressource pour leurs armements, leur commerce; qu'un moyen de mettre la France en danger : « La Trahison et l'espionnage. »

« Vidons leur bourse, ruinons leur commerce. Rendons-leur l'espionnage et la trahison impossibles ».

L'indifférence est un crime; si nous n'étions pas prêts pour la guerre, soyons prêts pour la paix.

« Vive la France ! »

« A bas les Boches ! »

Un banquet, réservé aux membres de la Ligue, aura lieu le dimanche 13 février, à midi, au Roucas-Blanc. Le prix est fixé à 5 francs. On peut s'inscrire au siège de la Ligue.

Sarah Bernhardt aux Femmes d'Angleterre

Londres, 22 Janvier.

Le message suivant de Sarah Bernhardt aux femmes de Grande-Bretagne est publié par la revue *Every Woman Weekly* :

Dans cette heure tragique, mon message à chaque femme de la Grande-Bretagne est celui-ci :

Soyez braves, certaines de la victoire qui attend mes braves compatriotes et leurs alliés.

Les hommes doivent combattre, mais ce n'est pas pour les femmes l'heure de pleurer. Elles doivent êtres fortes dans leur confiance, actives pour les Œuvres de guerre, et inspirer plus que jamais, par leur amour et leur patriotisme, le magnifique courage de leurs hommes.

La France n'oubliera jamais ce que la Grande-Bretagne a accompli et accomplit actuellement. Femmes françaises et femmes anglaises, serrez-vous les mains en sympathie et en affection mutuelles, et réjouissez-vous ensemble dans l'espoir renouvelé de notre glorieux avenir et de notre amitié éternelle, cimentée par la guerre.

SARAH BERNHARDT.

Adjudications militaires

Il sera procédé à la date du 27 janvier 1916, à 3 heures, à la 2e Sous-Intendance de Marseille, 9, rue Sainte-Victoire, à un concours restreint, pour la confection de :

1° 40.000 enveloppes de paillasses en 10 lots de 1.000 et en 10 lots de 3.000 ;

2° 20.000 étuis musettes en 8 lots de 1.000 et en 4 lots de 3.000.

Le cahier des charges pourra être consulté à la 2e Sous-Intendance de Marseille et dans les sous-Intendances de la 15e région. Les modèles sont à la disposition des soumissionnaires, pour examen, au magasin général à Marseille, 39, rue d'Endoume. Les concurrents devront justifier par patente, certificat municipal ou autres pièces, qu'ils sont susceptibles de remplir par eux-mêmes les obligations du marché qu'ils veulent contracter, sans sous-traiter ni rétrocéder. Les soumissions devront être remises à la Sous-Intendance, avant 2 heures dernier délai.

D'autre part, le magasin de réserve, 13, rue des Convalescents, à Marseille, recherche différents articles de quincaillerie, ferblanterie, boiserie, etc.

Consulter les affiches apposées à la mairie de Marseille, ainsi qu'à l'entrée du magasin de réserve et adresser les propositions à M. l'officier d'administration principal gestionnaire du magasin de réserve, avant le 3 février 1916.

Grave Accident d'Aviation à Lyon

UN OFFICIER ET UN SOLDAT TUES

Lyon, 22 Janvier.

Cet après-midi, à 2 heures 30, un accident d'aviation s'est produit à l'aérodrome de Bron.

Un officier et un soldat ont été tués.

Un Drame passionnel Rue Chevalier-Paul

Elle refusait de le suivre, il la tue et se suicide

Un drame émouvant s'est déroulé hier soir, un peu avant 9 heures, rue Chevalier-Paul, au quartier du Lazaret, où il a provoqué une émotion d'autant plus intense qu'il a fait deux victimes parmi les réfugiés d'Alsace. Voici dans quelles tragiques circonstances :

Il y a un an environ que la famille Baumeyer, de Mulhouse, fuyant devant la barbarie allemande, venait à Marseille et trouvait un refuge à l'hôtel aménagé pour les Alsaciens-Lorrains, rue Chevalier-Paul, 1.

L'aînée des enfants, Adèle, maintenant âgée de 15 ans et demi, avait connu à Mulhouse, fin 1913, un ami de son père, Gehrig François-Joseph, aujourd'hui âgé de 43 ans, et naturalisé français, depuis 1898. Malgré la disproportion de l'âge, Adèle et Gehrig s'étaient liés d'amitié, et des rapports intimes existèrent bientôt entre eux.

Mais la guerre survint. Gehrig fut mobilisé et revit Mulhouse en 1914. Ce fut pour lui un véritable bonheur. Depuis cette époque il annota ses impressions sur un carnet spécial où, à chaque page, la photographie de la jeune fille est encadrée de fleurs séchées et de serments d'amour. A côté, de vibrantes affirmations de fidélité à la France, on trouve celle-ci : « Tout pour la France, à la vie, à la mort, mais Adèle par dessus tout ! »

On voit que l'amour tenaillait le cœur de cet homme à un point tel qu'on ne s'étonnera pas de l'acte de folie qu'il commit hier soir.

Les deux amis avaient, entre temps, continué de s'écrire, tantôt en allemand, tantôt en français. Et Gehrig savait que la jeune fille était réfugiée à Marseille, où, en 1915, elle accouchait d'une fillette qui succombait quelques jours plus tard. Mais Gehrig avait appris l'événement. Il le nota sur son carnet avec une joie indicible, à côté d'une photo représentant la jeune mère tenant au bras son poupon.

Mais les parents d'Adèle Baumeyer avaient été affligés de la conduite de leur fille. Ils lui firent quelques remontrances et, après la mort de l'enfant, lui conseillèrent de rompre tout à fait avec Gehrig. Depuis ce moment la correspondance paraît cesser. Sur son carnet, Gehrig parle de mourir, mais pas seul. Ses lettres durent devenir menaçantes.

Car, il y a quinze jours, la famille Baumeyer apprit avec terreur que Gehrig était à Marseille, et avait été remarqué près de l'hôtel. Hier soir, vers 6 heures, on surprit la jeune fille en conversation avec lui devant l'hôtel. Que se dirent-ils ? On ne put le savoir.

Toujours est-il que quelques heures plus tard, on entendit une courte discussion dans la cour même de l'hôtel. Gehrig incitait Adèle Baumeyer à quitter ses parents et à le suivre. La jeune fille répondit par deux : « Non ! » catégoriques.

Deux coups de feu suivirent, puis deux autres.

On accourut. La jeune fille respirait encore, mais succombait presque aussitôt. Elle avait reçu une balle au sein gauche et une autre au bras droit.

Gehrig s'était logé deux balles au côté gauche. Il était tombé comme une masse. La mort avait été foudroyante.

En grande hâte, M. Barrère, commissaire de police, de service à la Permanence de Cazemajou, avait été avisé du terrible drame. Il se rendit en toute diligence sur les lieux, avec son secrétaire, M. Jourdan, et le docteur Gillet.

La famille Baumeyer et d'autres réfugiés alsaciens fournirent les renseignements utiles à l'enquête, pendant que le praticien procédait aux constatations médico-légales.

Vers 1 heure du matin, un fourgon des Pompes Funèbres transportait les deux corps au dépositoire Saint-Pierre.

EMILE LAGIER.

A la Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce porte à la connaissance de ses ressortissants que le magasin de réserve, 13, rue des Convalescents, à Marseille, recherche différents articles de quincaillerie, ferblanterie, boiserie, etc.

Prière de consulter les affiches apposées à la Chambre de Commerce ainsi qu'à l'entrée du Magasin de Réserve et adresser les propositions à M. l'officier d'administration gestionnaire de ce magasin avant le 3 février 1916.

La Chambre de Commerce est informée, d'autre part, par M. le commissaire chef du service des approvisionnements de la Marine, à Rochefort, qu'il recevra jusqu'au 14 février 1916, à 11 heures, des offres pour la passation d'un marché pour la fourniture au port de Rochefort de 61.400 kilos d'huile d'olive à fabrique pour graissage, premier choix.

Le cahier des charges est à la disposition des intéressés, au secrétariat de la Chambre de Commerce.

La Piraterie allemande

Un vapeur danois capturé

Genève, 22 Janvier.

Les journaux danois commentent avec inquiétude la nouvelle d'après laquelle le vapeur danois *Kiev*, allant de Copenhague à Liverpool avec un chargement de vivres, a été capturé par un torpilleur allemand et conduit à Swinemunde.

Au Conseil d'Etat

L'affaire Beau contre le P.-L.-M.

Paris, 22 Janvier.

Le Conseil d'Etat vient, à la requête du sieur Beau, d'annuler un arrêté du Conseil de Préfecture des Bouches-du-Rhône, rejetant sa demande d'indemnité contre la Compagnie des chemins de fer de Lyon, à raison de l'aggravation des dommages causés à sa propriété par la voie ferrée.

Les parties sont renvoyées devant le Conseil de préfecture pour être statué, après expertise, sur les conclusions du sieur Beau, tendant à l'allocation d'un complément d'indemnité de 10.000 francs. Les dépenses sont à la charge de la Compagnie.

Les Marchés de la Guerre

LES AVANCES AUX FOURNISSEURS

Paris, 22 Janvier.

Le président de la République a signé le décret suivant :

ARTICLE PREMIER. — Les décrets des 20 décembre 1914 et 27 mars 1915, autorisant des avances aux titulaires des marchés du ministère de la Guerre, sont et demeurent abrogés.

ART. 2. — Les articles 141 et suivants du règlement du 3 avril 1869, sur la comptabilité des dépenses du ministère de la Guerre sont complétés par les dispositions suivantes.

ART. 141. — Ajouter in fine : « *En outre, en cas de mobilisation générale, des avances peuvent être consenties avant toute livraison aux titulaires des marchés de fournitures qui justifieront être obligés de faire, pour l'exécution de ces marchés, des achats de matières dont ils doivent acquitter tout ou partie du prix avant livraison. Ces avances ne peuvent excéder les cinq sixièmes des sommes ainsi payées par les fournisseurs. Elles ne pourront être délivrées que si elles ont été expressément stipulées dans le marché. Elles sont productives, au profit du Trésor, d'un intérêt au taux de 5 75 % l'an, pour toute la période comprise entre le payement de l'avance et sa régularisation. Les matières dont le payement par le fournisseur a donné lieu au mandatement de ces avances, demeurent la propriété du fournisseur jusqu'à la régularisation de l'avance, mais elles ne peuvent, sauf autorisation écrite du ministre de la Guerre, être ni cédées, ni warrantées, ni employées pour un autre objet que pour l'exécution du marché conclu avec le ministère de la Guerre.* »

ART. 142. — Ajouter in fine : « *La régularisation des avances faites pour achat de matières en cas de mobilisation générale aux titulaires des marchés de fournitures se fait par voie de précompte sur les mandats d'acomptes délivrés dans les conditions fixées par l'article 143 ci-dessous, ou de payement pour solde. Cette régularisation se fait dès que ces matières sont effectivement entreposées dans les magasins ou ateliers du fournisseur en territoire français. Les sommes à régulariser par voie de précompte ou à reverser au Trésor comprennent, outre le principal de l'avance, l'intérêt prévu par l'article 141 ci-dessus.* »

ART. 143. — Ajouter in fine : « *En cas de mobilisation générale, il peut être délivré, avant toute livraison, des acomptes aux titulaires des marchés de fournitures qui justifieront avoir fait, pour l'exécution de leur marché, soit des approvisionnements de matières premières effectivement payées par eux, soit des payements pour salaires. Ces acomptes ne peuvent excéder les cinq dixièmes de la valeur des matières premières approvisionnées, ou du montant des salaires versés par le fournisseur depuis le payement du dernier acompte au personnel employé aux fabrications ou confections concernant le ministère de la Guerre. La délivrance de ces acomptes ne pourra avoir lieu que si elle a été expressément stipulée dans le marché, à compter de la remise au fournisseur du mandat d'acompte. Les matières approvisionnées qui ont donné lieu à la délivrance de cet acompte deviennent la propriété exclusive du ministère de la Guerre.* »

Tirages Financiers

VILLE DE PARIS 1892. — Le numéro 313.539 gagne **100.000 francs.**

Le numéro 302.742 gagne **50.000 francs.**

Les numéros 498.422 et 565.501 gagnent chacun **10.000 francs.**

Les trente numéros suivants : 288.795 51.316
420.795 524.521 487.781 8.713 273.000 232.306
380.480 462.705 587.958 580.856 505.525 31.615
152.879 452.940 501.807 31.026 170.861 1.880
439.084 165.885 78.139 535.733 157.898 210.402
22.783 263.801 373.385 542.663 gagnent chacun **1.000 francs.**

COMMUNALES 1912. — Le numéro 768.144 gagne **100.000 francs.**

Le numéro 389.358 gagne **10.000 francs.**

Les douze numéros suivants : 173.249
895.386 1.046.396 363.747 1.214.352 1.223.910
1.070.946 1.667.430 318.887 843.060 1.443.648
1.930.403 gagnent chacun **1.000 francs.**

Les cent numéros suivants : 1.448.396
1.716.019 662.205 1.060.971 673.944 1.783.741
1.103.288 1.987.789 1.961.227 365.426 1.422.910
1.315.356 719.087 844.318 544.467 1.230.998
1.804.550 521.376 274.923 248.533 1.363.489
522.324 286.030 76.632 486.341 1.832.447
566.898 1.456.665 1.754.153 1.657.243 338.445
1.427.915 978.645 988.992 447.406 845.120
943.163 477.936 1.684.902 179.097 1.907.174
1.836.579 772.784 1.686.727 800.135 281.585
1.717.705 1.085.051 1.689.007 597.980 183.941
861.401 1.412.532 4.064 1.316.960 930.514
1.705.081 779.805 328.565 1.316.132 1.672.483
20.056 476.313 418.106 1.610.953 278.084
1.185.172 144.704 43.108 512.813 577.234
80.151 1.440.391 609.456 669.740 491.873
1.243.843 1.000.484 1.982.069 119.831 318.473
1.089.492 1.478.669 640.235 752.139 1.551.168
1.896.401 1.129.038 11.856 601.608 611.500
277.247 1.381.864 1.835.237 330.818 145.901
1.078.383 445.615 1.522.190 1.809.296 gagnent chacun **500 francs.**

Bulletin Financier

Paris, 22 Janvier. — Fin de semaine très calme et laissant un peu à désirer. Quelques transactions ont bien eu lieu en actions de la Banque de France, du Crédit Lyonnais, de la Banque de Paris, mais, en général, on s'abstient sur nos Rentes. On est mou en particulier sur le 3 % perpétuel. La Rente Extérieure Espagnole est moins bien aussi. Par contre, le Rio-Tinto est de nouveau ferme. Sur le marché en banque, les valeurs industrielles russes sont presque sans affaires. Valeurs de caoutchouc hésitantes, valeurs cuprifères soutenues, et Mines d'Or bien disposées, quoique ne s'écartant guère de leurs cours précédents.

Les Dernières Dépêches de la Guerre

COMMUNIQUE OFFICIEL

Paris, 22 Janvier.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Luttes d'artillerie assez violentes dans divers secteurs.

Nos tirs ont été particulièrement efficaces au nord de l'Aisne, région de Berry-au-Bac, sur notre front de Lorraine, et dans les Vosges (vallée de la Poutroye).

Paris, 22 Janvier.

Cet après-midi a été inauguré l'hôpital d'Ecosse, fondé sous le patronage de la princesse Louise, duchesse d'Argyll, sœur d'Edouard VII, pour les blessés français, avec le produit d'une souscription ouverte par la Croix-Rouge Ecossaise, à l'instigation de la Croix-Rouge Française de Londres, que préside notre ambassadeur M. Cambon. Lord Bertie, ambassadeur de Grande-Bretagne, représentait le gouvernement britannique. Le gouvernement de la République s'était fait représenter par trois de ses ministres, le général Galliéni, ministre de la Guerre ; M. Denys Cochin, ministre d'Etat, et M. Justin Godart, sous-secrétaire d'Etat du Service de Santé.

Dans les Flandres

Communiqué officiel belge

Le Havre, 22 Janvier.

Le gouvernement belge fait le communiqué officiel suivant :

La lutte d'artillerie, après avoir eu un caractère violent, au cours de la matinée surtout, dans la région de Dixmude, a été moins active à la fin de la journée.

En de nombreux endroits, nous avons dispersé des travailleurs ennemis.

La Conquête du Cameroun par les Alliés

Madrid, 22 Janvier.

Plusieurs familles allemandes, au total quarante personnes, sont arrivées à bord de la *Ciudad-de-Cadix*, provenant du Cameroun. Elles disent que la colonie allemande est sur le point de tomber entièrement entre les mains des Anglo-Français.

Sur le Front russe

Communiqué officiel

, Pétrograde, 22 Janvier.

L'état-major du généralissime fait le communiqué officiel suivant :

FRONT OCCIDENTAL : Dans la région de Tennenfeld les Allemand ont canonné nos retranchements avec des bombes à gaz asphyxiants. Au nord de Tzartorysk, l'ennemi a renouvelé ses vaines tentatives de reprendre la hauteur occupée par nous.

EN GALICIE, sur le front du cours moyen de la Strypa, nous avons repoussé les tentatives de l'adversaire d'approcher de nos retranchements. Sur le cours inférieur de la Strypa, ainsi que sur le Dniester, nous avons attaqué l'adversaire qui occupait la hauteur au nord-est d'Iaslowice et le village de Dabrova, dans la direction du sud-est de Latacz. Le village de Dabrova est déjà enlevé par nous.

Au nord-est de Czernovitz, l'ennemi a fait sauter quatre fourneaux près de nos retranchements. Un combat acharné est engagé près de nos retranchement. Un combat acharné est engagé près de ces fourneaux.

MER NOIRE. — Le 21 janvier, nos torpilleurs ont détruit quarante voiliers près des côtes d'Anatolie.

FRONT DU CAUCASE. — La poursuite contre l'armée turque, qui se retire précipitamment de la région du lac Tortum continue. Nous avons fait des prisonniers et enlevé des armes, des munitions et divers approvisionnements.

Les cosaques ayant chargé à proximité des forts d'Erzeroum une arrière-garde turque, ont sabré plusieurs centaines d'askeries et en ont fait plus de mille prisonniers. Les restes de l'arrière-garde se sont enfuis à Erzeroum.

Notre artillerie a bombardé les forts d'Erzeroum.

Le golfe de Bothnie gelé

Stockholm, 22 Janvier.

Le golfe de Bothnie est entièrement gelé. La navigation ne pourra pas être reprise avant le mois de mai.

Les Etats-Unis et la Guerre

La mission du colonel House en Europe

Paris, 22 Janvier.

Le colonel House, envoyé personnel du président des Etats-Unis en Europe, est arrivé hier soir à Paris, venant de Londres, et est descendu à l'ambassade des Etats-Unis, où il est l'hôte de M. Sharp. La mission confidentielle du colonel House, ami intime et conseiller du président Wilson, homme de grand tact et de grand jugement, lié personnellement au docteur Walter-Page, ambassadeur à Paris ; à M. Gérard, ambassadeur à Berlin ; à M. Nelson-Page, ambassadeur à Rome, ainsi qu'à d'autres agents diplomatiques américains en Europe, a un caractère particulièrement important.

Un rédacteur du *Temps* a vu ce matin le colonel House, qui a reçu aussi un certain nombre de représentants de la presse américaine. Tout en gardant une grande réserve sur les fins de sa mission, l'envoyé du président a bien voulu répondre à plusieurs questions et a déclaré :

— J'ai vu à Londres l'ambassadeur américain, le docteur Page, ainsi que de nombreux membres du gouvernement britannique, et il a été parlé, entre autres questions, du blocus. Je ne verrai pas à ce premier passage à Paris les membres du gouvernement français. Je pars demain pour la Suisse, d'où j'irai probablement à Vienne et à Berlin. Je reviendrai ici dans une dizaine de jours, et je me mettrai en rapport avec les membres de votre gouvernement.

« Quant à l'objet général de ma mission, je ne peux que me référer à la déclaration que j'ai faite en quittant New-York, à savoir que cette mission est de faire connaître verbalement, exactement et directement aux ambassadeurs et ministres américains, les vues du président à l'égard des graves questions qu'ils ont à traiter en ce moment avec les diverses puissances belligérantes, notamment celles de la guerre sous-marine et du blocus. J'aurai, d'autre part, à rapporter au président des impressions précises sur la guerre, ainsi que sur la position et les sentiments des nations belligérantes et neutres ».

Ayant demandé au colonel House si sa mission se rapportait, de près ou de loin, à une médiation éventuelle des Etats-Unis. « Aucunement, a-t-il répondu, pas même une simple enquête sur la possibilité de cette médiation et les dispositions de belligérants ».

Et le colonel, sobre de paroles, mit fin aimablement à l'entretien sur quelques mots rappelant les sympathies étroites entre la France et les Etats-Unis.

Dans les Balkans

Communiqué officiel monténégrin

Paris, 22 Janvier.

Le consulat général du Monténégro nous transmet le communiqué officiel suivant :

Le roi Nicolas de Monténégro est arrivé hier à Brindisi, accompagné du prince Pierre.

Le souverain et son fils poursuivront leur voyage sur Lyon, où ils rejoindront la reine Milena et les princesses Xenia et Vera.

Le prince Mirko est demeuré au Monténégro, avec trois membres du gouvernement, pour y organiser la défense et éventuellement l'évacuation de l'armée. Celle-ci, placée sous le commandement du général Serdar Voukotitch, ancien président du Conseil, continue la lutte dans le but d'opérer sa jonction avec les contingents serbes demeurés en Albanie.

Avec l'aide des Alliés, l'armée monténégrine espère participer efficacement à la protection de l'Albanie, en s'appuyant sur Scutari.

Les Journaux allemands et le Monténégro

Berne, 22 Janvier.

Les journaux allemands arrivés ce soir à Berne enregistrent laconiquement la nouvelle de la rupture des négociations de paix entre l'Autriche et le Monténégro, et font suivre cette nouvelle de quelques lignes de commentaires mettant en doute l'authenticité de la nouvelle. C'est ainsi que la *Gazette de Cologne* de ce matin 22 janvier publie la note suivante :

D'après les renseignements qui nous parviennent de différents côtés, on a l'impression que les négociations de paix entre l'Autriche et le Monténégro rencontrent certaines difficultés. Cependant, malgré les nouvelles reçues de Rome et de Paris, il n'y a pas eu rupture de négociations. En tout cas, il n'y a pas lieu de supposer que la situation militaire puisse être affectée par la question de la capitulation.

L'Italie et la question albanaise

Rome, 22 Janvier.

Le *Popolo Romano* et le *Messaggero* annoncent que le Conseil des ministres, qui a eu lieu hier, s'est occupé surtout des événements qui viennent de s'accomplir sur les bords de l'Adriatique et de la question albanaise. Ils ajoutent que le gouvernement a décidé de pourvoir et de faire face à toutes les éventualités qui pourraient surgir en Albanie.

Le Parlement serbe en Italie

Rome, 22 Janvier.

La *Tribuna* constate qu'environ la moitié du Parlement serbe est aujourd'hui l'hôte de Rome. Elle salue ces nobles représentants qui sont l'âme du peuple serbe. « L'hospitalité offerte par l'Italie, dit-elle, est un élan du cœur et la manifestation la plus chaleureuse des sentiments de l'Italie envers l'héroïque Serbie. Le peuple italien aime le peuple serbe et il a hâte de voir se réaliser les revendications nationales de la Serbie ».

Guillaume II en Serbie

Genève, 22 Janvier.

On mande de Belgrade que l'empereur Guillaume a visité la citadelle et le terrain des combats le long du Danube et de la Save, puis il a passé en revue les troupes qui ont forcé le passage de la Save.

Les Moines bulgares brûlent le Couvent serbe du Mont-Athos

Salonique 22 Janvier.

Oubliant qu'ils se trouvent en territoire grec et que, par conséquent, ils doivent se conformer aux lois du pays, les moines bulgares du Mont-Athos ont attaqué les moines serbes du couvent de « Hiliandariou », dans l'espoir de les déloger. Leur attaque n'ayant pas réussi, les moines bulgares, suivant l'exemple des comitadjis, ont incendié en grande partie le couvent serbe.

Un Espion allemand exécuté

Athènes, 22 Janvier.

Les autorités alliées ont pris en flagrant délit d'espionnage un Allemand. Traduit immédiatement devant un Conseil de guerre, il a été condamné à mort et exécuté.

Corfou était le repaire des sous-marins allemands

Genève, 22 Janvier.

Le *Genevois* de ce matin publie une lettre de Corfou d'où il résulte qu'avant l'occupation française, l'île était une des principales bases des sous-marins allemands dans la Méditerranée.

J'ai fait ici une enquête précise et minutieuse, écrit le correspondant du *Genevois*. Après avoir reçu le témoignage de personnes dignes de foi, j'en suis arrivé à cette conclusion. Il est regrettable d'avoir attendu la nécessité de donner asile à l'héroïque armée serbe pour occuper l'île.

Corfou était un repaire de submersibles allemands, dont la menace était constante pour tous les navires français, anglais et italiens circulant dans l'Adriatique. L'un des sous-marins allemands émergea même en plein jour à Belitsa, dans le voisinage de l'Achilléion. Nous l'avons rappelé à un fonctionnaire hellénique, qui nous répondit qu'il s'agissait peut-être d'un submersible italien.

Le sous-marin torpilla, non loin de la côte italienne, le *Léon-Gambetta*. Il fut aperçu deux jours auparavant dans les parages de Samos et l'on constata à diverses reprises la présence de submersibles ennemis dans la baie de Saint-Georges, à Timone, à Hermonès et à Venitsa.

Au sujet de l'Achilléion, le château que Guillaume II avait acheté à l'impératrice Elisabeth d'Autriche, dans l'un des plus beaux sites de l'île, il court beaucoup de bruits qu'il est actuellement difficile de vérifier, mais s'il n'est pas prouvé que la baie, dominée par le château, servait de base de ravitaillement aux sous-marins germaniques, il est certain que l'Achilléion constituait une station particulièrement commode pour l'établissement d'un poste de télégraphie.

L'Italie en Guerre

Communiqué officiel italien

Rome, 22 Janvier.

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant :

Sur tout le front, on signale une action intermittente d'artillerie.

L'artillerie de l'ennemi a causé quelques dommages dans les villages, surtout dans la vallée de Sugana.

Notre artillerie a démoli l'hôtel de Lavarone, occupé par l'adversaire, et a dispersé les détachements ennemis dans la vallée San-Pellegrino (torrent de l'Avision) et de Corvara (torrent de Gador).

Dans la zone du Piezzo et sur le Slome (Monte-Noro), de petites actions d'infanterie se sont terminées à notre avantage.

Sur le Carso, un de nos détachements avançant sur les lignes de l'adversaire pour le harceler et gêner ses travaux de renforcement, a réussi à s'emparer de fusils, d'outils et de bombes à main.

Un avion ennemi a lancé des bombes sur Dogna (Alto Folla) sans causer aucun dommage.

Signé : CADORNA.

Les Autrichiens remanient leurs troupes

Rome, 22 Janvier.

Il paraît que l'ennemi remanie en ce moment les troupes qui sont opposées aux armées italiennes. Le VIIe corps autrichien a disparu de notre front. D'autre part, le IIIe corps va s'embarquer incessamment à Masbresnia, pour une destination inconnue.

Il ne fait pas de doute, en tout cas, que les corps qui nous sont opposés ont diminué en ces derniers temps.

Le Rachat des Enfants de guerre

Comment les Boches légitiment le viol

Paris, 22 Janvier.

La *Vetchernaïa Gazeta* a reçu de source digne de foi la communication suivante :

« Le gouvernement allemand a assigné des sommes importantes pour le rachat des enfants de guerre « kriegskinder », nés de femmes polonaises du fait des soldats allemands. Le prix est fixé de 100 à 150 roubles par tête, selon l'état de santé de l'enfant.

Les femmes qui abandonneraient ou tueraient les enfants qui naissent de la violence allemande sont passibles de la peine de mort. »

VIOLENT INCENDIE EN NORVÈGE

UNE VILLE EN FLAMMES

Aalesund, 22 Janvier.

Hier, dans l'après-midi, à Molde, a éclaté un incendie dans deux dépôts de bois. Un vent violent a rapidement propagé l'incendie ; le centre de la ville est menacé. Une brasserie et trois autres dépôts de bois sont en flammes. La station télégraphique est consumée.

Aalesund, 22 Janvier.

Par suite de l'incendie du bureau télégraphique de Molde, toutes les communications sont interrompues, sauf avec Aalesund et Christiania. Les étincelles ont propagé le fléau dans l'intérieur de la ville.

L'incendie continue, mais l'on peut encore espérer que l'on pourra bientôt s'en rendre maître.

Un torpilleur est parti d'Aalesund pour porter secours à Molde.

AVIS DE MESSE

M. et Mme Gustave Saroul et leurs enfants ; M. Jules Saroul, prient leurs parents, amis et connaissances de vouloir bien assister à la messe de sortie de deuil de **M. Ferdinand SAROUL**, qui aura lieu, en l'église Saint-Vincent-de-Paul (les Réformés), le lundi, 24 du courant, à 10 heures.

Nota. — Une seconde messe sera dite aux Martigues le jeudi, 27 du courant, à 10 heures.

AVIS DE DECES (Pertuis)

M. Hippolyte Payan ; Mlles Madeleine et Emma Payan ; M. et Mme Manelier et leurs enfants ; Mme veuve Avias et sa fille ; les familles Payan, Manelier, Avias, Fayet, Bertholin, Malignon, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de **Mme PAYAN Emilie, née FAYET**, institutrice à Pertuis, leur épouse, mère, belle-sœur, tante, cousine et alliée, décédée le 20 janvier 1916. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE DECES

Les obsèques de Mme veuve **TRON, née ROCHON**, auront lieu aujourd'hui dimanche, à 10 heures et demie du matin, rue du Platane, 1. Les parents et amis sont priés d'y assister.

Les familles Donnadieu et Mélègue font part à leurs amis et connaissances du décès de **Mlle Maria DONNADIEU**, à l'âge de 78 ans, et les prient d'assister aux obsèques qui auront lieu le dimanche, 23 courant, à 2 heures, rue des Fabres, 9.

Les familles Ferraro, Ours, Dutertre, De Léo et Ricard, font part de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de **Mme veuve FERRARO**, décédée à l'âge de 72 ans, et prient leurs parents et amis d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu aujourd'hui dimanche, à 4 heures du soir, rue Vallon-des-Auffes, 38. On ne reçoit ni fleurs ni couronnes.

La société **Les Enfants de l'Avenir** (secours mutuels n° 102) prie ses membres de bien vouloir assister aux obsèques de **M. CLARY Félix**, leur regretté vice-trésorier, qui auront lieu aujourd'hui dimanche, à 9 heures et demie, rue Saint-Laurent, 18.

MM. les membres de l'**Association Coopérative des Débitants de Boissons Gazeuses** et MM. les membres de la **Chambre Syndicale** sont invités à assister aux obsèques de leur regretté collègue, **M. CLARY Félix**, qui auront lieu aujourd'hui, 23 du courant, à 9 heures et demie du matin, rue Saint-Laurent, 18.

Les membres de la **Société des Commis et Employés** sont priés d'assister aux obsèques de **M. PASCAL Paul-Louis**, membre actif, qui auront lieu aujourd'hui, à 3 heures, gare Saint-Charles, rue Honnorat.

HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

Personne n'ignore plus que les appareils du spécialiste M. GLASER, de Paris, 63, boulevard Sébastopol, sont les seuls qui procurent un bien-être absolu et immédiat, qu'ils peuvent se porter jour et nuit sans gêne et qu'ils font disparaître les hernies.

Nous engageons vivement les personnes atteintes de hernies à venir essayer l'appareil de M. GLASER à :

Nice, 23 et 24 janvier, hôtel Moderne, avenue de la Gare, 51 ;
Cannes, 25 janvier, hôtel des Négociants ;
MARSEILLE, 26 et 27 janvier, hôtel des Négociants, cours Pelsunce ;
Carpentras, 28 janvier, Grand-Hôtel du Cours ;
Apt, 29 janvier, hôtel du Louvre ;
Salon, 30 janvier, hôtel de la Poste ;
Cavaillon, 31 janvier, hôtel Arnaud ;
Orange, 1er février, hôtel de la Poste et des Princes ;
Avignon, 2 février, Grand-Hôtel ;

BROCHURE FRANCO SUR DEMANDE

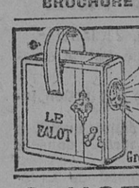

LE "FALOT"
LANTERNE ÉLECTRIQUE
30 Heures de Lumière intermittente
Franco gare 9.50.
Gros: BRIANNE, 10, r. Albert, Paris (Ie)

Gd HOTEL DU GLOBE
Rue Colbert (face Postes) - MARSEILLE
Confort Moderne - Chambres Touring-Club
Electricité - Ascenseur - Tél. 17.63

ETAT-CIVIL

NAISSANCES du 22 janvier. — Morphonios Euphrosine, rue Grignan, 68.— Demouche Georges, rue Perrin-Solliers, 39.— Miro Marie, Saint-Barnabé.— Cassatella Claire, traverse Moulin-de-la-Villette, 21.— Bagnis Louis, Petit-Saint-Marcel.— Gaya Suzanne, boulevard Baille, 140.— Barbiera Julia, rue Terrail, 34.— Icardi Suzanne, boulevard Velten, 32.— Ripert Gabrielle, rue Balthazard-de-Montrond, 5.— Monier Rose, rue Brunet, 4.— Mignone Marcelle, rue Albrand, 44.— Fiori Rose, boulevard de Strasbourg, 38.— Pédron Godefroy, rue Abbé-de-l'Epée, 152.— Franceschi Louis, quai de la Joliette, 17.— Tian Pierre, rue Croix-de-Reynier, 17.— Bienaimé Robert, rue Wulfran-Puget, 7.— Leschi Paulette, cours Julien, 2.— De Coro Généreux, boulevard Saint-Jean, 37.

Total : 23 naissances, dont 5 illégitimes.

DÉCÈS du 22 janvier. — Serpagli Louis, 5 ans 1/2, Grand'Rue-Saint-Just, 15.— Humberset Marguerite, 83 ans, boulevard Boisson, 170.— Orrigo Antonio, 72 ans, rue Mazenod, 42.— Santandrea Paule, 77 ans, cours Lieutaud, 6.— Cogne Eugène, 8 ans, rue Pontevès, 14.— Turc Julie, 65 ans, rue Reinard, 89.— Vero Joseph, 9 ans, rue Puits-Baussenque, 1.— Deluchi Marie, 60 ans, 20, rue Sainte-Sophie.— Orsini Anne, 66 ans, rue du Jardin-des-Plantes, 32.— Vernet Jean, 6 mois, rue Albrand, 62. — Incorpora Adélaïde, 69 ans, rue Bernard-du-Bois, 49.— Giuntini Marie, épouse Jouvencel, 47 ans, rue Roche, 40.— Roux Apollonie, 63 ans, rue Fortuné-Jourdan, 37.— Buono Marie, 59 ans, rue de la Reynarde.— Négrel Henri, 74 ans, rue d'Endoume, 69.— Clary Félix, 47 ans, 18, rue Saint-Laurent.— Fabre Joséphine, 30 ans, rue Thiars, 27.— Picard Baptistine, 48 ans, Grand-Chemin de Toulon, 61.— Alliaud Joseph, 66 ans, rue de la Grande-Armée, 25.— Desanti Jeanne, 52 ans, rue Longue-des-Capucins, 79.— Andrieu Jean-Baptiste, 60 ans, Mazargues.— Corbella Francesco, 19 ans, traverse des Raymonds.— Migny Anna, 5 ans 1/2, rue du Baignoir, 8.— Bonnard Marie, 74 ans, rue Saint-Théodore, 9.— Donadieu Marie, 77 ans, rue des Fabres, 9.— Bonnini Rosa, 86 ans, chemin de Mazargues, 332.— Verany Vincent, 69 ans, quai du Port, 162.— Ferraro Caroline, 73 ans, rue Vallon-des-Auffes, 38.

Total : 31 décès, dont 5 enfants, plus 1 mort-né.

Bourse de Marseille du 22 Janvier

3 % Nominatif, coupures, 62 30.— 3 % au Porteur, coupures, 62 30.— 5 % Certificat Provisoire, libéré, 88 70; (500), 88 60; (1000), 88 55; non libéré, 88 50.— Gouvernement général de l'Indo-Chine 1899-1905 3 1/2 %, 340; (1913), 350.— Chine 4 % or 1895, 86.— Egypte (Dette unifiée) 7 %, 393.— Russe 4 % or 1894 (6e), 64 20; Consolidés 4 % (1re et 2e séries), c. 20, 69; 5 % 1906, 81 50.— Panama, obligations et bons à lots, 99.— Société Française d'Armement, 85.— Cyprien Fabre et Cie, 573.— Compagnie de Navigation Mixte, 300.— Société Générale de Transports Maritimes à vapeur, 491.— Raffineries de sucre de la Méditerranée, 1.116.— Fournier L.-Félix et Cie, 143 50.— Compagnie Marseillaise de Madagascar, 775.— Ville de Paris 1865 4 %, 525; 1871 3 %, 352; quarts, 97 50; 1892 2 1/2 %, 243; 1898 2 %, 299; 1912 3 %, lib. prov., 220.— Communales 1879 2.60 %, 415; 1891 3 %, 282; 1899 2.60 %, 320; 1906 3 %, 369 50; 1912 3 %, lib., 156.— Foncières 1879 3 %, 432; 1885 2.60 %, 315; 1909 3 %, 190; 1913 3 1/2 %, lib., 399; non lib., 376.— Paris-Lyon-Méditerranée 3 %, fus. anc., 331; fus. nouv., 332.— Lombardes (Sud-Autric.) 3 %, 171 50.— Docks et Entrepôts de Marseille 3 %, 351.— Félix Fournier et Cie 4 %, 480.— Grands Travaux de Marseille (cap. et int. gar. par la Ville de Marseille) 3 1/2 %, 260.— Immobilière Marseillaise 3 %, 336.

Bourse de Paris du 22 Janvier

3 % Français, 62.— 5 % Français, libéré, 88 55; non libéré, 88 60.— Obligation Ouest-Etat 4 %, 400. — Argentin 4 1/2 % 1911, 81.— Dette Egyptienne unifiée 4 %, 78.— Extérieure Espagnole 4 %, 88.— Japonais 4 % 1905, 80.— Russe 5 % 1906, 81 50.— Banque de France, 4.475.— Banque de Paris et des Pays-Bas, 845.— Crédit Foncier de France, 620.— Crédit Lyonnais, 995.— Action Nord d'Espagne, 410. — Docks et Entrepôts de Marseille, 390.— Transatlantique ordin., 112 50.— Messageries Maritimes, 62. — Métropolitain de Paris, 398.— Thomson-Houston, 520.— Rio-Tinto, 1.590.— Ville de Paris 1865, 520; 1871, 355; 1875, 480; 1876, 480; 1892, 248; 1894-96, 245; 1898, 298; 1899, 297; 1904, 310; 1905, 316; 1910 3 %, 277 50; 1912, 222.— Méditerranée 3 %, fus. anc., 329 75; fus. nouv., 331 50.— Midi, 336.— Sud de la France, 295.— Lombardes anc., 174.— Nord d'Espagne, 1re série, 248.— Saragosse, 1re série, 322.— Communales 1879, 417; 1891, 287; 1899, 323; 1912, 187. — Foncières 1879, 430; 1883, 315 50; 1885, 315; 1903, 300; 1909, 192; 3 1/2 %, 1913, lib., 396; 4 %, 1913, 419. — Messageries 3 1/2 %, 265.— Panama à lots, 97.— Tramways 4 %, 385.

Marché en Banque. — Argentin 6 %, 96 95.— Brésil 5 % 1903, 52.— Espagne (Intérieur) 4 %, 82 50. — Mexicain 5 %, 24 90.— Chino, 235.— Crown, 91 50. — Debeers ord., 300.— East Rand, 30 50.— Ferefra, 44 50.— Goldfields, 36 50.— Lena, 38 50.— Malacca, 129.— Modderfontein, 163 50.— Platine, 380.— Rand Mines, 111 50.— Robinson Gold, 42 50.— Spassky, 49. — Spies, 17 50.— Tharsis, 152.— Utah, 467 50.— Dnieprovienne, 2.200.— Colombia, 855.— Grosnyi ord., 1.715.— Monaco, 2.475; cinquième, 498; oblig., 240. — Casino de Nice, 350.— Chèque sur Londres (cours extrêmes), 27 91 et 28 01.— Recettes du Canal de Suez, du 21 janv., 310.000.

BIBLIOGRAPHIE

La 3e et la 4e édition de *La guerre actuelle, données stratégiques et tactiques*, vient de paraître chez l'éditeur Fischbacher. Le véritable auteur, qui signe cette fois de son nom, n'est pas un stratège en chambre, mais un des plus vieux soldats de l'Europe. Déjà capitaine en 1870-71, il passa, alors, du camp de Châlons aux armées de la Loire, et prit part à huit batailles rangées. Plus tard, désespérant de voir revenir la *grande guerre*, il quitta les fonctions peu attrayantes du service en temps de paix pour s'adonner à l'étude du passé et de l'avenir militaires. Dès la présente guerre déclarée, il reprit du service, et se mit à publier, non sans une certaine hâte, quelques résultats de ses travaux, jugés utiles dans les circonstances actuelles. Les nouvelles éditions de son travail ont été augmentées d'un avant-propos et d'un chapitre nouveaux, destinés à confirmer et à étendre les vues qu'avaient suggérées à l'auteur, il y a bientôt un an, les affures de la guerre actuelle. Dès lors, des critiques impartiaux voyaient, dans ces quelques pages, la *seule étude objective que l'on ait touchant les opérations militaires en cours.* Cet éloge venait d'un Suisse allemand. Aussi l'auteur a-t-il interdit désormais la vente de son ouvrage dans d'autres pays que chez la France et ses alliés.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Tickets garde-places dans les trains à long parcours

L'administration des chemins de fer de l'Etat délivre des tickets garde-places en 1re et 2e classes pour les trains à long parcours circulant sur les lignes principales de son réseau, ce qui donne aux voyageurs de ces deux classes la faculté de se faire marquer des places à l'avance. Cette faculté est toutefois limitée aux voyageurs partant de la gare de formation du train ; des affiches apposées dans les gares indiquent les trains pour lesquels les tickets garde-places peuvent être utilisés et les gares où la délivrance de ces tickets est effectuée. Toute place retenue à l'avance donne lieu au paiement d'un droit spécial d'un franc, quelle que soit la classe de voiture utilisée.

Les demandes peuvent être adressées à la gare par lettre, par dépêche ou par téléphone ; mais les places ne sont marquées effectivement dans le train qu'après que le droit d'un franc a été versé à la gare de départ et que le voyageur a pu présenter les titres de circulation utiles (billets ou cartes).

La location d'avance dont il vient d'être parlé cesse une heure avant l'heure réglementaire de départ du train ; mais des tickets garde-places peuvent être ensuite délivrés, à raison de 0 fr. 25 par place, soit sur le quai de départ après la formation du train, soit en cours de route lorsque le train est accompagné par un surveillant de voitures.

Bulletin Commercial du 21 Janvier

BLES DURS. — Pas de citations par suite du décret de prohibition de ces importations.

GRAINS GROSSIERS. — Marché ferme. On cote : Avoine Tunisie-Algérie 47 fr., disp. 37 fr. 50 ; maïs Plata, jaune, logé 34 fr. ; dito janvier, 34 fr. ; maïs Indo-Chine, petits grains, disp., logé 33 fr. 50 ; dito ordinaires, 32 fr. 50 ; maïs Alexandrie, janvier, caf. 33 fr. ; maïs Maroc janvier-février, caf. 32 fr. 75 ; caroubes Afrique cons., logé disp., 22 fr. ; caroubes Grèce entrepôt, 20 fr. ; dito Candie, 20 fr. ; orge Tunis, 30 fr. ; pois chiches Indes, 36 fr.

GRAINES et LEGUMES SECS. — Marché calme. On cote : Pois chiches Maroc, gros, 47 fr. 50 ; moyens, 45 fr. ; petits, 43 fr. 50 ; alpistes Maroc, 52 ; haricots français cagneux, 92 fr. ; haricots petits, 86 fr. ; haricots japonais, 83 fr. ; lentilles des Indes, 64 fr. ; dito Egypte, 53 fr.

Inouï et Merveilleux

Tous nos **COMPLETS sur mesure** avec essayage et devants incassables.

PRIX UNIQUE **52 fr.**

A l'Inouï Tailleur — Rue Colbert, 16. Rue St-Ferréol, 60. Bd de la Madeleine, 37
MARSEILLE
AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS
MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE

Tribune du Travail

On demande un apprenti ou demi-ouvrier pâtissier, Drevet, rue d'Aubagne, 67.

On demande un rabatteur pour la chaussure chez M. J. Payan, 43, rue d'Aix.

On demande un jeune garçon pour les courses, rue Saint-Gilles, 1.

On demande un déformeur de lisses, un fraiseur de talon et des coupeurs de tiges, fabrique de chaussures Malaspina, 30, rue du Muguet.

Bonne à tout faire, très sérieuse, désire place chez monsieur âgé seul. Irait au dehors. S'adresser chez Mme Bance, rue Jardin-des-Plantes.

On demande de bonne mécaniciennes pour travail militaire, rue de la Rose, 10, au 3e.

On demande de bons ouvriers monteurs. Fabrique de chaussures H. Castanier, 35, rue des Princes.

On demande des bons ouvriers cordonniers pour le finissage, cousu, machine et mixte, chez M. Mathieu fils, boulevard de la Liberté, 21.

On demande une bonne à tout faire, 32, rue de l'Arsenal, au 3e étage.

On demande un jeune homme de 14 à 15 ans pour faire les courses, présenté par ses parents, chez Reboul, 1, rue de la Darse, chemisier.

On demande homme de peine avec bons certificats, chez Guldener, carrossier, avenue du Prado, 52.

On demande des ouvrières pour confection, travail facile, boulevard de la Corderie, 30, et quai de Rive-Neuve, 2.

Au NOUVEAU PARIS
58, RUE SAINT-FERRÉOL, 58
CONTINUATION DE LA
Grande Vente Réclame de Blanc
Timbres à tout Acheteur

HERNIE Ne PORTEZ PLUS de BANDAGES. Essayez la Merveilleuse Chambre à Air du Docteur L.-GARIGUE, de la Faculté de Paris. *Envoi à l'essai. Brochure Gratis.* Ecrire INSTITUT, 7bis, Rue Eugène Carrière, Paris.

POMPES
MOTOS-POMPES et MOTEURS
Cuivrerie, Matériel d'Incendie et Extincteurs
Tuyaux cuir, toile et caoutchouc
PAUL DEVEZE, 8-16, rue Belsunce, MARSEILLE

DES MILLIERS DE GUÉRISONS rapides et radicales obtenues dans les cas les plus graves, les plus anciens, les plus rebelles avec le *Traitement Dépuratif, Végétal, Inoffensif* J. M. LARCADE de TARBES prouvent que cette méthode constitue aujourd'hui une médication infaillible contre : *Eczémas, Pelade, Dartres, Chute des Cheveux, Pellicules, Démangeaisons, Psoriasis, Sycosis, Acné, Herpès, Boutons, Plaies aux Jambes, Ulcères, Eczémas Variqueux, Hémorrhoïdes, Glandes, Humeurs froides, Vices du Sang, etc. — Résultats immédiats. Brochures et Renseignements gratis.*
Ecrire : LARCADE, Phien-Chimiste, Tarbes (H.-P.)

DRAPEAUX
DE TOUTES LES PUISSANCES
Vente en
GROS et DÉTAIL
AU GRAND St-MICHEL
40, rue des Minimes

INSTITUTRICE distinguée, excellent professeur, désire une chambre meublée chez des personnes convenables qu'elle payerait en leçons d'anglais ; elle demande aussi à faire des traductions commerciales et littéraires. Ecrire à Mme Harcq, 162, rue du Camas, Marseille.

CARTES POST. actualit. te genr. dep. 2 fr. le cent. Echantil. 0.95. Bernier. 47. r Lancry. Paris.

SAGE-FEMME Pensionnaires 40 francs. Place enfants. Discrétion absolue. Consultat. gratuites, de 1 h. à 5 h. Mme Arnaud, boul. Madeleine, 59.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Service de l'Habillement

Le 27 Janvier 1916, à 15 heures, à la 2e Sous-Intendance Militaire, 9, rue Sainte-Victoire, il sera procédé à un concours restreint pour la confection de :

40.000 enveloppes de paillasses, en 10 lots de 1.000 ; 10 lots de 3.000 ;

20.000 étuis musettes en 8 lots de 1.000 ; 4 lots de 3.000.

Les offres devront être remises à la 2e Sous-Intendance avant le 27 janvier 1916, à 14 heures.

Consulter le cahier des charges à la 2e Sous-Intendance.

LES POUX
de toutes les parties du corps
SONT DETRUITS
rapidement et proprement
par la
PARASICIDE
poudre végétale supprimant l'onguent gris et les lotions et préservant de la vermine les personnes non encore infestées.
Un seul paquet suffit pour se débarasser de ces répugnants parasites.
Mode d'emploi très simple : saupoudrer les parties infestées.
Le Paquet 50 centimes
chez les Pharmaciens et Herboristes
Vente en gros : GIRAUD, Marseille, ou franco contre 0 fr. 50, adressés au Laboratoire Spécialités Hygiéniques, 57, rue Saint-Jacques, Marseille.

RÉFUGIÉ BELGE Ancien administrateur, savonnier spécialiste, savon mou, cristaux de soude, cherche place. S'adresser ou écrire r. de la Fare, 8, Thierry

DEMAIN LUNDI 24 CONTINUERA AUX ARMES de FRANCE
La Gde RECLAME Annelle de BLANC (TROUSSEAUX pr DAMES, MESSIEURS et ENFANTS CORSETS, LINGE de MAISON, RIDEAUX, OUVRAGES de DAMES, MERCERIE, RUBANS, etc., etc.
A SIGNALER ET A PROFITER DE SUITE des Articles dépareillés en CHEMISES de NUIT et JOUR, PANTALONS, COMBINAISONS, CACHE-CORSETS, CORSETS DAMES et FILLETTES, DRAPS de LIT, TAIES d'OREILLER, SERVICES de TABLE, SERVIETTES, MOUCHOIRS, RIDEAUX, STORES, QUE NOUS SACRIFIONS ENTIÈREMENT
RECLAME spéciale de BONNETERIE OCCASIONS MERVEILLEUSES pour tout ce qui concerne les Dames, Messieurs et Enfants : Bas, Chaussettes, Cache-Corsets, Culottes, Combinaisons, Chemises et Caleçons, Tricots, etc., etc.

ABONNÉS ET LECTEURS

Qui demandez UN EMPLOI
Qui cherchez DES OUVRIERS
EMPLOYÉS ou REPRÉSENTANTS
DES COUTURIÈRES
LINGERES, MODISTES
BONNES ou CUISINIÈRES
Qui voulez offrir ou prendre en location
DES APPARTEMENTS
CHAMBRES, LOCAUX, VILLAS
Qui cherchez ou offrez de bonnes
PENSIONS DE FAMILLE
Qui voulez acheter ou vendre un
OBJET D'OCCASION

Essayez et Lisez nos
ANNONCES ÉCONOMIQUES "CLASSÉES"
du MARDI et du VENDREDI

AUX RUBRIQUES : Demandes d'Emplois, Offres d'Emplois, Leçons, Cours et Institutions, Locations, Propriétés, Fonds de Commerce et Industries, Capitaux, Occasions, Animaux, Perdus et Trouvés, Mariages, Avis Divers, Petite Correspondance.

Prix : 0 fr. 50 la ligne
Minimum de chaque insertion : 2 lignes, 1 franc

La ligne comprend 40 lettres ou signes. Les annonces portant l'adresse « Bureau du Journal » ne sont pas acceptées. Les textes doivent nous parvenir la veille de l'insertion, avant 5 heures du soir, accompagnés de leur montant ou un mandat en bon de poste.

Ventes ou Achats de Fonds de Commerce

Les extraits ou avis de vente ou cessions de fonds de commerce peuvent être insérés en conformité de la loi du 17 mars 1909 *dans* le journal LE PETIT PROVENÇAL aux conditions de son tarif local ordinaire.

La loi stipule (article 3) que la publication doit être faite à la diligence de l'acquéreur **dans la quinzaine de la date de la signature de l'acte.** Cette publication **devra être renouvelée** du 8e au 15e jour après la première insertion.

L'extrait ou avis contiendra : la date de l'acte, les noms, prénoms et domiciles de l'ancien et du nouveau propriétaire, la nature et le siège du fonds, l'indication du délai fixé pour les oppositions et une élection de domicile dans le ressort du tribunal

MUSICIENS !
N'achetez pas d'instruments de musique neufs ou d'occasion ni de pianos sans avoir vu ceux de la Maison **E. NAUZIERES**, place de la Bourse, 11, à l'entresol (nouvelle adresse). — Prix très réduits.

Sté assuj. contrôle Etat, réorgan. ses agences, dem. agent partout. Sit. réservée à non mobilisables et blessés guerre solides et actifs. Ecrire **Lenoir**, 55, rue de Rivoli, Paris.

ON DEMANDE chauffeurs pour conduire des camions-autos. S'adr. à la brasserie-malterie Le Phénix, à La Valentine.

Sté des Tuileries de Montbard (Côte-d'Or), demande un bon contremaître et ouvriers briquetiers-tuiliers. Travail régulier assuré.

Appartements Meublés
CHAMBRES & CUISINES
46, rue Fortia, 46

OU PINTO VENDE
Ecriteaux et Enseignes
en tous genres, sur cartons, calicot, etc.
MAISTRE, place Préfecture, 1
MARSEILLE

VIEUX JOURNAUX
pour pliage et emballage
A VENDRE
Demander prix et conditions à M. Juge, *Petit Provençal*, Toulon.

ÉLECTRICITÉ Installations en tous genres. Sonnerie, éclairage, 2, rue Eglise-Saint-Michel.

J'ACHETE mortaiseuse et moteur 2 H. P., boul. Bouès, 33.

MALADIES DE LA FEMME

Exiger ce portrait

La femme qui voudra éviter les Maux de tête, la Migraine, les Vertiges, les Maux de reins qui accompagnent les règles, s'assurer des époques régulières, sans avance ni retard, devra faire un usage constant et régulier de la

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

De par sa constitution, la femme est sujette à un grand nombre de maladies qui proviennent de la mauvaise circulation du sang. Malheur à celle qui ne se sera pas soignée en temps utile, car les pires maux l'attendent.

La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** est composée de plantes inoffensives sans aucun poison, et toute femme soucieuse de sa santé doit, au moindre malaise, en faire usage. Son rôle est de rétablir la parfaite circulation du sang et décongestionner les différents organes. Elle fait disparaître et empêche du même coup, les Maladies intérieures, les Métrites, les Fibromes, Tumeurs, Cancers, Mauvaises suites de Couches, Hémorragies, Pertes blanches, les Varices, Phlébites, Hémorroïdes, sans compter les maladies de l'Estomac, de l'Intestin et des Nerfs, qui en sont toujours la conséquence. Au moment du retour d'âge, la femme devra encore faire usage de la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** pour se débarrasser des Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, et éviter les accidents et les infirmités qui sont la suite de la disparition d'une formation qui a duré si longtemps.

La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** se trouve dans toutes les pharmacies : 3 fr. 50 le flacon ; 4 fr. 10 franco gare. Les trois flacons, 10 fr. 50 franco gare contre mandat-poste adressé Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen.

(Notice contenant renseignements gratis)

BOUILLON FOURNIER
Produit Français
Extrait de Viande et jus de Légumes frais
En vente dans toutes les épiceries
S'adresser 131, rue Sainte, Marseille

CHARRETIERS-Camionneurs sont demandés chez **Franceschi-Richard**, 89, boulevard de Plombières.

USINE bien outillée désire faire travaux intéressant la Défense Nationale, tels que : ferrures pour brancards, grenades, charpentes métalliques, etc., LODO, 18, rue Charras, Marseille.

1er AVIS M. Besson Baptiste a acheté de M. Laurent, ex-charron à Gémenos (B.-du-R.), l'outillage et le solde de ses boiseries. Opposition cabinet Mariny, Aubagne.

Le Gérant : VICTOR HEYRIES

Imp.-Stér. du *Petit Provençal* rue de la Darse, 75.

Vient de PARAITRE
L'INDICATEUR MARSEILLAIS 1916
En Vente : 9, RUE HAXO
Guide de l'Administration et du Commerce — Annuaire du Département des Bouches-du-Rhône
PRIX DU VOLUME A MARSEILLE : 12 FRANCS — POUR LE DEHORS, PORT EN SUS : 13 Fr. 05

Feuilleton du *Petit Provençal* du 23 janvier

— 23 —

Le Mystère de la Maison d'Auteuil

Toutes les émotions de la nuit tragique me revinrent en mémoire ; la sonnette empoisonnée, le cadavre de la jeune femme, le pendentif égyptien de cornaline, dont chaque côté était gravé d'hiéroglyphes et qui représentaient, paraît-il le sceau d'un pharaon des premières dynasties.

De nouveau, les éclairs jaillirent plus intenses et plus rapides.

On eût dit que l'on envoyait des signaux d'après les procédés télégraphiques Morse. Où était Monirat ? Il avait traversé la rue et disparu dans les ténèbres. Il devait essayer comme moi de pénétrer le mystère.

Mais à mesure que nos recherches devenaient plus fructueuses, le péril devenait plus menaçant pour Jeanne. Il serait impossible d'atteindre Koop sans la frapper, et voici que peut-être, nous touchions au but !

Koop devait être chez lui, avec sa dernière victime, et il annonçait à quelque complice le succès de son crime horrible.

Je traversai la route, essayant de suivre la même direction que Monirat, mais du trottoir opposé je ne pus apercevoir les projections.

Je dus revenir sur mes pas.

Une fois de plus, la lumière reparut à une fenêtre lointaine, qu'on eût dit tendue d'un store ou d'un rideau vert.

Cette fois, le rayon se prolongea pendant près de vingt secondes et disparut.

C'était vraiment un heureux hasard qui nous avait guidés, l'inspecteur et moi.

Je repris courage.

Je songeai alors au docteur Larthenay. Bien que je le connûsse peu, j'éprouvais pour lui une grande sympathie, réciproque, je crois, puisqu'il m'avait promis de m'aider dans mes recherches. Malheureusement, je n'avais plus entendu parler de lui.

Il y a trop de malades à Saint-Luc pour que les médecins puissent jouer au détective amateur.

A peine la dernière projection avait-elle cessé que j'entendis résonner des pas rapides tout près de moi. L'instant d'après j'aperçus Monirat.

En deux enjambées, il me rejoignit, l'émotion bouleversait son visage, d'habitude placide et morne.

— Il me jeta d'une voix haletante :

— Du calme ! monsieur Duhamelle ! j'ai trouvé la maison.

XXII

La maison des ombres

— Où est-ce ? demandai-je à Monirat. Il était encore tout haletant.

— De l'autre côté. A l'angle du carrefour. Du trottoir opposé on peut très bien apercevoir la fenêtre.

— Montrez-la moi ! m'écriai-je.

Nous partîmes ensemble dans la direction d'une petite place que j'avais souvent parcourue.

Tout était calme et désert. Des rafales de vent chassaient les nuages.

Il me fit suivre une petite rue et sur la place, me fit adosser à une grille de jardin.

— Regardez dit-il. Vous voyez la maison du coin ? Surveillez la seule fenêtre du troisième étage.

Je lui obéis. C'était donc là, cette chambre tragique qu'au péril même de ma vie, j'avais tant cherchée.

L'endroit où nous nous étions arrêtés était à l'intersection de la rue que nous venions de suivre, et de la petite place. Entre la dernière maison de la rue et la première du carrefour, courait un long mur de quelque vingt pieds de haut, percé d'une large porte cochère. Sans doute il bordait des écuries placées à l'arrière de la place.

A quelques fenêtres, brillaient des lumières. Les autres étaient obscures.

Entre la petite rue à l'angle de laquelle je me trouvais, et la rue suivante, dirigée vers la Seine, s'élevaient trois maisons, isolées des autres par ces deux rues qui les encadraient.

Le mur de côté de la première de ces maisons était percé d'une ouverture : la fenêtre du troisième.

Derrière moi, s'étendait un jardinet aux arbres grêles, aux allées bien tracées ; autour d'une pelouse minuscule. Devant moi, s'élevait cette maison tragique, que rien pourtant ne désignait à l'attention des passants.

Silencieux, nous surveillâmes la fenêtre. Une pluie de gouttelettes s'abattait sur nous, à chaque rafale.

— Et si l'on s'est aperçu que la lumière nous a attirés ?

— Vous avez raison. On ne saurait être trop prudent, surtout après ce que vous m'avez dit de Koop.

Nous allâmes un peu plus loin derrière un reverbère.

De là nous pouvions observer sans être vus.

Brusquement, le signal se répéta par une série d'étincelles plus ou moins prolongées et coupées d'intervalles, selon le même code télégraphique.

Malheureusement, nous ne le connaissions ni l'un ni l'autre.

— Je ne distingue aucune installation de télégraphie sans fil, déclara Monirat, et vous ?

— Moi non plus, mais je vais aller voir.

Je le quittai, me glissant le long des grilles humides, et des murs noyés d'ombre. Je fis lentement le tour du pâté de maisons essayant de découvrir un indice le long des cheminées.

Un rayon de lune frappa faiblement les toits mouillés et disparut après avoir traîné quelques secondes sur les cimes confuses des arbres. A cette clarté inespérée je pus me convaincre qu'il n'y avait rien de suspect.

Si quelque installation existait, elle était bien dissimulée par les cheminées et les toits environnants.

— En tout cas, nous avons trouvé la maison. L'auriez-vous reconnue ?

— Ma foi non, la porte a l'air d'être la même mais les deux marches de pierre sont maintenant incrustées de mosaïques.

— Alors ! s'écria-t-il désappointé, ce n'est donc pas la maison ?

— Je ne puis rien affirmer. D'une part, je crois la reconnaître, de l'autre... Si je pouvais entrer, je saurais immédiatement.

— C'est ce qu'il faut faire. Restez ici et voyez si quelqu'un entre ou sort. Si c'est une personne que vous connaissez suivez-la, sinon attendez que je revienne.

Je vais tâcher de téléphoner, il faut qu'on m'envoie quelqu'un de la Sûreté.

Il me quitta, et suivit l'une de ces deux rues. Bien après qu'il eut disparu j'entendais encore son pas sonner faiblement sur les pavés humides.

D'où j'étais, j'essayai de découvrir le nom du square, mais je ne le vis nulle part. La flamme des reverbères vacillait et jetait de faibles lueurs inégales, sur les murs et sur le pavé.

Que de fois j'avais traversé cette place, au cours de mes longues expéditions dans Auteuil.

Etait-ce bien la même maison ?

Jeanne m'avait dit que je ne la retrouverais jamais. Voulait-elle dire par là que l'on avait changé la façade ?

Peut-être avait-on remplacé la porte et les marches depuis ma dernière visite ?

Au risque de me faire remarquer, je traversai la rue et m'approchai lentement de la maison. Je voulais l'étudier attentivement, de très près.

Je me souvenais du timbre électrique à gauche, des deux marches de pierre, et de la porte peinte en brun.

Mais je ne retrouvai rien de tout cela, en me baissant, j'acquis la certitude que les marches avaient été changées. En effet, on voyait des traces de ciment frais, et les menus débris, poussières blanches, fragments de plâtre et de pierraille qui accompagnent d'ordinaire les travaux de maçonnerie.

Ainsi, la façade avait été modifiée. Quelle ruse ! Quelle prévoyance !

Satisfait de ma découverte, je regagnai la place où Monirat m'avait laissé. Je supposai qu'il avait trouvé le téléphone dans quelque boutique, où dans un bureau de tabac de la rue d'Auteuil.

Enfin ! les secrets de Koop allaient être dévoilés !

Le fait d'avoir maquillé sa maison prouvait combien le vieillard apportait de prudence dans tous les actes de sa vie criminelle. J'aurais pu passer cent fois devant cette porte sans la reconnaître, et Jeanne avait eu raison de me dire que je perdrais mon temps.

Seuls les éclairs bleus avaient trahi Koop.

Tout en observant la maison, je me demandais quelle pouvait être la dernière victime et si nous la sauverions à temps.

Tout à coup, la porte s'ouvrit sur le vestibule obscur ; et, descendant lentement les marches et fermant la porte derrière elle, une femme parut.

Je fis un détour de façon à pouvoir aller à sa rencontre sans lui inspirer le moindre soupçon. Je marchai avec le plus d'indifférence que je pus, et m'effaçai près d'une grille pour la laisser passer.

Une nappe de clarté tomba sur son visage.

Elle était grande et mince avec des yeux et des cheveux d'un noir mat. Son teint était basané, ses lèvres étroites, et d'un rouge éclatant. Elle était vêtue assez pauvrement, mais avec soin et propreté. Elle portait un chapeau noir, une jupe et un vêtement noirs aussi, et elle achevait de mettre des gants de laine foncés. Elle portait un petit sac à main, et un paquet enveloppé d'un journal. Ce devait être une des bonnes car je ne l'avais jamais vue auparavant.

Je la laissai s'éloigner, et comme je regagnais mon poste, je me heurtai à mi-chemin contre Monirat qui se hâtait à ma rencontre.

— M. Lartigues sera là dans un quart d'heure, me dit-il à voix basse. Il arrive en taxi ; voilà des mois qu'il instruit cette affaire.

MAURICE D'ASSEROY.

(La suite à demain.)